



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES  
Département de science politique

A dark blue square containing the text 'SciencePo' in white, with 'ULB' in white below it.

SciencePo  
ULB

**Mémoire de Master (MM)**  
Programme de Master 120 ECTS

**Blocages et instrumentalisations du Conseil de sécurité  
des Nations Unies.  
Etude des cas syrien et israélo-palestinien.**

présenté par  
**BERGMAN, Eitan (000387097)**

Sous la direction du Professeur Christophe WASINSKI

Assesseur : Professeur Sébastien BOUSSOIS

En vue de l'obtention du grade de  
**Master en Sciences politiques, Orientation Relations  
internationales – Finalité Sécurité, paix, conflits**

Année académique 2017-2018



## *Remerciements*

**I**l est de tradition de consacrer les premières lignes d'un mémoire de fin d'études par un remerciement aux personnes ayant rendu possible la rédaction de ce travail, consécration de cinq années d'apprentissage universitaire.

Tout d'abord, il est à mes yeux important d'exprimer ma reconnaissance envers mon promoteur, Monsieur **Christophe Wasinski**, pour avoir accepté la prise en charge de ce travail et pour m'avoir accompagné tout au long de sa réalisation ainsi qu'à mon assesseur, M. **Sébastien Boussois** pour avoir porté une attention particulière envers cet exposé.

Ensuite, il est nécessaire de remercier profondément mes deux correctrices, ma sœur **Yaël Bergman** et mon amie **Mathilde Lambillotte** qui m'ont épaulé afin de peaufiner cette étude.

Je profite également de cette occasion pour exprimer ma gratitude envers mes parents **Philippe Bergman** et **Sandrine Lambert**. Ils m'ont apporté un soutien indéfectible tout au long de mon parcours scolaire et universitaire. Ils ont été capables de me procurer tout l'appui dont j'avais besoin depuis mon plus jeune âge afin que je puisse terminer mes études en toute sérénité.

Enfin, je souhaite saisir cette opportunité pour adresser mes remerciements à **l'ensemble des enseignants** qui m'ont guidé tout au long de ce cheminement. Je pense à mes instituteurs lors de mon enseignement fondamental, aux enseignants qui m'ont entouré durant mes études secondaires ou encore aux professeurs qui m'ont accompagné ces cinq dernières années.

Tous m'ont transmis des savoirs et surtout des valeurs qui me guideront pour tout le reste de ma vie. Ils ont créé en moi une inaltérable envie d'en apprendre toujours plus et ont su attiser davantage ma curiosité. Tout bien considéré, ils m'ont fait comprendre que seule l'éducation était en mesure de contrer tous les autres maux de notre monde, quels qu'ils soient.

**C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai décidé de leur dédier ce travail qui m'aura animé des mois durant.**



*Abréviations pertinentes utilisées dans le texte*

1	AS	Arabie saoudite
2	AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
3	ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
4	AP	Autorité palestinienne
5	CCG	Conseil de coopération du Golfe
6	CNU	Charte des Nations Unies
7	CPI	Cour Pénale Internationale
8	CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
9	EAU	Emirats arabes unis
10	EI/EIIL	Groupe Etat Islamique en Irak et au Levant
11	EUA	Etats-Unis d'Amérique
12	FPA	Théorie du Processus Décisionnel ( <i>Foreign Policy Analysis</i> )
13	IC	Interdépendance complexe
14	MAE	Ministre des affaires étrangères
15	OBOR	<i>One Belt One Road Initiative</i>
16	OLP	Organisation de Libération de la Palestine
17	ONU	Organisation des Nations Unies
18	OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
19	OTAN	Organisation du Traité Atlantique Nord
20	P5	Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité
21	QME	<i>Qualitative Military Edge</i>
22	RDC	République Démocratique du Congo
23	RPC	République Populaire de Chine
24	SDN	Société des Nations
25	SGNU	Secrétaire Général des Nations Unies
26	UAV	<i>Unmanned areal vehicules</i> (drones)
27	UE	Union européenne
28	URSS	Union des Républiques socialistes soviétiques

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1 – 4</b>
INTRODUCTION GENERALE	1
CONTEXTE DE LA CREATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DU CONSEIL DE SECURITE	1 – 2
LE VETO AU SEIN DU CONSEIL DE SECURITE	2 – 3
CAS D'ETUDE – FOCUS SUR LE MOYEN-ORIENT	3 – 4
LE CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN	3
LA CRISE SYRIENNE	3 – 4
<b>ANCRAGES THEORIQUES</b>	<b>4 – 14</b>
ETAT DE L'ART	4 – 8
L'APPROCHE LIBERALE	4 – 5
LE CONSTRUCTIVISME	5 – 6
LA THEORIE DU PROCESSUS DECISIONNEL	6
TRANSNATIONALISME ET INTERDEPENDANCE COMPLEXE	6 – 8
LE REALISME	8 – 14
LES GRANDS PRINCIPES ET CONCEPTS	10 – 11
INSTRUMENTALISATION	12
LES LIMITES DU REALISME	12 – 13
METHODOLOGIE	13 – 14
<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>14 – 54</b>
LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET LE CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN	14 – 30
LES INTERETS DES ETATS-UNIS EN ISRAËL ET AU MOYEN-ORIENT	15 – 19
ETUDE DE CAS – VETOS AMERICAINS DANS LE CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN	20 – 28
1. 17 MAI 1995 – S/1995/394	20 – 21
2. 21 MARS 1997 – S/1997/241	21 – 22
3. 24 MARS 2004 – S/2004/40	22 – 23
4. 11 NOVEMBRE 2006 – S/2006/878	23 – 25
5. 18 FEVRIER 2011 – S/2011/24	25 – 26
6. 18 DECEMBRE 2017 – S/2017/1060	27 – 28
LE REALISME EXPLIQUE-T-IL LE COMPORTEMENT AMERICAIN AU CSNU ?	28 – 30
CONCLUSION INTERMEDIAIRE	30
LA FEDERATION DE RUSSIE ET LA CRISE SYRIENNE	30 – 53
LES INTERETS DE LA RUSSIE EN SYRIE ET AU MOYEN-ORIENT	30 – 35
LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE ET LA CRISE SYRIENNE	35 – 53
LES INTERETS DE LA CHINE EN SYRIE ET AU MOYEN-ORIENT	35 – 39
ETUDE DE CAS – VETOS RUSSES ET CHINOIS DANS LA CRISE SYRIENNE	40 – 52
1. 4 OCTOBRE 2011 – S/2011/612	40 – 41
2. 4 FEVRIER 2012 – S/2012/77	41 – 43
3. 19 JUILLET 2012 – S/2012/538	43 – 45
4. 22 MAI 2014 – S/2014/348	45 – 46
5. 8 OCTOBRE 2016 – S/2016/846	46 – 49
6. 5 DECEMBRE 2016 – S/2016/1026	49 – 50
7. 28 FEVRIER 2017 – S/2017/172	50 – 52

LE REALISME EXPLIQUE-T-IL LES COMPORTEMENTS RUSSES ET CHINOIS AU CSNU ?	52 – 53
CONCLUSION DE L'ANALYSE	54
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>54 – 57</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>58 – 71</b>
TABLEAUX RECAPITULATIFS DES VETOS ETUDIES	58 – 60
TABLEAU REPRENANT LES VETOS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE	58
TABLEAU REPRENANT LES VETOS DE LA FEDERATION DE RUSSIE	59
TABLEAU REPRENANT LES VETOS DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	60
ILLUSTRATIONS	61 – 67
LES ETATS-UNIS AU MOYEN-ORIENT	61 – 62
LA RUSSIE EN SYRIE	63 – 64
POLITIQUES CHINOISES AU NIVEAU REGIONAL+	65 – 66
CONFLIT SYRIEN	67
COMMENTAIRES ET EXPLICATIONS SUPPLEMENTAIRES	68 – 71
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>72 – 89</b>
OUVRAGES SCIENTIFIQUES	72 – 73
ARTICLES SCIENTIFIQUES	73 – 75
ARTICLES DE PRESSE	75 – 85
SITES WEB	86
BASES DE DONNEES	87
DOCUMENTS OFFICIELS	87 – 89
FILMS ET VIDEOS	89
DISCOURS	89
COURS	89
<b>REGLEMENT SUR LE PLAGIAT</b>	<b>90</b>



## *Extrait*

**A**près la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale a décidé de doter l'Organisation des Nations Unies d'un Conseil de sécurité incluant cinq membres permanents assortis d'un droit de veto. Depuis, il est apparu que le recours à cette possibilité par l'un de ces membres permettait la paralysie de cet organe. Dans ce travail, nous avons dès lors décidé de nous pencher sur deux cas particuliers dans lesquels cette léthargie est manifeste. D'une part, nous nous attelons à analyser l'utilisation du droit de veto par les Etats-Unis (entre 1995 et fin 2017) dans la question du conflit israélo-palestinien. D'autre part, nous nous attardons sur les blocages induits par les vétos russes et chinois dans la crise syrienne (de 2011 à fin 2017).

Pour ce faire, nous avons décidé d'étudier ces questions sous l'angle de la théorie réaliste. En effet, le Conseil de sécurité étant lui-même un organe empreint de cette approche, elle nous semble cohérente pour l'analyse de notre problématique. Nous croyons que les dynamiques internationales influencent les comportements de ces trois grandes puissances au Conseil de sécurité, qui finissent par le bloquer. En outre, il semble indubitable que ce forum soit instrumentalisé par ses membres afin d'apporter un soutien à leur politique étrangère respective, et de neutraliser leurs adversaires. C'est pourquoi, nous apportons un éclairage limpide sur les intérêts spécifiques des Etats-Unis, de la Russie et de la Chine au Moyen-Orient et dans l'Etat qu'ils défendent (la Syrie et Israël). Après cela, nous analysons méthodiquement une série de vétos. Ils sont systématiquement replacés dans leur contexte international. Ensuite, il s'agit d'analyser les réactions que ces votes suscitent. Pour finir, nous apportons une conclusion pertinente au vu des éléments recueillis. *In fine*, les résultats nous permettent de confirmer ou d'infirmer la pertinence du réalisme dans les relations contemporaines entre ces trois membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Après l'analyse, il apparaît dans les deux cas que notre approche réaliste est confirmée. Notamment pour des questions d'influences géostratégiques et économiques. Ces trois puissances se livrent à une lutte sans merci où chaque outil à leur disposition, en ce compris la possibilité de bloquer une résolution au Conseil de sécurité des Nations Unies, est employé avec vigueur. Cependant, il convient de nuancer ce constat. En effet, le réalisme ne parvient pas à expliquer l'ensemble des dynamiques. Entre autres dans le cas de la protection diplomatique apportée à l'Etat d'Israël par les Etats-Unis (deux vétos). Dans le cas syrien, la prégnance de la politique interne dans les décisions russes et chinoises est palpable.

En définitive, ce travail démontre non seulement que le réalisme reste pertinent afin d'expliquer certaines dynamiques internationales contemporaines, mais également que certains de ses postulats à l'image de la primauté de l'état de guerre sur la scène internationale subsistent.



## I. Introduction

### a. Introduction générale

**A**u lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un organe est mis en place au sein de la nouvelle Organisation des Nations Unies afin de prévenir toute menace contre la paix et la sécurité internationales. Cet organe n'est autre que le Conseil de sécurité. Aujourd'hui, alors que le monde continue d'être gangrené par de multiples conflits, la question du blocage du Conseil fait souvent les gros titres des journaux. Dans la majorité des cas, cette impasse résulte de l'utilisation du droit de veto de la part d'un des cinq membres permanents<sup>1</sup> du Conseil de sécurité. Bien qu'il soit utilisé de manière plus parcimonieuse que durant la Guerre froide, le recours au droit de veto est toujours actuel dans une série de cas, mettant le Conseil dans des situations qui semblent parfois préoccupantes.

Nous nous sommes alors posé la question de savoir pourquoi ces blocages étaient toujours de circonstance. Nous avons décidé de focaliser notre recherche sur deux cas précis dans lesquels ils sont récurrents, le conflit israélo-palestinien et la crise qui touche la Syrie depuis 2011. Dès lors, notre question de recherche est la suivante : « Comment expliquer les blocages engendrés par le recours au droit de veto de la part des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, dans le cas de la crise syrienne et dans le cas du conflit israélo-palestinien ? ».

Dans ce travail, nous partons du postulat que ces blocages (induits par la Chine, les Etats-Unis et la Russie) sont dus aux différents rapports de force entre ces membres permanents du Conseil de sécurité qui utilisent leur droit de veto afin de pratiquer une politique de puissance. L'ONU est alors envisagée comme un instrument au service de leurs intérêts nationaux respectifs.

Nous tenterons de répondre à cette question sous l'angle de l'approche réaliste. Nous exposerons les grandes lignes de cette théorie. Ensuite, nous étudierons les intérêts de chacun de ces Etats dans la région du Proche-Orient et notamment ceux des Etats-Unis en ce qui concerne Israël et de la Russie et de la Chine pour ce qui est de la Syrie. Après cela, nous analyserons une série de vetos qui ont été utilisés par ces pays dans les cas d'étude. Enfin, nous tenterons d'apporter une conclusion au regard des éléments recueillis et de vérifier si la grille réaliste confirme ou infirme notre hypothèse.

### b. Contexte de la création de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité

Avant toute chose, il est nécessaire de rappeler le contexte dans lequel l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont été imaginés et créés. Outre le fait que directement après la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation ait vu officiellement le jour (en 1945, lors de la signature de son traité constitutif (Traité de San Francisco)<sup>2</sup>), il nous semble important de souligner que l'ONU

---

<sup>1</sup> Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, République Populaire de Chine, Royaume-Uni

<sup>2</sup> LAFAY-MESTRE, Frédérique, *Que sais-je ? L'Organisation des Nations Unies. 19<sup>ème</sup> édition mise à jour.*, Paris, Presses universitaires de France, octobre 2013, 124 pages

telle qu'on la connaît aujourd'hui a été pensée à Dumbarton Oaks (Etats-Unis)<sup>3</sup> alors même que les Alliés n'avaient pas encore anéanti le régime nazi. Ce sont en effet les (futurs) vainqueurs qui mettent en place l'organisation. C'est à Yalta (URSS) en février 1945 que W. Churchill, F.D. Roosevelt et J. Staline commencent à débattre de la création d'un Conseil de sécurité et de son fonctionnement<sup>4</sup> au sein d'une organisation internationale visant à établir le nouvel ordre mondial<sup>5</sup>. Ils se gardent bien d'octroyer un siège permanent aux perdants de la guerre<sup>6</sup>. Ces négociations ont mené à l'articulation que nous connaissons aujourd'hui. En effet, après l'échec de la Société des Nations se dressait la nécessité de baser cette nouvelle organisation sur la force et la sécurité<sup>7</sup>. Lors des débats autour de l'adoption de la Charte, ces pays seront clairs : pour eux, le droit de veto accordé aux membres permanents du Conseil de sécurité est une condition *sine qua non* à leur entrée dans l'organisation<sup>8</sup>. L'échec de la Société des Nations<sup>9</sup> plane donc au-dessus des autres futurs membres. Les « petits » Etats, soucieux de ne pas voir éclater une nouvelle guerre qui opposerait les grandes puissances acceptent<sup>10</sup>. En réalité, c'est la consécration d'un organe intrinsèquement inégalitaire, au sein duquel les intérêts de quelques Etats sont primés, parfois au détriment de ceux des Etats de la communauté internationale<sup>11</sup>. C'est dans ce contexte de tensions et d'expression des nouvelles grandes puissances qu'a été adoptée la Charte des Nations Unies, donnant naissance à l'organisation du même nom et offrant à cinq de ses membres ; la Chine, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique un siège permanent au Conseil de sécurité, assorti d'un droit de veto.

### c. Le veto au sein du Conseil de sécurité

Concrètement, l'article 27 de la Charte des Nations Unies n'utilise pas le terme « veto » mais stipule que « *Les décisions du Conseil de sécurité (...) sont prises par un vote affirmatif de neuf de ses membres, dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents (...)* »<sup>12, 13</sup>. Il suffit donc aux membres permanents de voter par la négative pour que le veto s'opère.

Nous sommes aussi conscients qu'il existe, en plus du veto formel, un veto dit « informel », parfois appelé *pocket veto*<sup>14</sup>. Celui-ci reflète en réalité la simple menace de l'emploi du veto par l'un des membres permanents, afin de faire échec à un projet avant qu'il ne soit soumis au vote.

---

<sup>3</sup> NATIONS UNIES, « 1944-1945 : Conférences du Dumbarton Oaks et de Yalta », site web de l'Organisation des Nations Unies, s.d., <http://www.un.org/fr/sections/history-united-nations-charter/1944-1945-dumbarton-oaks-and-yalta/index.html>, consulté le 5 mars 2018

<sup>4</sup> *Ibidem*.

<sup>5</sup> AMBROSETTI, David, « Les négociations diplomatiques au Conseil de sécurité » ; dans PETITEVILLE F. et PLACIDI-FROT D. (dirs.) ; *Négociations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2013, pp. 231-255

<sup>6</sup> REYNDERS, Didier (2018). *POLI-D504 : Problèmes actuels de politique internationale*. Recueil inédit, Université Libre de Bruxelles.

<sup>7</sup> DE LA SABLIERE, Jean-Marc, *Le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Ambitions et limites*, Bruxelles, Larquier, 2015, 352 pages.

<sup>8</sup> MAHMOOD, Fakiha, « *Power Versus the Sovereign Equality of States : The Veto, the P-5 and the United Nations Security Council Reforms* », *Perceptions, hiver 2013, Vol. 18, n°4, pp. 117-138*

<sup>9</sup> Il est notamment dû à l'absence (Etats-Unis, URSS) et au retrait de certains Etats (Allemagne, Japon, Italie).

<sup>10</sup> REYNDERS, Didier, *op.cit.*

<sup>11</sup> SUR, Serge, « Le Conseil de Sécurité : Blocage, Renouveau et Avenir », *Pouvoirs*, 2004/2, 2004, pp. 61-74

<sup>12</sup> Article 27§3 de la Charte des Nations Unies in ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Charte des Nations Unies*, San Francisco, 26 juin 1945

<sup>13</sup> Voir l'explication du système de vote du Conseil de sécurité dans les annexes à la page 68

<sup>14</sup> MAHMOOD, Fakiha, *loc.cit.* pp. 117-138

Cependant, pour des questions de concision, cette problématique ne sera pas traitée présentement. Nous nous limiterons aux vétos valablement exprimés par trois pays (Chine, Etats-Unis, Russie) dans deux cas d'étude exposés ci-dessous.

#### d. Cas d'étude – focus sur le Moyen-Orient

Dans ce travail, nous nous limitons à l'étude du recours au droit de veto par trois des cinq membres permanents dans deux cas précis du Moyen-Orient. Il s'agit de l'analyse de six vétos américains allant de 1995 à 2017, sept vétos russes allant de 2011 à 2017 et six vétos chinois allant de 2011 à 2017. Au total, treize vétos seront étudiés (puisque les six vétos chinois ont été utilisés conjointement avec six des sept vétos russes).

##### i. Le conflit israélo-palestinien

Le conflit israélo-palestinien est l'un des plus vieux et des plus clivants conflits de notre temps. Il est précisément difficile d'en dater le début. Il s'intègre dans le cadre plus large qu'est le conflit israélo-arabe. Dans ce travail, nous partons du postulat qu'il commence le 14 mai 1948, jour de la fin du mandat britannique de la Palestine historique<sup>15</sup> et jour de création de l'Etat d'Israël<sup>16</sup>.

Les principaux acteurs de ce conflit sont l'Etat d'Israël, reconnu dans ses frontières de 1967<sup>17</sup>, et l'Autorité palestinienne (AP) instituée lors du processus d'Oslo par les Accords de Jéricho-Gaza. Dans ce travail, nous ne considérerons en effet pas la *Palestine* comme un Etat (nous citerons l'AP le cas échéant). En effet, selon la théorie réaliste, certains critères sont requis afin de pouvoir être considéré comme Etat<sup>18</sup>, parmi lesquels un territoire et des frontières fixes, une population et un gouvernement. Pour diverses raisons, ces critères ne sont pas honorés, ce qui nous empêche de traiter cette entité comme un acteur étatique.

##### ii. La crise syrienne

La crise syrienne ou guerre civile en Syrie débute dans le courant de l'année 2011<sup>19</sup> lors de la vague de contestation (Printemps Arabe) qui agite le monde arabe. Après plusieurs mois, la situation se dégrade en Syrie et des camps se font face. Les forces armées régulières du régime de Bachar Al-

---

<sup>15</sup> Traduction libre de l'anglais : « En réunion du cabinet ministériel le 4 décembre 1947, il a été décidé que le Mandat prendrait fin à minuit, le 14 mai 1948 et que le retrait complet des troupes serait acté le 1er août 1948 (...) » (MORRIS, Benny, *1948 : A History of the First Arab-Israeli War*, Yale, Yale University Press, 2008, p. 74)

<sup>16</sup> ISRAEL MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS, « Declaration of Establishment of the State of Israel », site web du Ministère des Affaires Etrangères de l'Etat d'Israël, 2013, <http://www.mfa.gov.il/mfa/foreignpolicy/peace/guide/pages/declaration%20of%20establishment%20of%20state%20of%20israel.aspx>, consulté le 5 mars 2018

<sup>17</sup> Ces frontières sont le résultat d'accords d'armistice entre Israël et ses voisins (Egypte, Liban, Transjordanie, Syrie). Cette ligne de démarcation est communément appelée la ligne verte et reconnus comme les « frontières d'Israël ».

<sup>18</sup> Chez les réalistes, l'Etat au sens westphalien du terme est l'acteur clé. Il est souverain et n'a pas d'autorité supérieure. Il est indépendant et s'autogouverne. Il a donc des frontières fixes et un gouvernement auquel est soumise une population.

<sup>19</sup> ROSSIGNOL, Aurélie, « Chronologie. Guerre en Syrie : les étapes d'un conflit sans fin », 7 avril 2017 in site web du Parisien, <http://www.leparisien.fr/international/chronologie-guerre-en-syrie-les-etapes-d-un-conflit-sans-fin-07-04-2017-6833715.php>, consulté le 4 mars 2018

Assad et « l'Armée syrienne libre »<sup>20</sup>. Outre le développement de groupuscules considérés comme *terroristes*<sup>21</sup>, la situation en Syrie devient vite incontrôlable et nombre d'Etats vont s'y mêler. Parmi ceux-ci, nous retenons la Russie qui soutient le régime syrien militairement.

Dans le cadre de ce travail, les acteurs du conflit qui nous importent sont la République Arabe Syrienne (Syrie) ainsi que la Russie qui, en raison de son entrée dans le conflit le 30 novembre 2015<sup>22</sup>, ne peut être mise de côté. Nous tiendrons compte également de la Chine (RPC) qui a apposé à plusieurs reprises son veto.

## II. Ancrages théoriques

### a. Etat de l'art

Il s'avère à présent nécessaire d'appuyer notre recherche sur une théorie des relations internationales. Ainsi plusieurs possibilités s'offrent à nous. Afin de pouvoir saisir au mieux les enjeux de notre analyse, il convient de sélectionner la théorie qui se prête le mieux à la question posée. Pour ce faire, nous allons passer en revue plusieurs approches et sélectionner celle qui nous semble la plus pertinente.

#### i. L'approche libérale

Le libéralisme prend son point de départ dans l'idéalisme de l'entre-deux-guerres. Il postule une harmonie spontanée des intérêts entre nations<sup>23</sup>. Il se focalise sur les conditions de coopération entre intérêts antagonistes et les possibilités de résolution pacifique des conflits interétatiques plutôt que sur l'existence d'une prétendue communauté internationale<sup>24</sup>. Le Président américain W. Wilson devient l'un des pères du libéralisme en énonçant ses 14 points afin de pacifier l'ordre international<sup>25</sup>. En mobilisant les idées kantienne, il prône la fin du système basé sur un équilibre des puissances et promeut la démocratie afin d'atteindre la paix internationale<sup>26</sup>. John Locke et Grotius quant à eux avaient déjà énoncé les principes d'une création d'association de nations en stipulant qu'il peut exister « certaines lois » entre les Etats, nées « en vertu de leur consentement »<sup>27</sup>. Les libéraux fustigent les grandes puissances et leur égoïsme pour l'échec de la Société des Nations et appellent à une politique de puissance de responsabilité. Ils croient à la possibilité d'avoir des politiques gagnant-gagnant. Ils

---

<sup>20</sup> ROSSIGNOL, Aurélie, « Chronologie. Guerre en Syrie : les étapes d'un conflit sans fin », *op.cit.*

<sup>21</sup> Les groupes *Etat Islamique en Irak et au Levant (EI)*, *Al-Qaeda*, *Jihad Islamique*

<sup>22</sup> KREMLIN, « Press statement and answers to journalists' questions », site web de la Présidence russe, 30 novembre 2015, <http://en.kremlin.ru/events/president/news/50850>, consulté le 6 mars 2018

<sup>23</sup> BATTISTELLA, Dario, *Théorie des relations internationales. 4<sup>ème</sup> édition mise à jour et argumentée.*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2012, 751 pages

<sup>24</sup> *Ibidem.*

<sup>25</sup> Il est considéré que le premier grand leader (malgré lui) des idéalistes n'était autre que le 28<sup>ème</sup> Président américain, Woodrow Wilson (1913-1921), en raison de sa déclaration du 8 janvier 1918 devant le Congrès fédéral des Etats-Unis reprenant les 14 points nécessaires selon lui pour voir la paix régner dans le monde. (*In* BATTISTELLA, Dario, *op.cit.*, 751 pages)

<sup>26</sup> WILSON, Woodrow, *Fourteen Points Speech*, Congrès fédéral des Etats-Unis d'Amérique, Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, 18 janvier 1918

<sup>27</sup> BATTISTELLA, Dario, *op.cit.*, 751 pages

voient dans l'Histoire un processus d'apprentissage au cours duquel la coopération internationale et les bénéfices communs deviennent évidents pour tous<sup>28</sup>. Les acteurs seraient capables d'émettre et de respecter des règles (car ils estiment faire partie d'une communauté de valeurs). Cela résulterait de la prise de conscience du chaos qui existerait en cas de scène internationale non régulée. Enfin, les libéraux pensent que l'économie est un facteur de pacification.

Bien que cette approche semble apporter des éléments pertinents, elle présente certaines limites qui pourraient porter préjudice à notre analyse. Ainsi, le libéralisme n'explique pas comment les Etats peuvent être des *puissances responsables*, notamment dans notre cas où elles sont en mesure d'opposer un droit de véto (protégeant *de facto* leurs intérêts propres). De plus, le libéralisme entend se baser sur une association des nations à l'image kantienne, ce qui implique démocratie et gouvernement mondial. Or, il est important de rappeler que l'ONU n'est ni un groupement de démocraties (mais a plutôt vocation à rassembler l'ensemble des Etats de la planète, indépendamment de leur fonctionnement interne) ni un gouvernement mondial. En effet, seul le Conseil de sécurité peut émettre des résolutions juridiquement obligatoires. Conseil qui rappelons-le ne réunit que 15 membres (donc cinq permanents) sur les 193<sup>29</sup> que compte l'ONU. Le CSNU est toujours à la base de la structure internationale actuelle. On ne peut donc pas faire l'économie de ce problème.

## ii. Le constructivisme

De l'avis de ses plus grands auteurs, le constructivisme ne constitue pas encore une théorie mais plutôt un paradigme regroupant plusieurs disciplines des sciences sociales<sup>30</sup>. Ce modèle tente d'expliquer des situations qui n'ont pu être prédites comme l'effondrement de l'URSS. Pour les constructivistes, l'évolution de la société internationale est déterminée par des idées, des perceptions subjectives. En effet, avant d'exister, les objets des relations internationales (Etat, nations, frontières...) ont été pensés. Par exemple, la souveraineté de l'Etat existerait uniquement car un nombre d'acteurs internes et externes la reconnaissent. Pour Alexander Wendt, « les acteurs agissent sur la base des significations que les objets ont pour eux, et les significations sont des constructions sociales »<sup>31</sup>. Pour lui, « l'anarchie est ce que les Etats en font »<sup>32</sup>. Il s'agit pour lui d'une construction mentale opérée par les Etats. Les constructivistes mettent en exergue la « structure » en tant que facteur constitutif de la réalité et non pas l'acteur-Etat. La structure domine les rôles des acteurs en son sein. Par exemple, la Guerre froide (structure) serait la structure dans laquelle Etats-Unis et URSS tiennent des rôles en accord avec les constructions sociales que l'on se fait de la structure et de leurs

---

<sup>28</sup> BATTISTELLA, Dario, *op.cit.*, 751 pages

<sup>29</sup> NATIONS UNIES, « Progression du nombre des Etats Membres de 1945 à nos jours », site web de l'Organisation des Nations Unies, s.d., <http://www.un.org/fr/sections/member-states/growth-united-nations-membership-1945-present/index.html>, consulté le 7 mars 2018

<sup>30</sup> TELO, Mario, *Relations internationales, une perspective européenne. Troisième édition revue et argumentée*. Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2013, page 133.

<sup>31</sup> TELO, Mario, *Ibid*, page 134.

<sup>32</sup> WENDT, Alexander, « Anarchy is What States Make of it : The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, Vol. 46, N°2, printemps 1992, pp. 391-425.

rôles. Quand les intérêts changent, les rôles évoluent jusqu'à ce que la structure change elle aussi. « L'agent » (acteur) a son identité, ses intérêts mais il n'existe pas indépendamment de la structure. La structure quant à elle est dominée par des idées, normes, connaissances, ... mais pas des bases matérielles. Il existe une interaction réciproque entre la structure et les agents qui la peuplent.

Nous sommes conscients qu'il y ait quelque chose à démontrer par cette approche, un rôle joué par les identités des agents, leurs valeurs, leurs idées et schémas de pensée. En dépit de cela, dans ce travail, nous nous focalisons sur une seule dimension, un aspect spécifique qui est l'action concrète de trois Etats au Conseil de sécurité.

### iii. La théorie du Processus Décisionnel (FPA)

Cette approche théorisée par Graham Allison dans son ouvrage *Essence of Decision*<sup>33</sup> remet en cause l'unicité de l'acteur étatique et sa logique rationnelle dans les relations internationales. Elle tend à exposer la complexité du processus décisionnel d'un Etat démocratique en matière de relations extérieures. Pour Graham Allison, il faut prendre en compte la multitude d'acteurs et d'intérêts qui influencent la décision finale. Il étudie dans son livre *Essence of Decision* la complexité des décisions prises aux Etats-Unis en se focalisant sur la crise des missiles de 1962. Il est évident pour lui que la décision de J. F. Kennedy est le résultat de négociations tendues entre plusieurs acteurs institutionnels (Président, Secrétaire d'Etat, chef de l'Etat-major, Pentagone, ...). En définitive, la politique étrangère des Etats-Unis, au moment le plus risqué, ne résulte pas d'un acteur rationnel et unifié qui exprime l'intérêt national de manière cartésienne mais est plutôt la résultat d'une négociation complexe<sup>34</sup>.

Bien qu'il s'agisse d'une critique radicale du réalisme, il faut tout de même souligner la limite que présente cette théorie. Allison ne la considère que dans le cas des démocraties. Sans aller trop dans les détails, notre analyse porte sur le comportement de trois Etats dont deux d'entre eux (la Chine et la Russie) peuvent difficilement être qualifiés de démocratiques. Deuxièmement, il convient d'analyser l'utilisation du veto au Conseil de sécurité dans deux cas précis. Nous analysons donc la politique d'un acteur étatique (l'expression du veto) et non celle qui s'y déroule. A première vue, l'expression des vetos dans nos deux cas fait partie d'une politique à long-terme qui ne peut s'expliquer par une négociation interne récurrente.

### iv. Transnationalisme et interdépendance complexe

Pour Robert O. Keohane et Joseph Nye, les deux auteurs prépondérants de cette approche, Emmanuel Kant avait le premier souligné l'importance des liens entre des individus au-delà des frontières, des contacts et des flux transnationaux, indépendamment des Etats. Ils portent donc dès l'année 1989 une attention particulière aux phénomènes transnationaux, économiques, financiers, ...

---

<sup>33</sup> ALLISON, Graham T., *Essence of Decision. Explaining the Cuban Missile Crisis.*, New York, HarperCollins, 1971, 338 pages

<sup>34</sup> TELO, Mario, *op.cit.*, pp. 152-156.

Raymond Aron avait déjà mis le doigt sur la préexistence des phénomènes transnationaux en les soumettant toutefois à l'autorité des Etats<sup>35</sup>. Les travaux de R.O. Keohane reposent sur la multiplication des relations formelles ou non entre les Etats (qu'il appelle *transgouvernementalisme*). Il existe selon lui des sociétés, des économies et des acteurs privés qui jouent un rôle au niveau international. De plus, on observe que les institutions internationales accroissent leurs effets sur les prérogatives des Etats-nations<sup>36</sup>. En réalité, les relations transnationales incluent les relations internationales mais aussi les relations entre les acteurs subétatiques ou extra-étatiques au niveau mondial, ce qui mène à une interdépendance complexe (IC). Ce concept implique la multiplication de tous les liens entre les élites (des gouvernements ou pas)<sup>37</sup> ainsi que la remise en cause des hiérarchies traditionnelles entre les questions à l'agenda international (on ne tient pas uniquement compte des questions de sécurité)<sup>38</sup>. Il souligne aussi le fait que la consolidation de l'interdépendance complexe a pour effet d'affaiblir la force militaire<sup>39</sup> comme pour l'UE. En bref, cette IC crée des relations de dépendances mutuelles, ce qui implique des influences réciproques. Alors que les réalistes postulent la primauté de l'Etat et le conditionnement des relations transnationales à leurs désirs (*international politics*), Keohane et Nye estiment que ce sont ces relations qui déterminent le comportement des Etats (*world politics*). Pour ces auteurs, le jeu n'est pas gagnant-perdant mais il peut être gagnant-gagnant. Certains Etats et leurs citoyens ont noué tellement de liens multidimensionnels que la guerre est exclue de leurs relations (cas des pays de l'Europe de l'Ouest), car un conflit serait néfaste pour les deux Etats. Enfin, les organisations internationales réduisent l'unilatéralisme et la compétition au profit de la coopération. Ils pensent devoir dépasser l'école réaliste trop stato-centrée mais insistent sur le fait qu'elle ne peut être entièrement mise de côté<sup>40</sup>.

Bien que cette approche semble appropriée, nous rappelons que nous travaillons sur l'action concrète (le veto) de trois Etats au Conseil de sécurité. De ce fait, comme pour l'approche d'Allison, nous ne pouvons considérer d'autres acteurs. De plus, l'argument de l'affaiblissement du militaire nous semble réfutable. En effet, on peut prouver, chiffres à l'appui, que les dépenses militaires dans le monde s'accroissent d'année en année et que des pays tels que la France ou la Grande-Bretagne ont, depuis 1945, maintenu une certaine puissance militaire et acquis l'arme nucléaire. Et ce, en dépit de la mise en place de l'Union européenne. Les questions de sécurité interne à l'espace européen semblent certes mineures aujourd'hui mais n'ont pas disparu, bien au contraire (vis-à-vis de défis de nature nouvelle). Nous avons constaté au vu des récents événements un désir des Etats européens à

---

<sup>35</sup> BATTISTELLA, Dario, *op.cit.*, 751 pages

<sup>36</sup> TELO, Mario, *op.cit.*, pp. 100-104.

<sup>37</sup> KEOHANE, Robert O., NYE, Joseph, « Power and interdependence. Third Edition », Longman, Etats-Unis, 2001, pp. 20-33

<sup>38</sup> *Ibidem.*

<sup>39</sup> *Ibidem.*

<sup>40</sup> TELO, Mario, *op.cit.*, pp. 100-104.

s'associer davantage dans ce domaine<sup>41</sup>. En outre, nous avons dans ce travail un devoir de concision qui nous empêche de considérer cette approche car elle ne réunit pas à notre avis suffisamment d'éléments afin d'expliquer le plus grand nombre d'enjeux autour de notre thématique.

Comme nous le constatons, il semble que ces approches, aussi riches soient-elles, n'apportent pas suffisamment d'éléments pour répondre à notre question. Dans le cadre de ce mémoire, nous sommes limités à une dimension particulière mais par ailleurs, un autre travail pourrait avoir pour vocation d'étudier les phénomènes invoqués dans les approches ci-dessus dans le choix d'apposer son veto. Dès lors, nous avons considéré une approche se basant sur les Etats et les rapports de force entre eux (comme nous pensons qu'ils ont lieu au Conseil de sécurité des Nations Unies). C'est pour cela que nous privilégions l'approche réaliste.

## b. Le Réalisme

Afin d'apporter une vision claire et dépolitisée, il nous semble adéquat d'étudier ces cas sous l'angle de l'approche réaliste. Cette théorie étatico-centrée part du postulat que la compréhension des relations internationales se fait notamment à travers le fonctionnement des relations entre les Etats<sup>42</sup>.

Même si les racines du réalisme politique sont profondes et peuvent remonter à Thucydide<sup>43</sup>, N. Machiavel<sup>44</sup> ou encore T. Hobbes<sup>45</sup>, l'approche réaliste moderne se déploie au lendemain de la Première Guerre mondiale, notamment dans sa critique faite aux *idéalistes*<sup>46</sup>. A partir des années 1930, le réalisme progresse et cette évolution continuera durant la Guerre froide<sup>47</sup>, jusque dans les années 1970 où la théorie sera mise au défi par d'autres approches.

Si nous devons retenir des « pères fondateurs » du réalisme moderne, nous citerions notamment trois grands auteurs ayant contribué substantiellement au développement de cette théorie. La pensée de ces auteurs, notamment européens rencontrera un large succès outre Atlantique<sup>48</sup> et constituera une des bases de la politique étrangère des Etats-Unis au XX<sup>ème</sup> siècle. C'est d'ailleurs dans ce pays que cette approche aura le plus grand essor.

En premier lieu, Edward H. Carr place la puissance et les rapports de force entre les Etats au centre de son étude<sup>49</sup>. L'échec de la SDN illustre selon lui le caractère utopique de l'idée d'une société

---

<sup>41</sup> MEVEL, Jean-Jacques, « L'Europe de la défense veut s'émanciper des Etats-Unis », 13 novembre 2017 in site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2017/11/13/01003-20171113ARTFIG00274-23-pays-europeens-se-lancent-dans-une-cooperation-militaire-inedite.php>, consulté le 7 mars 2018

<sup>42</sup> Voir l'explication de l'Etat au sens Westphalien du terme dans les annexes à la page 68

<sup>43</sup> Voir Thucydide, *La guerre des péloponnésiens*.

<sup>44</sup> Voir N. Machiavel, *Le Prince*. In MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince*, dans MACHIAVEL N., AGOSTINO N., *Le Prince suivi de l'Art de Régner.*, Paris, Société d'éditions Des Belles Lettres, 2008, 382 pages

<sup>45</sup> HOBBS, Thomas, *Leviathan ou la Matière, la Forme et la puissance d'un Etat ecclésiastique et civil*. Tome n°I, Paris, Marcel Giard & Cie., 1921, 286 pages in Gallica Bibliothèque Numérique, [https://electrodes.files.wordpress.com/2013/11/leviathan\\_tome\\_i\\_hobbes\\_trad\\_fr\\_r\\_anthony.pdf](https://electrodes.files.wordpress.com/2013/11/leviathan_tome_i_hobbes_trad_fr_r_anthony.pdf), consulté le 28 février 2018

<sup>46</sup> Voir l'explication du leader des idéalistes dans les annexes à la page 68

<sup>47</sup> BATTISTELLA, Dario, *op.cit.*, 751 pages

<sup>48</sup> TELO, Mario, *op.cit.*, pp. 45-53.

<sup>49</sup> *Ibidem*.

internationale ou du cosmopolitisme politique tel qu'imaginé par Emmanuel Kant<sup>50</sup>. Il estime que la morale et l'idéal sont de simples outils de pouvoir. Pour Carr, la sécurité collective est donc utopique étant donné que chaque Etat est à la recherche continue de davantage de puissance. Il est critique des idéalistes et pense que l'idéalisme masque la volonté de puissance des grandes nations. En effet, il estime que la politique ne reflète pas la mise en œuvre de postures morales, mais bien l'interprétation d'événements causaux. Il critique le rejet du « rapport de force » au sein des relations internationales opéré par les idéalistes. Selon lui, la force matérielle et notamment militaire est le premier facteur de la puissance, car en l'absence d'une autorité supérieure aux Etats, la coopération est impraticable sur la scène internationale. Ce facteur militaire assure la sécurité de l'acteur étatique et se calcule vis-à-vis de la capacité des autres acteurs<sup>51</sup>. Pour fonder sa thèse, il se réfère à Thucydide et Machiavel en utilisant certains de leurs concepts importants tels que l'intérêt national. En définitive, pour E.H. Carr, la « politique est, dans un certain sens, toujours une politique de puissance »<sup>52</sup>.

Deuxièmement, Hans Morgenthau contribue à cette approche en introduisant certains principes fondamentaux du réalisme politique. Il estime par exemple que la politique suit les règles objectives de la nature humaine. Il intègre le concept d'intérêt national (fixe, à l'inverse des principes moraux) comme clef de compréhension de la politique. Selon Morgenthau, l'Etat agit toujours en fonction de ses propres intérêts, même sous couvert de volonté morale universelle, l'objectif ultime étant la survie de l'entité politique<sup>53</sup>. Il énonce aussi des principes essentiels tels que la primauté de la politique externe d'un Etat sur sa politique interne ou encore le fait qu'il base le concept de puissance de l'Etat sur des critères matériels et de ressources humaines. A ses yeux, la seule façon pour un Etat de dissuader les autres Etats de s'attaquer à lui est d'accroître considérablement sa force (militaire), de diviser ses ennemis et de maintenir un équilibre des puissances qui lui est favorable. En effet, comme le rappelle Mario Telò, « pour H. Morgenthau, l'équilibre des puissances est une politique et non un processus automatique ». Enfin, Morgenthau estime que l'acteur unitaire des relations internationales n'est autre que l'Etat. Pour lui, « les Etats sont les unités dont les interactions forment la structure des systèmes internationaux »<sup>54</sup>. De plus, il rejoint Carr sur la critique des idéalistes qui à ses yeux fuient la réalité. Il estime devoir étudier les relations internationales telles qu'elles sont et non telles qu'elles devraient être. Pour Morgenthau, les relations sont parfois basées « sur des forces irrationnelles et inhérentes à la nature humaine »<sup>55</sup>. Il développe aussi davantage la notion primordiale de l'intérêt national dans son ouvrage *In Defense of the National Interest* en 1951.

---

<sup>50</sup> KANT, Emmanuel., *Vers la Paix Perpétuelle*, dans KANT, Emmanuel, FOESSEL Michaël, HANSEN-LOVE Laurence, *Vers la Paix Perpétuelle, texte intégral*, Paris, Hatier, 17 juillet 2013, 159 pages

<sup>51</sup> CARR, Edward H., *The Twenty Years' Crisis, 1919-1939. An Introduction to the Study of International Relations*, France, Palgrave Macmillan, 1981, 346 pages

<sup>52</sup> BATTISTELLA, Dario, *op.cit.*, 751 pages

<sup>53</sup> MORGENTHAU, Hans J., *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace. Fifth edition, revised.*, New York, Alfred A Knopf, Inc., 1973, 650 pages

<sup>54</sup> BATTISTELLA, Dario, *op.cit.*, 751 pages

<sup>55</sup> TELO, Mario, *op.cit.*, pp. 45-53.

Enfin, bien qu'ils dénotent parfois du réalisme classique, il est nécessaire de retenir les travaux de Raymond Aron<sup>56</sup> pour qui l'Etat, le concept de guerre et celui de puissance sont au centre des relations internationales. Il rappelle qu'il n'existe pas d'autorité capable de revendiquer le monopole de la violence physique légitime à l'image de l'Etat théorisé par Max Weber<sup>57</sup> au niveau international. Par conséquent, les relations internationales se déroulent sur une scène anarchique (l'anarchie est une « condition structurelle des relations interétatiques »), « ce qui rend les relations entre les entités *ipso facto* potentiellement violentes »<sup>58</sup>. Pour lui, l'objectif de sécurité se retrouve donc à l'épicentre de la vie internationale. Il reprend les causes de querelles distinguées par T. Hobbes : la rivalité, la méfiance et la fierté. De cela découle le fait que la politique extérieure d'un Etat se traduise notamment par un désir de puissance. Ainsi, Aron nous expose le fait que « la caractéristique première d'un système international est la configuration du rapport des forces » et que « tous les Etats poursuivant les mêmes objectifs définis en termes de puissance et de sécurité, il leur est possible de régler leurs comportements les uns envers les autres par l'usage de deux instruments : la diplomatie et la force »<sup>59</sup>. Il ajoute que l'intérêt national se calcule en termes de coûts/bénéfices et il élabore le concept d'intérêts immatériels (comme la recherche de prestige ou d'ambitions historiques). De plus, comme l'explique Mario Telò, il amorce le concept de *transnationalité*<sup>60</sup> et anticipe les théories du système international par les concepts de « système homogène » et « système hétérogène »<sup>61</sup>. Pour ces raisons, il convient d'être prudent avec les arguments d'Aron. Notre étude étant basée sur le réalisme classique, la prise en compte du *transnationalisme* et des questions de systèmes homogène et hétérogène est impossible.

#### i. Les grands principes et concepts

Le réalisme est structuré autour de grands principes qu'il nous semble important de synthétiser dans ce travail, et ce, afin de pouvoir ultérieurement vérifier notre hypothèse.

1. La primauté de l'Etat en tant qu'acteur rationnel. Les seuls acteurs considérés sont les Etats. Battistella les appelle des « groupes de conflit »<sup>62</sup>. Depuis l'avènement du système westphalien, « ces groupes sont essentiellement des Etats-nations organisés territorialement »<sup>63</sup>. Même si Aron confirme l'existence d'autres acteurs, il estime que ceux-ci restent dépendants des Etats<sup>64</sup>.
2. Comme l'expliquait déjà T. Hobbes, sans autorité centrale mondiale (*Léviathan*)<sup>65</sup>, la scène internationale est régie par l'anarchie<sup>66</sup>. Le sociologue Max Weber définit l'Etat comme : « une

<sup>56</sup> ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*. 8<sup>ème</sup> éditions., France, Calman-Lévy, 1962, 790 pages

<sup>57</sup> WEBER, Max, *Le Savant et le Politique. Une nouvelle traduction*. La Découverte, Paris, 2003, 206 pages.

<sup>58</sup> BATTISTELLA, Dario, *op.cit.*, 751 pages

<sup>59</sup> ARON, Raymond, *op.cit.*, 790 pages

<sup>60</sup> La *transnationalité* est le concept qui nomme les relations au niveau international des acteurs non-étatiques.

<sup>61</sup> Voir l'explication des systèmes homogènes et hétérogènes d'Aron dans les annexes à la page 69

<sup>62</sup> BATTISTELLA, Dario, « Introduction : le réalisme réfuté ? », *Etudes internationales*, Québec, 4 décembre 2004, Vol. 35, N°4, 11 pages

<sup>63</sup> *Ibidem*.

<sup>64</sup> TELO, Mario, *op.cit.*, pp. 45-53.

<sup>65</sup> HOBBS, Thomas, *op.cit.*, 286 pages

<sup>66</sup> HOBBS, T., *op.cit.*, CARR, E.H. *op.cit.*, MORGENTHAU H.J., *op.cit.*, ARON, R., *op.cit.*

entreprise à caractère institutionnel qui revendique avec succès, dans l'application de ses règlements, le monopole de la contrainte légitime »<sup>67</sup>. La scène internationale est dépourvue d'une autorité de ce type. C'est pourquoi, chaque Etat est responsable pour sa propre survie. Cette anarchie est synonyme d'un état de guerre (dans lequel le recours à la force armée est légitime)<sup>68</sup>. D'où la primauté de la *high politics* sur la *low politics*.

3. Le but est de « maximiser son intérêt national défini en termes de puissance »<sup>69</sup>. Puisque chaque Etat est responsable pour sa survie, il est à la recherche constante de davantage de sécurité<sup>70</sup> (d'où découle la primauté du facteur militaire et la question de la compétition illustrée par le « dilemme de sécurité »<sup>71</sup>). Il s'agit pour les Etats de garantir leur survie ou de dominer la scène internationale et d'assurer leur survie<sup>72</sup>. Ainsi, nous retiendrons pour ce travail la définition de Raymond Aron pour qui : « la puissance est la capacité d'une unité politique à imposer sa volonté aux autres unités »<sup>73, 74</sup>. Les différents auteurs s'accordent sur la façon de la mesurer<sup>75</sup>. Elle se mesure notamment en capacités matérielles. Ainsi, au vu des éléments mis en exergue par les différents auteurs, nous pouvons la mesurer notamment par : la superficie du territoire, la taille de la population, la force militaire et l'état de préparation de l'armée, les ressources naturelles, les capacités économiques, financières, technologiques, commerciales, industrielles, la qualité de la diplomatie, la stabilité nationale, le prestige.
4. L'intérêt national est fixe dans le temps<sup>76</sup>. Les réalistes estiment que les relations qui régissent les interactions entre les Etats sont des relations humaines<sup>77</sup>. Les institutions de coopération et le droit international sont à la solde des intérêts des Etats les plus puissants. La guerre et la recherche de domination sont des éléments qui font partie de la nature humaine. Battistella ajoute que la paix ne peut réguler la scène internationale. A la place, c'est l'équilibre des puissances qui maintient les rapports de force et empêche un Etat de croire qu'il pourra dominer les autres<sup>78</sup>.
5. Le calcul coûts/bénéfices. Afin de s'assurer de la réalisation de son intérêt national, l'Etat va agir selon une logique coûts/bénéfices. Pour le réaliste, le gain de l'un est la perte de l'autre. Par conséquent, il va agir selon une logique du choix rationnel<sup>79</sup>.

---

<sup>67</sup> WEBER, Max, *op.cit.*, 206 pages.

<sup>68</sup> BATTISTELLA, *loc.cit.*, 11 pages

<sup>69</sup> *Ibidem*.

<sup>70</sup> ARON, Raymond, *op.cit.*, 790 pages

<sup>71</sup> Voir l'explication du dilemme de sécurité dans les annexes à la page 69

<sup>72</sup> TELO, Mario, *op.cit.*, pp. 45-53.

<sup>73</sup> Aron différencie la puissance défensive (« capacité d'une unité politique de ne pas se laisser imposer la volonté des autres ») et offensive (« capacité d'une unité politique d'imposer aux autres sa volonté »)

<sup>74</sup> TELO, Mario, *op.cit.*, 2013, pp. 45-53.

<sup>75</sup> SPYKMAN, Nicholas, *America's Strategy in World Politics*, 1942, p.19, MORGENTHAU, Hans J. *op.cit.*, STEINMETZ, Rudolf, *Soziologie des Kriegeres*, 2ème édition., 1929, pp 227-260, FISHER, Guido, *Der wehrwirtschaftliche Bedarf*“, *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, IC, 1939, page 519, ARON, Raymond, *op.cit.*, 790 pages dans BATTISTELLA, Dario, *op.cit.*, 751 pages

<sup>76</sup> MORGENTHAU Hans J., *op.cit.*, 650 pages

<sup>77</sup> ARON, Raymond, *op.cit.*, 790 pages

<sup>78</sup> BATTISTELLA, Dario, *loc.cit.*, 11 pages

<sup>79</sup> TELO, Mario, *op.cit.*, pp. 45-53.

## ii. Instrumentalisation

Il faut souligner que dans l'approche réaliste, les organisations internationales sont considérées comme étant instruments des Etats<sup>80</sup>, et notamment des grandes puissances. Dès lors, les organisations internationales sont des outils au service de l'intérêt national de ces puissances qui la composent<sup>81</sup>. Dans notre cas, le droit de veto serait un instrument des membres permanents afin d'assurer leurs intérêts nationaux respectifs et *in fine* le maintien de leur puissance, permettant leur survie et la sauvegarde de leur position sur la scène internationale. Ainsi, en 2001, les Etats-Unis sont entrés en guerre contre l'Afghanistan sans qu'aucune organisation internationale n'ait pu les en empêcher, en dépit du droit international. En réalité, on peut considérer que le multilatéralisme compte, si et seulement si telle est la volonté de la puissance qui domine l'organisation<sup>82</sup>.

## iii. Limites du réalisme

Cela étant dit, il faut garder à l'esprit que l'approche réaliste présente certaines limites. D'abord, E.H. Carr souligne lui-même dans son ouvrage *Twenty Years' Crisis* que le réalisme ne parvient pas à saisir les déterminants du changement.

Dario Battistella remet en cause certains postulats du réalisme au vu des événements du 11 septembre 2001. A la lumière de cela, il est clair que d'autres acteurs que les Etats comptent<sup>83</sup>. Cependant, Kenneth Waltz y répond en estimant que : « les Etats sont les unités dont les interactions forment la structure des systèmes politiques internationaux » alors que « les mouvements transnationaux font partie des processus qui s'y déroulent »<sup>84</sup>. Saint-Thomas d'Aquin estime alors que l'on peut mener des « guerres justes » car cela découle en partie du caractère légal des acteurs qui menaient ces guerres<sup>85</sup>. Mais les groupes terroristes opèrent aujourd'hui des violences pour le moins qualitatives, parfois à l'image des capacités étatiques existantes. Est-ce pour autant une « guerre juste » ? Certains Etats quant à eux, ceux considérés comme des *failed states*, n'ont plus cette capacité. L'idée clausewitzienne de la guerre comme la continuité de la politique étrangère peut cependant opérer dans notre cas puisque dans les dossiers afghan et irakien, les Etats-Unis n'ont pas fait confiance au droit international et ont estimé que la seule façon de maintenir leur sécurité était de mener la guerre. Cependant, en analysant les tensions au sein de l'Administration de George W. Bush lors de la décision d'entrer en guerre contre l'Afghanistan en 2001, on constate que la théorie du Processus Décisionnel de Graham Allison pourrait s'appliquer<sup>86</sup>.

---

<sup>80</sup> RIOUX, Michèle, « Les Organisations Internationales », Cahier de Recherche CEIM (UQAM, Canada), Montréal, mars 2012, 43 pages (page 4)

<sup>81</sup> BATTISTELLA, Dario, *loc.cit.*, 11 pages

<sup>82</sup> *Ibidem.*

<sup>83</sup> *Ibidem.*

<sup>84</sup> WALTZ, Kenneth, *Theory of International Politics*, New York, McGraw-Hill, 1979, page 91 et suivantes

<sup>85</sup> BATTISTELLA, Dario, *loc.cit.*, 11 pages

<sup>86</sup> *Ibidem.*

De plus, Michael Walzer estime que le système international n'est pas strictement anarchique car il existe une série d'organisations mondiales dans des domaines variés. Les Etats souhaiteraient donc rendre le monde moins anarchique<sup>87</sup>. Pourtant, nous avons vu que ces organisations voyaient souvent le jour avec l'accord des grandes puissances. Celles-ci dominent l'organisation créée. Cependant, la puissance peut être remise en cause. On peut le constater par les défaites russes et américaines en Afghanistan alors que ces pays disposaient dans leurs cas respectifs d'une supériorité technologique, militaire et logistique nettes par rapport à leurs adversaires. On peut argumenter que certes ils n'ont pas gagné la paix, mais ils ont gagné la guerre. Joseph Nye nous parle de nouveaux facteurs de puissance comme la notion du *soft power*<sup>88</sup>, des facteurs immatériels. Susan Strange ajoute la notion de la puissance structurelle en parlant du rôle des multinationales<sup>89</sup>. Selon ces auteurs, le réalisme ne parvient pas à s'adapter à l'évolution du monde contemporain. Le monde nouveau, en réseau, ne peut véritablement s'expliquer par d'anciens paradigmes comme le réalisme.

En conclusion, il faut retenir qu'aucun paradigme n'est en mesure de pouvoir expliquer l'ensemble des phénomènes des relations internationales. C'est d'ailleurs pour cela que dans les relations internationales, il est nécessaire de combiner plusieurs théories afin de saisir l'ensemble des tenants et aboutissants entourant les enjeux étudiés. Il convient d'opérer une synthèse multi-paradigmatique. Dès lors, on ne peut mesurer la force d'un paradigme par sa capacité à exclure les autres, mais bien par sa capacité à expliquer certains enjeux dans des situations spécifiques.

Par conséquent, nous considérons que la théorie réaliste est adéquate lorsqu'il s'agit d'analyser les phénomènes internationaux et les enjeux conflictuels entre les membres permanents du Conseil de sécurité. Pour nous, l'ONU a été créée en affichant une volonté d'universalisme et de paix, néanmoins, comme E.H. Carr le souligne, la morale et l'idéal ne sont que des outils de pouvoir. Il s'agit bel et bien de voiler l'objectif de puissance de ces Etats. Certes les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale ont créé l'ONU et son Assemblée Générale consacrant l'égalité souveraine, mais ils ont aussi créé le CSNU, profondément inégalitaire et au service de leurs intérêts spécifiques, asseyant *de facto* leurs puissances en l'inscrivant dans le droit. Nous pensons donc que le réalisme est toujours adéquat pour étudier ces configurations car le CSNU est le « fruit d'un accord entre les grandes puissances ».

#### iv. Méthodologie

Afin de vérifier cette théorie sur nos cas, il faudra donc déterminer si les Etats-Unis, la Chine et la Russie pratiquent une politique de puissance (au vu de la grille précédemment établie) au sein du CSNU. Il convient donc de déterminer si, en tant que membres permanents, ces pays agissent dans

---

<sup>87</sup> DURIN, Guillaume, « Amitai Etzioni et Michael Walzer face aux relations internationales : Comparaison de deux approches « communautariennes » », *Etudes internationales*, Montréal, 2007, Vol. 38, n°1, 15 pages.

<sup>88</sup> LORD, Carnes, « Diplomatie publique et *soft power* », *Politique américaine*, s.l., hiver 2005/2006, n°3, 13 pages

<sup>89</sup> STORY, Jonathan & JAQUET, Christophe, « le système mondial de Susan Strange », *Politique Etrangère*, 2001, n°2, pp. 433-447

le sens de mandat pour lequel ils sont responsable, à savoir « (...) *la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales (...) conformément aux Buts et Principes des Nations Unies* »<sup>90</sup> ou s'ils agissent en fonction de la poursuite de leur intérêt national dans la perspective d'acquiescer ou de maintenir leur puissance. Il s'agit ici donc de décrypter les intérêts de ces membres permanents dans des cas spécifiques afin de comprendre si oui ou non l'apposition de leur veto va dans le sens d'une politique visant à asseoir, accroître ou maintenir leur puissance ou si elle est déterminée à maintenir la paix et la sécurité internationale comme elle le prétend. Dans ce dernier cas, nous pourrions conclure que ces pays ne jouent pas selon les règles du réalisme.

### III. Développement

**D**ans cette seconde partie, nous allons analyser précisément les enjeux qui influencent la décision des membres permanents de poser leur veto au Conseil de sécurité. Nous souhaitons décrypter d'une part les comportements des Etats-Unis envers l'Etat d'Israël dans le cadre du conflit israélo-palestinien, et d'autre part de la posture de la Chine et de la Russie vis-à-vis de la Syrie dans le contexte de la crise syrienne. Nous partons du postulat que cette conduite est conditionnée par la protection des intérêts nationaux respectifs de ces trois pays dans ces zones conflictuelles. Dès lors, nous allons dans un premier temps exposer leurs intérêts spécifiques au Moyen-Orient. Ensuite, nous analyserons une sélection de vetos qu'ils ont apposés et les configurations internationales qui les entourent. Il s'agit de tirer des conclusions afin de déterminer si le recours au veto est motivé par la « charité diplomatique » ou plutôt dans l'esprit de la protection d'intérêts propres et dans l'opposition aux puissances adverses.

#### a. Les Etats-Unis d'Amérique et le conflit israélo-palestinien

Les Etats-Unis sont l'un des membres permanents du Conseil de sécurité. Cet Etat a obtenu son siège grâce à son implication dans la création de l'ONU et à sa participation vitale à la victoire contre les forces de l'Axe. L'utilisation du veto par les Etats-Unis est fréquente, notamment durant la période de la Guerre froide (et surtout à partir de 1966)<sup>91</sup>. Cependant, force est de constater qu'il s'agit encore aujourd'hui d'un instrument de politique étrangère pour le pays de l'Oncle Sam. En effet, cet outil a été utilisé à maintes reprises et notamment pour « porter un secours diplomatique » à l'Etat d'Israël<sup>92</sup>, parfois même, comme nous le verrons, à contrecœur<sup>93</sup>.

---

<sup>90</sup> Article 24, §1, 2 de la Charte des Nations Unies in ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *op.cit.*

<sup>91</sup> GLOBAL POLICY FORUM, « Changing Patterns in the Use of the Veto in the Security Council », in site web de Global Policy Forum, s.d. in <https://www.globalpolicy.org/component/content/article/102/32810.html>, consulté le 9 mars 2018

<sup>92</sup> BEAUCHAMP, Zack, « Why are the US and Israel so friendly ? », *Vox News*, 6 décembre 2017 in site web de Vox News, <https://www.vox.com/cards/israel-palestine/united-states>, consulté le 17 mars 2018

<sup>93</sup> HENRY, Marc, « Israël : ambigu soutien américain à l'ONU », *Le Figaro*, 20 février 2011, in site web du Figaro <http://www.lefigaro.fr/international/2011/02/20/01003-20110220ARTFIG00191-israel-ambigue-soutien-americain-a-l-onu.php>, consulté le 7 septembre 2017

### i. Les intérêts des Etats-Unis en Israël et au Moyen-Orient

Afin de saisir clairement la position des Etats-Unis vis-à-vis d'Israël et d'ultérieurement comprendre pourquoi ce pays pose son veto pour « protéger » l'Etat hébreu, il est important de se focaliser sur ce qui constitue les intérêts nationaux étasuniens dans la région et plus particulièrement en Israël. Washington compte de nombreux alliés au Moyen-Orient mais aucun ne peut revendiquer une alliance plus forte que celle qu'il entretient avec Israël<sup>94</sup>.

#### *Les intérêts militaires*

Le gain principal des Etats-Unis en Israël est d'ordre militaire<sup>95</sup>. En effet, dans le cadre de sa projection de puissance, Washington a besoin de stabiliser l'ensemble de la région<sup>96</sup>. L'Etat hébreu s'est avéré être un partenaire capable de répondre aux besoins sécuritaires traditionnels ou non des Etats-Unis<sup>97</sup>. En premier lieu, Israël est un grand développeur d'armes à la pointe de la technologie<sup>98</sup> et il figure parmi les grands fournisseurs des Etats-Unis. En 2006, Israël a vendu pour environ 1,1 milliard de dollars d'armes aux Etats-Unis<sup>99</sup>. Qu'il s'agisse d'armes destinées aux combats urbains<sup>100</sup>, ou d'équipements plus sophistiqués comme les UAV (*unmanned areal vehicules* (drones))<sup>101</sup>. Cette technique est largement utilisée par les Etats-Unis dans la doctrine de « guerre contre le terrorisme »<sup>102</sup> et a permis une économie de vie humaine non-négligeable. Israël a également développé en partenariat avec les Etats-Unis<sup>103</sup> le système *Kippat'Barzel* (Dôme de fer, semblable au système THAAD déployé en Asie) capable d'intercepter un missile en vol<sup>104</sup>. A cela s'ajoute le fait que les produits israéliens présentent l'avantage d'avoir été testés sur le terrain, dans des conditions réelles<sup>105</sup>. C'est le cas du *corner-shot* (utilisé durant la seconde *Intifada*<sup>106</sup>) ou encore du Dôme de fer qui s'est montré utile lors des opérations à Gaza durant les étés 2012 et 2014<sup>107</sup>.

---

<sup>94</sup> BRIERE, A. & WUNDERLE W., The Washington Institute for Near East Policy, *U.S. Foreign Policy and Israel's Qualitative Military Edge. The Need for a Common Vision*, Washington D.C., janvier 2008, Policy Focus #80, 22 pages

<sup>95</sup> A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *How the United States Benefits from its Alliance with Israel*, Washington D.C., septembre 2012, Strategic Report N°7, 80 pages.

<sup>96</sup> BRIERE, A. & WUNDERLE W., *loc.cit.*, 22 pages

<sup>97</sup> A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

<sup>98</sup> FELDMAN, Yotam, « The Lab », RTBF/France TV/Makor film fund/Channel 8/CBC – Radio Canada, New York, Etats-Unis, 2013

<sup>99</sup> EISENSTADT, Michael, POLLOCK, David, « Friends with Benefits : Why the U.S.-Israeli Alliance Is Good for America », *Foreign Affairs* in <http://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/friends-with-benefits-why-the-u.s.-israeli-alliance-is-good-for-america>, 7 novembre 2012, consulté le 7 septembre 2017

<sup>100</sup> FELDMAN, Yotam, *op.cit.*

<sup>101</sup> A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

<sup>102</sup> MICHAELS, Jim, « Drones : The Face of the war on terror », *USA Today*, le 20 mars 2015, in site web de USA Today, <https://www.usatoday.com/story/news/world/2015/03/19/drones-pakistan-iraq/25033955/>, consulté le 20 mars 2018

<sup>103</sup> MOZGOVAYA, Natacha, « U.S. Congress gives Obama okay to fund Israel Rocket Defense », *Haaretz*, le 21 mai 2010, in site web du quotidien Haaretz <https://www.haaretz.com/1.5122846>, consulté le 17 mars 2018

<sup>104</sup> KHAZAN, Olga, « Israel conflict : What is Iron Dome? », *The Washington Post*, le 16 novembre 2012, in site web du Washington Post, [https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2012/11/16/israel-conflict-what-is-the-iron-dome/?utm\\_term=.465ead57fbba](https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2012/11/16/israel-conflict-what-is-the-iron-dome/?utm_term=.465ead57fbba), consulté le 20 mars 2018

<sup>105</sup> FELDMAN, Yotam, *op.cit.*

<sup>106</sup> *Ibidem.*

<sup>107</sup> Voir l'explication de l'utilisation du dôme de fer dans les annexes à la page 69

Les Israéliens développent différentes techniques (de sécurité conventionnelle, « antiterroriste »<sup>108</sup>). Nombre d'entre-elles sont transmises aux Etats-Unis<sup>109</sup>. Celles-ci sont entre autres mises en œuvre par les brigades antiterroristes<sup>110</sup> ou encore par le Département de la Sécurité intérieure des Etats-Unis (*Homeland Security*) dans les ports et aéroports américains<sup>111</sup>. De plus, Israël partage de manière approfondie de multiples informations de renseignement<sup>112, 113</sup>. Le fait qu'Israël soit un pays à la pointe de la technologie (voir *supra*) représente aussi un intérêt pour Washington en ceci que l'Etat hébreu est l'un des *leaders* mondiaux en matière de cyber-sécurité<sup>114</sup>.

Enfin, la puissance d'Israël au Proche-Orient permet aux Etats-Unis d'assurer une base arrière pour leurs troupes (basées au Irak et en Afghanistan et dans le reste de la région (voir illustrations n°1 et n°2)). Washington inaugure d'ailleurs une nouvelle base aérienne en Israël en 2017<sup>115</sup>, dans le désert du Negev. Si les Etats-Unis voulaient maintenir leur puissance sans Israël, ils devraient construire de nouvelles bases comme celle d'Incirlik (Turquie). Cela serait plus coûteux et plus dangereux<sup>116</sup>. De plus, la puissance de frappe nucléaire supposée d'Israël<sup>117</sup> lui permet de maintenir une situation favorable à Washington dans la région<sup>118</sup>. Cela passe notamment par le maintien du *Qualitative Military Edge* (QME)<sup>119</sup> (considéré comme un intérêt américain)<sup>120</sup>. Il est mis en place par le Premier Ministre David Ben Gurion en 1953 et tacitement adopté par l'Administration de Ronald Reagan<sup>121</sup>. Cette doctrine vise à maintenir la supériorité du matériel et de l'entraînement militaire de l'Etat d'Israël vis-à-vis de ses voisins puisqu'elle ne peut rivaliser avec le nombre de soldats potentiels de ces derniers<sup>122</sup>. Le maintien de cette supériorité matérielle (et nucléaire) concède à Israël de rester une force dissuasive dont Washington est bénéficiaire puisque cette doctrine a un moindre coût (humain et financier)<sup>123</sup>. Cela permet aux Etats-Unis de ne pas devoir directement intervenir<sup>124</sup> comme ils l'ont fait en 2001 (Afghanistan) ou en 2003 (Irak). En effet, il faut noter qu'en plus des coûts diplomatiques (notamment auprès des alliés arabes), l'aide financière américaine

---

<sup>108</sup> A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

<sup>109</sup> *Ibidem*.

<sup>110</sup> Voir l'explication de la 'supériorité israélienne' en matière d'antiterrorisme dans les annexes à la page 69

<sup>111</sup> EISENSTADT, Michael, POLLOCK, David, *loc.cit.*

<sup>112</sup> HOLT, Blaine D., « The Gold Standard : U.S.-Israel Military Relations », *American Foreign Policy Interests*, vol. 36, n°2, 2014, pp. 111-118

<sup>113</sup> Voir un exemple de renseignement fourni par Israël aux Etats-Unis dans les annexes aux pages 69 et 70

<sup>114</sup> A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

<sup>115</sup> Rédaction i24 News, « Première base de l'armée de l'air américaine en Israël », 18 septembre 2017, in site web d'i24 News, <https://www.i24news.tv/fr/actu/international/moyen-orient/155788-170918-une-base-americaine-incorporee-au-sein-d-une-base-de-l-armee-israelienne>, consulté le 10 mars 2018

<sup>116</sup> LAPID, Yair, « The Invaluable US-Israeli Alliance », *Foreign Policy* in <http://foreignpolicy.com/2016/08/23/the-invaluable-us-israeli-alliance-security-agreement-yair-lapid/>, 23 août 2016, consulté le 25 septembre 2017

<sup>117</sup> A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

<sup>118</sup> MANDELBAUM, Michael, « The Six Days War : 1967's Gift to America », *The American Interest* in <https://www.the-american-interest.com/2017/06/02/1967s-gift-to-america/>, 2 juin 2017, consulté le 8 septembre 2017

<sup>119</sup> Voir la définition israélienne du QME dans les annexes à la page 70

<sup>120</sup> HOLT, Blaine D., *loc.cit.*

<sup>121</sup> BRIERE, A. & WUNDERLE W., *loc.cit.*

<sup>122</sup> *Ibidem*.

<sup>123</sup> LAPID, Yair, *loc.cit.*

<sup>124</sup> MANDELBAUM, Michael, *loc.cit.*

accordée à Israël depuis 1949 est estimée à 115 milliards de dollars<sup>125</sup>. Somme colossale certes, mais qui reste inférieure aux coûts des interventions de 2001 et 2003.

### *Les intérêts stratégiques*

Si le petit pays a fait office de rempart face au communisme durant la Guerre froide (politique américaine de *containment* de l'URSS), il est aujourd'hui pour les Etats-Unis un obstacle face à l'islamisme politique/radical<sup>126</sup> et aussi contre la présence russe en Syrie<sup>127</sup>. Après son indépendance, Israël adopte les « valeurs démocratiques »<sup>128</sup>, et se place en contradiction avec le système soviétique. A l'époque, l'Union soviétique compte des alliés de poids dans la région, notamment la Syrie ou l'Egypte. Les Etats-Unis sécurisent leur défense en s'assurant que la Turquie et Israël restent sous leur influence<sup>129</sup>. Malgré le développement des liens entre Israël et la Russie<sup>130</sup>, l'Etat hébreu est toujours l'un des principaux atouts des Etats-Unis dans leurs « confinements » russe et iranien.

Les Etats-Unis et l'URSS se sont adonnés durant la Guerre froide à des conflits indirects (aussi appelés *proxy wars*). Il est alors primordial pour les Etats-Unis de maintenir la force israélienne qui leur est favorable<sup>131</sup>. Washington a dès lors laissé Israël développer, en collaboration avec la France<sup>132</sup>, un arsenal nucléaire. Cependant, bien que détentrice potentielle d'armes nucléaires, Israël n'entend pas laisser d'autres Etats de la région se doter de cette technologie. Ainsi, les raids d'Osirak en Irak en 1981<sup>133</sup> et de l'Opération « Orchard » en Syrie en 2007<sup>134</sup> visant à empêcher ces pays d'acquérir l'arme nucléaire (opération rendue officielle le 21 mars 2018)<sup>135</sup> montrent aux Etats-Unis que leur « pari » israélien est payant. En effet, en empêchant ces pays de se doter d'un tel armement, la domination de Washington reste intacte dans la région. Cela pourrait se reproduire face à l'Iran<sup>136</sup>, selon les propos du Premier Ministre israélien B. Netanyahu en 2012<sup>137</sup>. En effet, si Israël maintient ce monopole atomique régional, les Etats-Unis ne devraient pas intervenir et cela maintiendrait le *statu quo*<sup>138</sup> tout en évitant d'exacerber les tensions avec Moscou. En définitive, la préservation de la

<sup>125</sup> EISENSTADT, Michael, POLLOCK, David, *loc.cit.*

<sup>126</sup> *Ibidem.*

<sup>127</sup> LAPID, Yair, *loc.cit.*

<sup>128</sup> HOLT, Blaine D., *loc.cit.* & A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

<sup>129</sup> EISENSTADT, Michael, POLLOCK, David, *loc.cit.*

<sup>130</sup> DELANOE, Igor, « Russie-Israël : Les défis d'une relation ambivalente », *Politique étrangère*, 2013/1, printemps 2013, pp. 119-130

<sup>131</sup> MANDELBAUM, Michael, *loc.cit.*

<sup>132</sup> RIBADEAU DUMAS Laurent, « Israël : comment Shimon Peres a obtenu de la France l'arme nucléaire », *France Info*, 28 septembre 2016 in site web de *franceinfo*, <http://geopolis.francetvinfo.fr/israel-comment-shimon-peres-a-obtenu-de-la-france-l-arme-nucleaire-120045>, consulté le 20 mars 2018

<sup>133</sup> EISENSTADT, Michael, POLLOCK, David, *loc.cit.*

<sup>134</sup> RAZOUX, Pierre, « Israël frappe la Syrie : un raid mystérieux », *Politique étrangère*, printemps 2008, pp.9-22

<sup>135</sup> AHRONHEIM, Anna, « Fmr. JPost editor : Israel Should Take Pride in Operation Orchard », 21 mars 2018 in site web du Jerusalem Post, <http://www.jpost.com/Arab-Israeli-Conflict/Fmr-JPost-editor-Israel-should-take-pride-in-Operation-Orchard-546729>, consulté le 21 mars 2018

<sup>136</sup> EKWONNA, Sampson I., « The Realism of Veto and Balance of Power in US-Russian Global Relations : The Syrian Chemical Weapons (WMD) Crisis (2013) », *Arabian Journal of Business and Management Review (OMAN Chapter)*, Vol. 4, n°2, septembre 2014, pp. 183-194

<sup>137</sup> HELLER, Jeffrey, « Netanyahu draws « red line » on Iran's nuclear program », *Reuters*, 28 septembre 2012, in site web de Reuters, <https://www.reuters.com/article/us-un-assembly-israel-iran/netanyahu-draws-red-line-on-irans-nuclear-program-idUSBRE88Q0GI20120928>, consulté le 20 mars 2018

<sup>138</sup> MANDELBAUM, Michael, *loc.cit.*

domination israélienne au Moyen-Orient participe *de facto* au maintien de la puissance américaine dans la région<sup>139</sup>. Cela permet à Washington d'assurer le flux libre du pétrole à des prix raisonnables tout en préservant des leviers sur d'autres Etats. Effectivement, Washington contrôle des points stratégiques (détroit d'Ormuz, Golfe d'Aden, Golfe d'Oman) par lesquels passent une grande quantité du commerce mondial<sup>140</sup>. Cette emprise permet à Washington de faire pression par exemple sur Pékin, qui dépend de l'approvisionnement énergétique<sup>141</sup> des pays de la région.

Enfin, il convient de souligner le fait qu'Israël, en vertu de son système politique, partage nombre de valeurs avec les Etats-Unis, ce qui rend plus facile leurs relations<sup>142</sup>. En outre, Israël a démontré par le passé qu'elle était capable de conclure la paix<sup>143, 144</sup>. Faire d'Israël un acteur incontournable de la région renforce la position de Washington.

### *Les intérêts économiques*

Outre la question des hydrocarbures (voir *intérêts énergétiques*), la question de la vente d'armes occupe une place prépondérante<sup>145</sup>. Washington vend à de nombreux pays de la région (ce qui ne rassure pas Israël)<sup>146</sup>. Ces contrats se chiffrent en dizaines de milliards de dollars<sup>147</sup>. Cependant, Israël revêt une importance particulière en ceci que le développement technologique est grand. Dès lors, nombre d'entreprises américaines s'y implantent<sup>148</sup>. Beaucoup de composants des appareils phares des grandes firmes telles qu'Apple, Microsoft ou Google sont développés en Israël<sup>149</sup>, participant de ce fait à leur succès (les centres de recherche israéliens de ces entreprises seraient responsables de 40% de leurs revenus<sup>150</sup>). Israël est un marché primordial pour les Etats-Unis. Alors que l'Etat hébreu ne représente que 3% de la population du Moyen-Orient, 25% des exportations américaines dans la région y sont destinées<sup>151</sup>. De plus, le marché est multidimensionnel, à l'inverse de l'Arabie saoudite<sup>152</sup>. Enfin, il faut noter qu'Israël est le premier pays dans la liste américaine (en 2016) des receveurs d'aide au développement, avec plus de 3,1 milliards de dollars<sup>153</sup>. Cependant, 75% de ces aides doivent, selon les accords, être recyclées aux Etats-Unis<sup>154</sup>.

---

<sup>139</sup> MANDELBAUM, Michael, *loc.cit.*

<sup>140</sup> A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

<sup>141</sup> CHAZIZA, Mordechai, « China's Middle East Policy : the ISIS Factor », Middle East Policy, vol. XXIII, n°2, printemps 2016, pp. 25-33

<sup>142</sup> EISENSTADT, Michael, POLLOCK, David, *loc.cit.*

<sup>143</sup> BRIERE, A. & WUNDERLE W., *loc.cit.*, 22 pages

<sup>144</sup> Voir l'explication de la capacité israélienne à conclure un accord de paix dans les annexes à la page 70

<sup>145</sup> EISENSTADT, Michael, POLLOCK, David, *loc.cit.*

<sup>146</sup> BRIERE, A. & WUNDERLE W., *loc.cit.*, 22 pages

<sup>147</sup> En juillet 2007, les Etats-Unis signent des contrats de vente d'armes atteignant des sommes astronomiques. 20 milliards de dollars pour l'Arabie saoudite et les autres pays du CCG, 13 milliards pour l'Egypte et 30 milliards pour Israël. In BRIERE, A. & WUNDERLE W., *loc.cit.*, 22 pages

<sup>148</sup> EISENSTADT, Michael, POLLOCK, David, *loc.cit.*

<sup>149</sup> A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

<sup>150</sup> EISENSTADT, Michael, POLLOCK, David, *loc.cit.*

<sup>151</sup> *Ibidem.*

<sup>152</sup> A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

<sup>153</sup> MCCARTHY, Niall, « The Countries Set to Receive the Most U.S. Foreign Aid In 2016 », *Forbes*, le 10 mars 2016, in site web de Forbes, <https://www.forbes.com/sites/niallmccarthy/2016/03/10/the-countries-set-to-receive-the-most-us-foreign-aid-in-2016-infographic/#58db983e5269>, consulté le 20 mars 2018

<sup>154</sup> A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

### *Les intérêts énergétiques*

Le Moyen-Orient représente un enjeu particulier pour tous les acteurs. Malgré l'objectif américain d'indépendance énergétique pour 2035 par l'exploitation du gaz de schiste<sup>155</sup>, la question des hydrocarbures est cruciale pour comprendre les liens avec des pays tels que l'Arabie saoudite ou les Emirats arabes unis. Ce statut de grand consommateur permet à Washington d'exercer indirectement des pressions sur l'OPEP et d'influencer la situation économique russe, fortement dépendante des décisions de cette organisation<sup>156</sup>. Outre la découverte de réserves de gaz naturel au large de ses côtes<sup>157</sup>, Israël s'avère être une fois de plus dans le peloton de tête vis-à-vis du recyclage et de la désalinisation de l'eau de mer, des techniques permettant une meilleure productivité de l'agriculture<sup>158</sup>, ou encore du développement de nouveaux systèmes de panneaux photovoltaïques<sup>159</sup>.

Pour résumer, nous pouvons affirmer que les intérêts des Etats-Unis au Moyen-Orient et en Israël sont nombreux. Ensemble, ils ont vocation à maintenir la domination de Washington dans la région. Israël développe des armes de haute technologie présentant l'avantage d'avoir été testées dans des conditions réelles. Ce petit pays offre aussi aux Etats-Unis un savoir-faire dans la conception de drones, permettant une économie de vies humaines non-négligeable pour la Maison Blanche. L'Etat hébreu est pionnier dans le domaine de la cyber-sécurité et ne rechigne pas à partager ses techniques militaires et les informations tirées de son renseignement de haute qualité. Le maintien du QME et de la puissance nucléaire potentielle d'Israël permet *de facto* de conserver la domination étasunienne sur la région. L'Etat hébreu se trouve être un partenaire de choix quand il s'agit de garder ce genre de technologie hors de portée des ennemis de Washington. D'un point de vue géostratégique, Israël permet aussi aux Etats-Unis d'indirectement bloquer les ambitions russes, cantonnées pour l'instant à la Syrie et l'Iran. Concernant l'économie, Israël représente un marché multidimensionnel essentiel pour les Etats-Unis. Le pays est un pôle de développement pour les industries américaines de hautes technologies et vis-à-vis de la recherche et le développement des énergies renouvelables. La domination économique et la consommation d'hydrocarbures de Washington lui permet aussi de conserver nombre de leviers sur les adversaires russes (décisions de l'OPEP) et chinois (routes maritimes). Pour toutes ces raisons, nous pouvons conclure que les intérêts de Washington sont multiples dans la région et notamment en Israël. L'utilisation du veto américain dans le cadre du conflit israélo-palestinien peut s'expliquer par l'objectif de protection de ces intérêts spécifiques.

---

<sup>155</sup> NARDON, Laurence, « Les Etats-Unis vers l'indépendance énergétique ? », *Politique étrangère*, été 2013 pp. 27-39

<sup>156</sup> NOCETTI, Julien, « Quelle politique énergétique pour la Russie au Moyen-Orient ? », *Politique étrangère*, 2013/1, printemps 2013, pp. 93-105

<sup>157</sup> LAHRICHI, Kamila, « Découverte de gisements gaziers entre Israël et le Liban : que dit le droit international ? », le 16 août 2013, *in* site web de The Huffington Post Magreb, [https://www.huffpostmaghreb.com/kamilia-lahrichi/decouverte-de-gisements-g\\_b\\_3767921.html](https://www.huffpostmaghreb.com/kamilia-lahrichi/decouverte-de-gisements-g_b_3767921.html), consulté le 29 mars 2018

<sup>158</sup> EISENSTADT, Michael, POLLOCK, David, *loc.cit.*

<sup>159</sup> A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

## ii. Etude de cas - vétos américain dans le conflit israélo-palestinien

Afin de tester notre hypothèse, un regard spécifique doit être porté sur les vétos au Conseil de sécurité. Les Etats-Unis ont posé à de nombreuses reprises leur veto lorsqu'il s'est agi de résolutions portant sur la question israélo-palestinienne. Nous partons du postulat que ces actions ne sont pas le fruit d'une charité diplomatique envers Israël mais visent à protéger les intérêts nationaux américains. Bien que nous pourrions mener de multiples études sur des résolutions, qu'elles aient été adoptées ou pas, nous allons dans ce travail nous attarder sur six vétos américains « en faveur » d'Israël.

### 1. 17 mai 1995 – S/1995/394

Le 17 mai 1995, les Etats-Unis ont apposé leur veto<sup>160</sup> à une résolution portant sur « la situation dans les territoires arabes occupés »<sup>161</sup> (concernant « les implantations israéliennes ») à l'initiative du Botswana, du Honduras, de l'Indonésie, du Nigéria, d'Oman et du Rwanda<sup>162</sup>. Le vote s'est fait à mains levées. Aucune abstention, quatorze votes en faveur<sup>163</sup> et un contre (Etats-Unis)<sup>164</sup>.

#### a. Contexte international

Les Etats-Unis sont dans un « moment unipolaire » depuis la fin de la Guerre froide. La *superpuissance* de Washington ne fait pas de doute. Le Président américain, Bill Clinton, est candidat à sa réélection alors qu'il s'agit pour Israël d'un moment clef. Effectivement, l'année auparavant, le Premier ministre israélien Yitzhak Rabin a reçu le prix Nobel de la paix en compagnie du chef de l'OLP, Yasser Arafat, et du MAE israélien Shimon Peres, pour la signature des Accords d'Oslo<sup>165</sup>. Néanmoins, la société israélienne est profondément divisée à ce sujet et Yitzhak Rabin est assassiné en novembre 1995<sup>166</sup>. Ce veto américain est le premier depuis cinq ans<sup>167</sup>. Le CSNU s'estimait inquiet et demandait l'arrêt d'un ordre d'expropriation de 53 hectares de Jérusalem-Est<sup>168</sup>.

#### b. Conséquences internationales

La plupart des Etats condamnent Israël sur l'ordre d'expropriation et pour le coup porté au processus de paix. Les Etats-Unis, par la voix de leur représentante M. Albright, estiment que les négociations doivent être directes entre les parties. Elle dénonce l'ingérence du Conseil, mais d'une part, elle souligne le désaccord de Washington dans l'action israélienne, et d'autre part, elle estime

<sup>160</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, « Veto List », in Dag Hammarskjöld Library, site web des Nations Unies, <http://research.un.org/en/docs/sc/quick>, consulté le 28 mars 2018

<sup>161</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Botswana, Honduras, Indonesia, Nigeria, Oman and Rwanda draft resolution, New York, 17 mai 1995, S/1995/394, 2 pages

<sup>162</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 17 mai 1995, S/1995/394, *op.cit.*, 2 pages

<sup>163</sup> Argentine, Botswana, Chine, République Tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Russie, Rwanda, Royaume-Uni

<sup>164</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Fiftieth year, 3538th Meeting, New York, 17 mai 1995, S/PV. 3538, 11 pages

<sup>165</sup> Le Journal de 20h de France 2, « Prix Nobel : Oslo », INA, 10 décembre 1994, in <http://www.ina.fr/video/CAB94107016>, consulté le 3 avril 2018

<sup>166</sup> KIRK Michael, WISER Mike, GILMORE Jim, « Netanyahu at War : An inside look at Israeli Prime Minister Benjamin Netanyahu's political rise and his relationship with the U.S. », Frontline (saison 34, épisode 4), s.d. in <https://www.pbs.org/wgbh/frontline/film/netanyahu-at-war/>, consulté le 29 mars 2018

<sup>167</sup> HUMANITE, « Chronologie de mai 1995 », l'Humanité, 27 juillet 1995 in site web de l'Humanité, <https://www.humanite.fr/node/109648>, consulté le 4 avril 2018

<sup>168</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 17 mai 1995, S/1995/394, *op.cit.*, 2 pages

que le vote n'a pas vocation à soutenir l'action, mais a plutôt pour objectif de limiter le pouvoir d'interférence du CSNU. Alors qu'Israël s'aligne sur la position américaine, le représentant de l'AP estime que Washington a agi en défaveur de la paix et dénonce un veto politique<sup>169</sup>.

Dans ce cas-ci, il nous semble difficile de conclure que Washington a voté en âme et conscience. Il s'agit d'un cas illustrant clairement la « protection diplomatique » des Etats-Unis envers Israël au CSNU. Les argumentaires des deux pays (isolés sur la scène internationale) sont accordés. Il reste cependant difficile d'affirmer que cela se fait dans un objectif de projection de puissance au Moyen-Orient. Nonobstant, ce veto « politique » est, comme le souligne l'observateur de l'AP, le premier du genre depuis la fin de la Guerre froide. Les Etats-Unis sortent de leur « moment unipolaire » face à de grandes puissances émergentes. Ils tentent de maintenir leur puissance dans la région. Cela nous pousse donc à croire qu'il s'agit bel et bien de protéger les intérêts américains en Israël et de maintenir sa puissance dans la région alors que la Russie (affaiblie par l'éclatement de l'URSS) et surtout la Chine ne pèsent pas encore de tout leur poids dans la région (cf. PV du vote).

## 2. 21 mars 1997 – S/1997/241

Le 21 mars 1997, les Etats-Unis ont apposé leur veto<sup>170</sup> à une résolution portant sur « la situation dans les territoires arabes occupés »<sup>171</sup> (concernant « les implantations israéliennes, notamment celles de *Har Homa* ») à l'initiative du Qatar et de l'Egypte<sup>172</sup>. Le vote s'est fait à mains levées. Une abstention (Costa Rica), treize votes en faveur<sup>173</sup> et un contre (Etats-Unis)<sup>174</sup>.

### a. Contexte international

En 1996, Bill Clinton est réélu à la présidence tandis qu'en Russie, Boris Elstine entre au Kremlin. En Israël, après l'assassinat d'Yitzhak Rabin et une recrudescence de violence avec les Palestiniens, Benjamin Netanyahu, opposant historique de Y. Rabin, devient Premier ministre. Il incarne une ligne beaucoup plus dure que son prédécesseur et n'est pas favorable aux Accords d'Oslo. Les relations avec les Etats-Unis se tendent<sup>175</sup> et le texte demande l'arrêt des constructions d'implantation à Jérusalem-Est<sup>176</sup>. Celui-ci fait suite à un débat à l'Assemblée générale. Le jour du vote, une attaque a frappé un café au cœur de Tel-Aviv faisant trois victimes et quarante blessés.

### b. Conséquences internationales

Comme son prédécesseur, le représentant américain au CSNU, M. Richardson, estime que le Conseil interfère dans une matière qui devrait être bilatérale. C'est pour cela que les Etats-Unis

<sup>169</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 17 mai 1995, S/PV. 3538, *op.cit.*, 11 pages

<sup>170</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>171</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Qatar and Egypt : draft resolution, New York, 21 mars 1997, S/1997/241, 1 p.

<sup>172</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 21 mars 1997, S/1997/241, *op.cit.* 1 page

<sup>173</sup> Chili, Chine, Egypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Russie, Suède, Royaume-Uni

<sup>174</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Fifty-second year, 3756th Meeting, New York, 21 mars 1997, S/PV. 3756, 11 pages

<sup>175</sup> KIRK Michael, WISER Mike, GILMORE Jim, *op.cit.*

<sup>176</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 21 mars 1997, S/1997/241, *op.cit.*, 1 p.

apposent leur veto et non car ils acceptent les actions israéliennes. Ils se positionnent fermement contre cette construction, tandis que la France, la Chine ou la Russie condamnent l'attaque mais estiment qu'Israël sape le processus de paix en continuant les constructions. La Russie, par la voix de son représentant S. Lavrov, condamne Israël et estime que l'attaque de Tel-Aviv s'inscrit dans la suite logique de la « provocation israélienne ». L'observateur palestinien considère que les Etats-Unis manquent à leur responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il accuse Washington de protéger Israël (« (...) *this veto has been cast to shield Israel from the will of the international community (...)* »)<sup>177</sup> et condamne l'attaque de Tel-Aviv sans la dissocier du conflit dans son ensemble. Israël souligne par l'intermédiaire de son représentant M. Peleg que la résolution est biaisée à son encontre. Le pays considère remplir son devoir assigné dans les accords, à l'inverse de l'AP qui ne fait pas assez pour combattre les violences<sup>178</sup>, en témoigne l'attaque du matin.

Comme pour le cas précédent, il est difficile de comprendre le veto des Etats-Unis si ce n'est par la protection de leur allié et par extension de leurs intérêts. Les Etats-Unis sont fondamentalement contre la politique de colonisation de l'Etat hébreu mais continuent d'apporter un soutien indéfectible à celui-ci. S'agit-il d'une volonté d'asseoir plus sa puissance au Moyen-Orient face à une Russie qui se stabilise ou une Chine émergente ? Quoi qu'il en soit, la justification américaine (sur l'interférence) ne nous semble pas très convaincante étant donné la « culture d'intervention » des Etats-Unis. Il s'agirait en réalité pour Washington de sécuriser ses positions en Israël alors que la région se déstabilise depuis la mort de Y. Rabin.

### 3. 24 mars 2004 – S/2004/40

Le 24 mars 2004, les Etats-Unis ont apposé leur veto<sup>179</sup> à une résolution portant sur « la situation au Moyen-Orient, incluant la question palestinienne »<sup>180</sup> à l'initiative de l'Algérie et de la Libye<sup>181</sup>. Le vote s'est fait à mains levées. Trois abstentions (Allemagne, Roumanie, Royaume-Uni), onze votes en faveur<sup>182</sup> et un contre (Etats-Unis)<sup>183</sup>.

#### a. Contexte international

George W. Bush élu en 2000 met en place, à la suite des attentats du 11 septembre 2001 à New York, la doctrine de « guerre contre le terrorisme ». Il fait entrer les Etats-Unis dans deux guerres au Moyen-Orient (Afghanistan en 2001 et Irak en 2003) renforçant considérablement la présence américaine dans la région. En 2004, George W. Bush est en campagne pour sa réélection, alors qu'en

---

<sup>177</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 21 mars 1997, S/PV. 3756, *Ibid.* page 8

<sup>178</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 21 mars 1997, S/PV. 3756, *op.cit.* 11 pages

<sup>179</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>180</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Algeria and Libyan Arab Jamahiriya: draft resolution, New York, 24 mars 2004, S/2004/240, 1 page

<sup>181</sup> *Ibidem.*

<sup>182</sup> Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Pakistan, Philippines, Russie, Espagne

<sup>183</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Fifty-ninth year, 4934th Meeting, New York, 25 mars 2004, S/PV. 4934, 8 pages

Israël, les tensions sont vives car la seconde *Intifada*<sup>184</sup> commence en septembre 2000. Ce texte condamne l'assassinat extrajudiciaire d'Ahmet Yassin, un des fondateurs du *Hamas*, par Tsahal. La frappe ciblée d'Israël a en effet suscité un tollé mondial<sup>185</sup>. La plupart des Etats condamnent fermement l'action israélienne alors que le Premier ministre israélien, Ariel Sharon, s'en félicite<sup>186</sup>.

#### b. Conséquences internationales

L'attaque extrajudiciaire menée par Israël au-dessus de la ville de Gaza est sujette à nombre de débats. Effectivement, au-delà de l'assassinat, c'est la nature extrajudiciaire qui pose problème. Les Etats-Unis soulignent que l'homme tué était un terroriste. Washington justifie sa position par le fait que la résolution soit silencieuse en ce qui concerne la nature terroriste de l'individu. De plus, les Etats-Unis estiment que la résolution est biaisée contre Israël car elle ne souligne pas les violences dont elle est victime. Les abstentions allemande, roumaine et britannique sont opérées car ces Etats considèrent que la résolution est déséquilibrée en défaveur d'Israël. Londres condamne l'assassinat d'Ahmet Yassin qu'elle pense contraire au droit international. Tandis que le représentant de l'A.P. remet en cause le rôle des Etats-Unis dans la résolution du conflit. Le représentant israélien se félicite de la non-adoption de la résolution qui aurait « défendu un terroriste »<sup>187</sup>. En réalité, l'argumentaire israélien s'inscrit dans le principe américain du « *no safe heaven for terrorists* ».

En conclusion, il faut noter que les Etats-Unis ne sont pas isolés cette fois-ci. Bien qu'ils soient les seuls à voter contre la résolution, trois abstentions dont celle d'un autre membre permanent, le Royaume-Uni, sont apposées. En outre, au vu de la concordance de l'argumentaire d'Israël avec la doctrine américaine vis-à-vis du terrorisme, il semble que cette résolution aille dans le sens des intérêts américains. Par ailleurs, ces derniers s'avèrent également friands de ce genre de techniques (« frappes chirurgicales », ...) quand il s'agit de « combattre le terrorisme » en Afghanistan ou en Irak où ils sont présents. Il convient donc pour eux de ne pas « se tirer une balle dans le pied ». Il semble qu'il s'agisse donc bel et bien de protéger de manière sous-jacente les intérêts américains.

#### 4. 11 novembre 2006 – S/2006/878

Le 11 novembre 2006, les Etats-Unis ont apposé leur veto<sup>188</sup> à une résolution portant sur « la situation au Moyen-Orient, incluant la question palestinienne »<sup>189</sup> (concernant « le bombardement de *Beit Hanoun* en 2006 et les attaques aux roquettes palestiniennes ») à l'initiative du Qatar<sup>190</sup>. Le vote

<sup>184</sup> Voir l'explication de ce qu'est l'*Intifada* dans les annexes à la page 70

<sup>185</sup> L'OBS, « L'assassinat de Cheikh Yassine suscite un tollé mondial », l'*Observateur*, 24 mars 2004, site web de l'Obs in <https://www.nouvelobs.com/monde/20040322.OBS6299/l-assassinat-de-cheikh-yassine-suscite-un-tolle-mondial.html>, consulté le 3 avril 2018

<sup>186</sup> DAOUDI, Mounia, « Condamnations unanimes en dehors d'Israël et des Etats-Unis », *RFI*, 22 mars 2004, site web d'RFI in [http://www1.rfi.fr/actufr/articles/051/article\\_27011.asp](http://www1.rfi.fr/actufr/articles/051/article_27011.asp), consulté le 3 avril 2018

<sup>187</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 25 mars 2004, S/PV. 4934, *op.cit.*, 8 pages

<sup>188</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>189</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Qatar: draft resolution, New York, 10 novembre 2006, S/2006/878, 2 pages

<sup>190</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 10 novembre 2006, S/2006/878, *op.cit.*, 2 pages

s'est fait à mains levées. Quatre abstentions (Danemark, Japon, Slovaquie, Royaume-Uni), dix votes en faveur<sup>191</sup> et un contre (Etats-Unis)<sup>192</sup>.

#### a. Contexte international

George W. Bush est réélu en 2004. En Israël, c'est Ehud Olmert qui devient Premier Ministre. Le 11 novembre 2004, le leader historique de l'OLP, Yasser Arafat, est décédé<sup>193</sup>. Le 10 janvier 2005, Mahmoud Abbas lui succède.<sup>194</sup> L'été 2006 a été chamboulé par une guerre au Liban opposant Israël et le *Hezbollah*<sup>195</sup>. Bien qu'Israël se soit complètement retirée de la Bande de Gaza en 2005<sup>196</sup>, les tensions restent latentes en raison de la poursuite de la colonisation en Cisjordanie et des violences émanant de groupes palestiniens. C'est d'ailleurs à la suite d'un lancement de roquettes qu'Israël mène un raid sur Beit Hanoun (Bande de Gaza), sujet de la résolution<sup>197</sup>. Il s'agit du second veto américain « protégeant » Israël en quelques mois<sup>198</sup>.

#### b. Conséquences internationales

En raison du fait qu'une vingtaine de civils périssent, les réactions fusent. Le Premier ministre israélien parle de problème technique et d'une erreur tragique. Il présente ses excuses mais annonce la poursuite des opérations contre les bases de lancement de roquettes<sup>199</sup>. Lors du vote, J. Bolton (Etats-Unis) justifie le veto américain par le fait que la résolution contienne de nombreux « passages biaisés contre Israël, que le texte n'est pas représentatif des événements dans le Bande de Gaza et qu'il ne faisait rien pour avancer à la paix »<sup>200</sup>. Il ajoute que ce texte est politiquement motivé. Enfin, il conclut en fustigeant le fait que le *Hamas* n'est pas qualifié de groupe terroriste alors qu'il menace des cibles et intérêts américains<sup>201</sup>. Israël applaudit le veto américain. En effet, la résolution ne stipulait pas que la mort des civils était une erreur. Le porte-parole du Président de l'AP quant à lui blâme ce veto, estimant qu'il encourage Israël à continuer à aller dans cette direction. Les Etats de la

---

<sup>191</sup> Argentine, Chine, Congo, France, Ghana, Grèce, Pérou, Qatar, Russie, Tanzanie

<sup>192</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-first year, 5565th Meeting, New York, 11 novembre 2006, S/PV. 5565, 6 pages

<sup>193</sup> MALBRUNOT, George, « Yasser Arafat a été empoisonné, selon les experts suisses », *Le Figaro*, 7 novembre 2013 in site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2013/11/06/01003-20131106ARTFIG00666-yasser-arafat-a-ete-empoisonne-selon-les-experts-suisses.php>, consulté le 3 avril 2018

<sup>194</sup> LES ECHOS, « Mahmoud Abbas élu président de l'Autorité palestinienne », *Les Echos*, 10 janvier 2005 in site web Des Echos, [https://www.lesechos.fr/10/01/2005/LesEchos/19325-190-ECH\\_mahmoud-abbas-elu-president-de-l-autorite-palestinienne.htm](https://www.lesechos.fr/10/01/2005/LesEchos/19325-190-ECH_mahmoud-abbas-elu-president-de-l-autorite-palestinienne.htm), consulté le 4 avril 2018

<sup>195</sup> LE GAC, Julie « La guerre de 34 jours entre Israël et le Hezbollah », *INA*, s.d. in site web de l'INA, <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu04615/la-guerre-de-34-jours-entre-israel-et-le-hezbollah.html>, consulté le 3 avril 2018

<sup>196</sup> CHAKRAVERTY, Cléa, « le retrait de Gaza en dates », *Le Monde Diplomatique*, août 2005 in site web du Monde Diplomatique, <https://www.monde-diplomatique.fr/2005/08/CHAKRAVERTY/12528>, consulté le 3 avril 2018

<sup>197</sup> BBC NEWS, « US vetoes motion on Gaza attack », *BBC News*, 11 novembre 2006 in site web de BBC News, [http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle\\_east/6139968.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/6139968.stm), consulté le 4 avril 2018

<sup>198</sup> L'OBSERVATEUR, « Offensive à Gaza : veto américain à l'ONU », *L'Obs*, 13 novembre 2006 in site web de l'Obs, <https://www.nouvelobs.com/monde/2006/11/20061112.OBS9017/offensive-a-gaza-veto-americain-a-l-onu.html>, consulté le 4 avril 2018

<sup>199</sup> AL JAZEERA+AGENCIES, « US vetoes Beit Hanoun resolution », *Al Jazeera*, 12 novembre 2006, in site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/archive/2006/11/200841014548189931.html>, consulté le 4 avril 2018

<sup>200</sup> RADIO CANADA, « Opposition américaine », *Radio Canada*, 11 novembre 2006 in site web de Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/329141/ONU-veto-americain>, consulté le 4 avril 2018

<sup>201</sup> CNN, « U.S. vetoes U.N. condemnation of Israel's Gaza strikes », *CNN International*, 13 novembre 2006, in site web de CNN, <http://edition.cnn.com/2006/WORLD/meast/11/11/un.israel/index.html>, consulté le 4 avril 2018

Ligue arabe considèrent que cela ne fait « qu'augmenter la colère contre Israël »<sup>202</sup>. Les pays Arabes décident de porter le texte devant l'Assemblée générale<sup>203</sup>. Les abstentionnistes jugent pour leur part, comme les Etats-Unis, que la résolution n'était pas équilibrée et ne reflétait pas le contexte actuel<sup>204</sup>.

A la lumière de ces éléments, il semble que le veto posé par Washington s'inscrit dans un désir de protection de son allié et de ses intérêts dans l'Etat hébreu. Effectivement, la résolution condamne Israël mais aussi les tirs de roquettes depuis les territoires palestiniens. Le veto est apposé malgré les excuses du Premier ministre. Il semble en réalité que cette action diplomatique s'inscrive dans un cadre plus large de la politique étrangère américaine au Moyen-Orient (vis-à-vis du terrorisme par exemple). La présence américaine en Irak et en Afghanistan n'est sûrement pas étrangère à cela à un moment où Washington semble s'essouffler dans ces conflits. De plus, la non-mention du *Hamas* comme groupe terroriste a pesé dans la décision américaine, les Etats-Unis disant combattre ces groupes. L'approche réaliste semble donc fonctionner dans ce cas.

## 5. 18 février 2011 – S/2011/24

Le 18 février 2011, les Etats-Unis ont apposé leur veto<sup>205</sup> à une résolution portant sur « la situation au Moyen-Orient, incluant la question palestinienne »<sup>206</sup> (concernant « les implantations israéliennes » et la poursuite de la colonisation) à l'initiative de 79 Etats<sup>207</sup>. Le vote s'est fait à mains levées. Aucune abstention, quatorze votes en faveur<sup>208</sup> et un contre (Etats-Unis)<sup>209</sup>.

### a. Contexte international

Ce veto est le premier apposé sous l'ère Obama<sup>210</sup>. Ce dernier est affaibli par la perte de sa majorité au Congrès des Etats-Unis en novembre 2010. En 2011 débute le Printemps Arabe, mouvement de contestation qui inquiète de nombreuses chancelleries mais qui représente aussi un moment d'opportunités. En ce qui concerne le dossier israélo-palestinien, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont exprimé leur désir de voir la Palestine entrer à l'ONU en tant qu'Etat à part entière dès septembre de la même année<sup>211</sup>. A l'automne 2010, après qu'Israël ait refusé

---

<sup>202</sup> L'OBSERVATEUR, « Offensive à Gaza : veto américain à l'ONU », *op.cit.*

<sup>203</sup> AL JAZEERA+AGENCIES, « US vetoes Beit Hanoun resolution », *op.cit.*

<sup>204</sup> FARLEY Maggie, « U.S. veto defeats U.N. condemnation of Israel », *Los Angeles Times*, 12 novembre 2006, in site web du Los Angeles Times, <http://articles.latimes.com/2006/nov/12/world/fg-gaza12>, consulté le 4 avril 2018

<sup>205</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>206</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Afghanistan, Algeria *et. al.* : draft resolution, New York, 18 février 2011, S/2011/24, 2 pages

<sup>207</sup> Voir le tableau récapitulatif en annexe a.i. à la page 58

<sup>208</sup> Bosnie Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni

<sup>209</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-Sixth year, 6484th Meeting, New York, 18 février 2011, S/PV. 6484, 11 pages

<sup>210</sup> AFP, « Colonies israéliennes : veto américain à une résolution arabe à l'ONU », RTBF, 18 février 2011 in site web de La RTBF, [https://www.rtf.be/info/monde/detail\\_colonies-israeliennes-veto-americain-a-une-resolution-arabe-a-l-onu?id=5640523](https://www.rtf.be/info/monde/detail_colonies-israeliennes-veto-americain-a-une-resolution-arabe-a-l-onu?id=5640523), consulté le 2 avril 2018

<sup>211</sup> AL JAZEERA AND AGENCIES « US vetoes UN draft on settlements », Al Jazeera, 19 février 2011 in site web d'Al Jazeera <https://www.aljazeera.com/news/middleeast/2011/02/2011218201653970232.html>, consulté le 2 avril 2018

d'étendre le moratoire sur la colonisation (malgré les pressions d'Obama), les Palestiniens suspendent les négociations<sup>212</sup>. C'est dans ce contexte que le premier veto américain depuis 2006 est posé<sup>213</sup>.

#### b. Conséquences internationales

Les réactions internationales à ce veto sont nombreuses et se focalisent sur des éléments précis. Alors que S. Rice (Etats-Unis) estime que la résolution pousse « les parties à demeurer en dehors des négociations », Washington s'est retrouvé isolé face à ses quatorze partenaires du Conseil. L'AP considère que ce veto décrédibilise les Etats-Unis alors qu'Israël s'en félicite et appelle à la reprise des « négociations directes ». L'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne quant à eux soulignent l'illégalité de la colonisation. En réalité, la Maison Blanche ne voulait pas apposer son veto et les Etats-Unis ont tout fait pour dissuader M. Abbas de faire voter ce texte. Effectivement, l'image des Etats-Unis qui en ressort n'est pas favorable à Washington alors que tout le Moyen-Orient est déstabilisé par le Printemps Arabe<sup>214</sup> et que les régimes tunisien et égyptien sont déjà tombés<sup>215</sup>. Côté américain, les efforts ont été grands mais vains, bien qu'ils aient été opérés au plus haut niveau. *Al Jazeera* parle d'un échange téléphonique de près d'une heure entre Obama et Abbas qui s'apparenterait presque à de l'intimidation<sup>216</sup>, ce qui illustre le degré de « désespoir » du Président des Etats-Unis. Il devra finalement opposer son veto mais le fera à contrecœur. En effet, Obama qui vient de perdre le Congrès souhaite éviter les critiques de l'AIPAC<sup>217</sup>, qui pèse de tout son poids dans la campagne électorale qui se profile. Le Président qui se représente en 2012 ne souhaite pas fâcher davantage les Républicains et leur électorat qui soutient Israël de manière inconditionnelle<sup>218</sup>.

Au vu de ces différents éléments, il paraît difficile d'affirmer que ce veto est le fruit d'une politique étrangère stable visant à protéger les intérêts américains au Moyen-Orient. En effet, il est plutôt le résultat d'une négociation complexe entre les acteurs. Il serait plus simple de l'expliquer par l'approche du processus décisionnel que par la théorie réaliste, tant nombre de facteurs/acteurs pèsent dans la décision (élections législatives de 2010 et présidentielles de 2012, le Printemps Arabe, la politique américaine défavorable à la colonisation). Tous ces éléments entrent en collusion les uns avec les autres. Pourtant, en dépit du nombre important d'intérêts des Etats-Unis dans la région, nous pouvons conclure que ce veto n'est pas la conséquence d'une configuration de grande puissance, mais davantage le produit d'une négociation complexe entre les différents acteurs américains.

---

<sup>212</sup> MACFARQUHAR, Neil, « U.S. Blocks Security Council Censure of Israeli Settlements », *The New York Times*, 18 février 2011 in site web du New York Times, <https://www.nytimes.com/2011/02/19/world/middleeast/19nations.html>, consulté le 2 avril 2018

<sup>213</sup> LYNCH Colum, « U.S. vetoes Security Council resolution denouncing Israeli settlements », *The Washington Post*, 18 février 2011 in site web du Washington Post, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2011/02/18/AR2011021805442.html>, consulté le 2 avril 2018

<sup>214</sup> AFP, « Colonies israéliennes : veto américain à une résolution arabe à l'ONU », *op.cit.*

<sup>215</sup> AGENCES/JZIM, « Veto américain à une résolution contre Israël », RTS, 19 février 2011 in site web de La RTS, <https://www.rts.ch/info/monde/2969052-veto-americain-a-une-resolution-contre-israel-.html>, consulté le 2 avril 2018

<sup>216</sup> ROSENBERG, MJ, « Bullying the Palestinians », *Al Jazeera*, 18 février 2011 in site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2011/02/201121815137386765.html>, consulté le 2 avril 2018

<sup>217</sup> Voir l'explication de ce qu'est l'AIPAC dans les annexes à la page 70

<sup>218</sup> LYNCH Colum, « U.S. vetoes Security Council resolution denouncing Israeli settlements », *op.cit.*

## 6. 18 décembre 2017 – S/2017/1060

Le 18 décembre 2017, les Etats-Unis ont apposé leur veto<sup>219</sup> à une résolution portant sur « la situation au Moyen-Orient, incluant la question palestinienne »<sup>220</sup> (concernant « la reconnaissance américaine de Jérusalem comme capitale d’Israël ») à l’initiative de l’Egypte<sup>221</sup>. Le vote s’est fait à mains levées. Aucune abstention, quatorze votes en faveur<sup>222</sup> et un contre (Etats-Unis)<sup>223</sup>. Le texte condamnait la remise en cause du *statu quo* de Jérusalem, modifiable uniquement par négociation.

### a. Contexte international

Ce veto est le premier posé par l’administration de Donald Trump<sup>224</sup>. Il faut souligner qu’il est différent des précédents en ceci qu’il ne concerne pas Israël directement mais plutôt une décision de l’administration américaine relative à Israël. Quelques jours plus tôt, le Président Trump avait en effet annoncé le déplacement de l’Ambassade américaine en Israël de Tel-Aviv vers Jérusalem<sup>225</sup>. Cela a provoqué de vives réactions à travers le monde, mais cette décision s’inscrit en réalité dans le cadre des promesses de la campagne de 2016 de Donald Trump<sup>226</sup>. Cependant, selon les Etats du CSNU (excepté les Etats-Unis), le statut de Jérusalem doit être négocié et cet acte, certes symbolique, est interprété comme une reconnaissance de la ville comme capitale d’Israël<sup>227</sup>.

### b. Conséquences internationales

Les Etats-Unis sont isolés lors de ce vote puisque leurs plus proches alliés, la France et la Grande-Bretagne, ont voté en faveur du texte. N. Haley, représentante américaine à l’ONU, condamne la résolution et la considère comme une insulte envers les Etats-Unis<sup>228</sup>. Le Premier ministre israélien B. Netanyahu a, quant à lui, remercié les Etats-Unis<sup>229</sup>. N. Haley estime défendre la souveraineté des Etats-Unis et le rôle de Washington dans le processus de paix. Elle ajoute qu’elle « pose le veto sans honte et que au contraire, les autres membres du Conseil devraient se sentir

---

<sup>219</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>220</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Egypt: draft resolution, New York, 18 décembre 2017, S/2017/1060, 1 page

<sup>221</sup> *Ibidem.*

<sup>222</sup> Bolivie, Chine, Egypte, Ethiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni, Uruguay

<sup>223</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Seventy-second year, 8139th Meeting, New York, 18 décembre 2017, S/PV. 8139, 15 pages

<sup>224</sup> LANDAU, Noa, « U.S. vetoes UN resolution rejecting Trumps’s Jerusalem Declaration ; 14 States back Motion », Haaretz, 19 décembre 2017 in site web de Haaretz, <https://www.haaretz.com/israel-news/u-s-vetoes-un-security-council-vote-on-trump-s-jerusalem-move-1.5629001>, consulté le 2 avril 2018

<sup>225</sup> SCHWIRTZ Michael & GLADSTONE Rick, « U.S. Vetoes U.N. Resolution Condemning Move on Jerusalem », The New York Times, 18 décembre 2017 in site web du New York Times, <https://www.nytimes.com/2017/12/18/world/middleeast/jerusalem-un-security-council.html>, consulté le 2 avril 2018

<sup>226</sup> *Ibidem.*

<sup>227</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 18 décembre 2017, S/PV. 8139, *op.cit.* 15 pages

<sup>228</sup> AFP, LE PARISIEN, « Jérusalem : les Etats-Unis mettent leur veto à une résolution de l’ONU », Le Parisien, 18 décembre 2017 in site web du Parisien <http://www.leparisien.fr/international/jerusalem-les-etats-unis-mettent-leur-veto-a-une-resolution-de-l-onu-18-12-2017-7460838.php>, consulté le 2 avril 2018

<sup>229</sup> AFP, « Statut de Jérusalem : Washington au banc des accusés lors d’un vote à l’ONU », La Libre, 18 décembre 2017 in site web de La Libre, <http://www.lalibre.be/actu/international/statut-de-jerusalem-washington-au-banc-des-accuses-lors-d-un-vote-a-l-onu-5a37ff58cd70c7358e5e0490>, consulté le 2 avril 2018

honteux »<sup>230</sup>. A la suite de ce vote, l'AP et la Turquie qualifient ce veto « d'inacceptable »<sup>231</sup>. L'observateur palestinien annonce qu'il aimerait que cette résolution soit soumise telle quelle à l'AGNU. Le but serait d'isoler davantage diplomatiquement les Etats-Unis<sup>232</sup>. Dans un même temps, l'OLP décide qu'elle refuse dorénavant de considérer Washington comme un partenaire pour la paix, l'estimant biaisé en faveur d'Israël<sup>233</sup>. N. Haley rappelle que les Etats-Unis ont accordé plus d'aide que quiconque à l'AP depuis 1994 (environ 5 milliards de dollars)<sup>234</sup>. Pourtant, comme le *New York Times* le souligne, ce vote affaiblit les Etats-Unis au Moyen-Orient. En outre, il participe à l'isolement de Washington<sup>235</sup>. En effet, Paris et Londres sont favorables à un statut négocié<sup>236</sup> qui pourrait finalement permettre à d'autres acteurs de prendre le pas dans le dossier israélo-palestinien.

Il nous semble *a priori* évident qu'il s'agit de protéger les intérêts américains puisque comme le souligne N. Haley, c'est la souveraineté même des Etats-Unis dont il est question. Jusqu'à preuve du contraire, la décision de reconnaissance est une compétence discrétionnaire pour tout Etat. Toutefois, il semble difficile d'affirmer que ce veto soit posé afin de protéger des intérêts particuliers au Moyen-Orient puisqu'il tend à accroître les tensions entre les Etats-Unis et leurs partenaires dans la région. De plus, le refus de collaboration des Palestiniens avec les Etats-Unis signe un grand affaiblissement supplémentaire pour Washington, laissant le champ libre à la Chine ou à la Russie pour reprendre la main dans ce dossier. Il convient aussi d'inclure le « facteur Trump » dans l'équation. Effectivement, le déplacement de l'ambassade était une promesse de campagne (ce qui relève de la politique interne). Le veto semble être apposé dans un esprit purement symbolique. On peut dès lors conclure que ce veto doit être appréhendé de manière nuancée puisqu'il relève à la fois des intérêts vitaux des Etats-Unis (souveraineté) mais qu'il ne relève pas d'une politique étrangère spécifique visant le maintien de la domination de Washington au Moyen-Orient.

### iii. Le réalisme explique-t-il le comportement américain au CSNU ?

Après l'analyse de ces six vetos, des éléments nous permettent de confirmer notre hypothèse en y apportant des nuances. Premièrement, ces votes couvrent quatre administrations américaines successives issues des deux partis prédominants (*Républicain* et *Démocrate*) des Etats-Unis<sup>237</sup>. Nous pouvons donc estimer que la politique de Washington envers Israël au Conseil de sécurité n'est pas

---

<sup>230</sup> REUTERS, « US vetoes 'insulting' UN vote over status of Jerusalem – video », The Guardian, in site web du Guardian, <https://www.theguardian.com/world/video/2017/dec/18/us-vetoes-insulting-un-vote-over-status-of-jerusalem-video>, 18 décembre 2017, consultée le 2 avril 2018

<sup>231</sup> AFP, « Statut de Jérusalem : Washington au banc des accusés lors d'un vote à l'ONU », *op.cit.*

<sup>232</sup> AL JAZEERA NEWS, « US Vetoes resolution on Trump's Jerusalem Decision », Al Jazeera, 19 décembre 2017 in site web de Al Jazeera <https://www.aljazeera.com/news/2017/12/vetoes-resolution-trump-jerusalem-decision-171218153627200.html>, consulté le 2 avril 2018

<sup>233</sup> *Ibidem.*

<sup>234</sup> LYNCH, Colum, « U.N. Security Council Takes Aim at U.S. Recognition of Jerusalem », Foreign Policy, 18 décembre 2017 in site web de Foreign Policy, <http://foreignpolicy.com/2017/12/18/u-n-security-council-takes-aim-at-u-s-recognition-of-jerusalem/>, consulté le 2 avril 2018

<sup>235</sup> AL JAZEERA NEWS, « US Vetoes resolution on Trump's Jerusalem Decision », *op.cit.*

<sup>236</sup> AFP, « Statut de Jérusalem : Washington au banc des accusés lors d'un vote à l'ONU », *op.cit.*

<sup>237</sup> Voir les quatre administrations américaines considérées dans ce mémoire dans les annexes à la page 70

motivée par une dynamique partisane. La « défense diplomatique » apportée à l'Etat hébreu serait plutôt un trait spécifique de la politique extérieure des Etats-Unis au Moyen-Orient. Deuxièmement, après l'analyse des votes, il en ressort que mis à part certaines abstentions du Royaume-Uni (vétos 3 et 4), les autres membres permanents s'opposent à la décision étasunienne. La Chine et la Russie fustigent les actions israéliennes mises en cause (véto n°2). Cela pourrait être interprété comme étant une manière de s'opposer indirectement à Washington et peut-être de renforcer leurs alliances existantes ou d'en créer de nouvelles dans la région. Ensuite, il faut noter qu'à plusieurs reprises (vétos 1, 2, 3, 5), les Etats-Unis apposent leur véto malgré un désaccord affiché quant aux actions débattues. Les avantages seraient donc supérieurs aux coûts. Ils se justifient néanmoins par ce qu'ils pensent être le devoir de non-ingérence du CSNU dans le conflit. Ils considèrent également à plusieurs reprises que les résolutions sont biaisées en défaveur d'Israël. Il apparaît que certains vétos sont apposés à contrecœur (véto n°5). L'objectif serait de maintenir la prédominance des Etats-Unis dans le dossier israélo-palestinien. En effet, malgré les déceptions exprimées par l'AP, les Etats-Unis restent, jusqu'au dernier cas, le partenaire de paix privilégié pour les Palestiniens. Enfin, ces vétos à répétition ont souvent laissé Washington isolé sur la scène internationale (vétos 1, 5, 6). Un esseulement n'est pas *a priori* dans l'intérêt de quelque pays que ce soit. Cela nous porte donc à croire que le prix à payer (isolement relatif) est moindre face aux enjeux recueillis.

Dans un second temps, des éléments viennent troubler notre hypothèse comme le dernier véto défendant une décision purement symbolique. Ce choix a un coût conséquent car il semble signer la fin de la coopération avec les représentants de l'AP. En observant plus largement la politique étrangère de Washington, il semble que le « facteur Trump » ait un impact considérable. Cela équivaudrait à dire que la politique interne supplante l'externe (argument contraire au réalisme). Il est effectivement difficile d'affirmer que la reconnaissance de Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël soit un intérêt qui évince les autres pour Washington. Il est, à notre avis, le résultat d'une négociation complexe. Nous pouvons dresser un constat similaire pour le véto de 2011 que B. Obama a tenté d'éviter alors que le Printemps Arabe avait cours. Les configurations internationales de la fin de la Guerre froide ont perduré jusqu'au début des années 2000. Après cela, le déclin de Washington a fait basculer le monde dans une structure plutôt multipolaire où d'autres acteurs ne peuvent plus être ignorés, accroissant de ce fait les dilemmes de sécurité. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, la politique étrangère des Etats-Unis semble être floue, surtout depuis le lancement par George W. Bush de la doctrine de la « guerre contre le terrorisme ». Cette idéologie viserait au maintien de la *superpuissance* des Etats-Unis. Cependant, le manque de clarté a entraîné une série d'échecs (Afghanistan, Irak, Libye) et a finalement affaibli de manière succincte les Etats-Unis sur la scène internationale. A l'inverse, on observe un retour en force de la Russie et une Chine émergente. En

effet, comme les pages ci-dessous le traiteront, ces acteurs ont depuis la crise syrienne de 2011 rendu leurs participations aux affaires internationales incontournables.

Il semble donc que Washington continue d'agir en tant qu'acteur réaliste, visant à préserver sa puissance et ses intérêts au Moyen-Orient en apportant un bouclier diplomatique à Israël au CSNU. Toutefois, la division interne des Etats-Unis entache cette possibilité d'agir en tant qu'acteur unitaire puisque les américains ne parviennent pas à faire fi de ces clivages dans l'intérêt d'une politique extérieure homogène. Il convient dès lors de rester nuancé dans notre réponse. Assurément, les Etats-Unis s'inscrivent dans un déclin sans précédent et leur politique étrangère en subit les déboires. Afin d'en comprendre toutes les ficelles, une approche comme celle du processus décisionnel pourrait être intéressante. Nonobstant, nous pouvons tout de même affirmer que Washington utilise toujours son outil (vêto) afin de diriger les affaires internationales dans le sens de ses intérêts. Le comportement des Etats-Unis au CSNU serait toujours dicté par une vision réaliste des relations internationales et la protection de l'Etat d'Israël se ferait dans l'optique de maintien de la puissance au Moyen-Orient.

#### b. La Fédération de Russie et la crise syrienne

En tant que vainqueur de la Seconde Guerre mondiale et artisan des Nations Unies, l'Union soviétique se voit octroyer un siège permanent au Conseil de sécurité. En qualité d'Etat membre le plus influent et le plus grand, la Fédération de Russie hérite de ce siège. L'URSS pose son veto pas moins de 120 fois entre 1945 et 1989<sup>238</sup>. Après l'éclatement de cette dernière, cette utilisation diminue et reprend de l'ampleur à l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine.

#### i. Les intérêts de la Russie en Syrie et au Moyen-Orient

Afin de comprendre l'action russe en faveur de Damas au Conseil de sécurité, il est nécessaire de mettre en exergue les intérêts nationaux russes au Moyen-Orient et notamment en Syrie. A l'inverse des Etats-Unis, la Russie ne peut se targuer de compter un grand nombre d'alliés au Moyen-Orient. Bien qu'elle entretienne des relations cordiales avec une quantité de pays, en ce compris la Turquie<sup>239</sup> (malgré les récentes tensions)<sup>240</sup> et Israël<sup>241</sup>, Damas reste l'allié historique de Moscou<sup>242</sup>. Son second allié de poids dans la région est la République islamique d'Iran<sup>243</sup>, avec qui Moscou entretient une relation parfois ambivalente. En tout état de cause, la Russie s'est fort affaiblie au

---

<sup>238</sup> GLOBAL POLICY FORUM, *op.cit.*

<sup>239</sup> PAKHOMOV, Nikolay, « What does Russia Really Want in Syria ? », National Interest, 18 novembre 2015, in <http://nationalinterest.org/feature/what-does-russia-really-want-syria-14375>, consulté le 9 janvier 2018

<sup>240</sup> L'EXPRESS et AFP, « La crise de l'avion russe abattu par la Turquie en 10 phrases choc », 27 novembre 2015 in site web de l'Express [https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/la-crise-de-l-avion-russe-abattu-par-la-turquie-en-10-phrases-choc\\_1740336.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/la-crise-de-l-avion-russe-abattu-par-la-turquie-en-10-phrases-choc_1740336.html), consulté le 22 mars 2018

<sup>241</sup> DELANOË, Igor, « Russie-Israël : Les défis d'une relation ambivalente », *Politique étrangère*, 2013/1, printemps 2013, pp. 119-130

<sup>242</sup> BORSHCHEVSKAYA, Anna, *Russia's Many Interests in Syria*, The Washington Institute For Near East Policy, 24 janvier 2013, in <http://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/russias-many-interests-in-syria>, consulté le 8 janvier 2018

<sup>243</sup> THERME, Clément, « La Russie au Moyen-Orient : entre enjeux géopolitiques et intérêts économiques », *Géoéconomie*, n°76, avril 2015, pp. 95-108

niveau diplomatique au Moyen-Orient depuis la chute de l'URSS. Elle doit conserver et *in fine* accroître l'influence qui lui reste<sup>244</sup>. En effet, les cartes des alliés ont été redistribuées à plusieurs reprises dans la région moyenne-orientale depuis 1945. Le pivot de l'Égypte vers les États-Unis, l'adhésion turque à l'OTAN en 1952<sup>245</sup>, et la demande d'adhésion dans l'UE en 1987<sup>246</sup> (puis son revirement vers le monde arabe)<sup>247</sup>, la chute de Saddam Hussein en 2003 et de Mouamar Kadhafi en 2011<sup>248</sup>,... Néanmoins, la Syrie est l'élément invariable du tableau. À l'instar d'Israël vis-à-vis des États-Unis, la Syrie a été pour l'URSS puis la Russie un pilier central de la politique étrangère russe au Moyen-Orient<sup>249</sup>. C'est d'ailleurs en partie grâce aux événements récents (notamment l'utilisation des armes chimiques)<sup>250</sup> qui se déroulent en Syrie que l'on observe un réel « retour » de la Russie en tant qu'acteur de premier plan sur la scène internationale. Il convient de souligner les intérêts russes qui déterminent sûrement plus la position du Kremlin face à la Syrie au Conseil de sécurité.

#### *Les intérêts militaires*

La Russie possède une base navale à Tartous<sup>251</sup>. Il s'agit de l'unique base russe se situant à l'extérieur de l'espace post-soviétique<sup>252</sup> et de son port donnant sur la mer Méditerranée<sup>253</sup> (voir illustration n°3). Cette localisation est donc cruciale pour le Kremlin. Effectivement, le Président V. Poutine a exprimé son souhait le 10 janvier 2013 de voir la Russie se doter d'une grande flotte avec pour objectif ultime la récupération d'une *blue water navy*<sup>254,255</sup>. Ce but nécessite la possibilité de naviguer en mer Méditerranée, d'où l'importance de Tartous. La crise en Syrie permet aussi à la Russie d'installer durablement son aviation sur la base aérienne *Hmeimim* de Lattaquié<sup>256</sup>. Moscou construit une seconde base (*al-Chayirat*) à 40 kilomètres de la ville d'Homs<sup>257</sup> lui permettant d'asseoir sa présence dans la région (voir illustration n°4).

#### *Les intérêts stratégiques*

<sup>244</sup> SAUNDERS, Paul J., « Russia's Syrian Base : A Potemkin Port ? », *National Interest* in <http://nationalinterest.org/commentary/russias-syrian-base-potemkin-port-7200>, consulté le 9 janvier 2018

<sup>245</sup> OTAN, « L'OTAN cartographiées. Pays Membres. Turquie », site web de l'OTAN, s.d., in <https://www.nato.int/nato-on-the-map/#lat=51.72673918960763&lon=4.849117014409103&zoom=0&lang=fr&layer=1&infoBox=Turkey>, consulté le 22 mars 2018

<sup>246</sup> PARLEMENT EUROPEEN, « Les questions juridiques de l'élargissement (1) », site web du parlement européen, 19 mai 1998, in [http://www.europarl.europa.eu/enlargement/briefings/23a2\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/enlargement/briefings/23a2_fr.htm), consulté le 22 mars 2018

<sup>247</sup> OZGE, Artik, « La Turquie : retour au Moyen-Orient », *Hérodote*, 2013/1, n°148, pp. 33-46

<sup>248</sup> CHANCE, Matthew, « What does Russia want in Syria ? 5 reasons Putin backs Assad », CNN, 8 février 2016 in <http://edition.cnn.com/2016/02/08/middleeast/syria-aleppo-russia-strategy/index.html>, consulté le 8 janvier 2018

<sup>249</sup> BORSHCHEVSKAYA, Anna, *loc.cit.*

<sup>250</sup> EKWONNA, Sampson I., *loc.cit.*, pp. 183-194

<sup>251</sup> SAUNDERS, Paul J., *loc.cit.*

<sup>252</sup> BORSHCHEVSKAYA, Anna, *loc.cit.*

<sup>253</sup> *Ibidem.*

<sup>254</sup> Voir l'explication de ce qu'est une *blue water navy* dans les annexes à la page 71

<sup>255</sup> BORSHCHEVSKAYA, Anna, *loc.cit.*

<sup>256</sup> FRANCE24, « Syrie : à Lattaquié, l'armée russe prend ses quartiers », *France 24*, 22 octobre 2015 in site web de France 24, <http://www.france24.com/fr/20151022-exclusif-video-lattaquie-armee-russe-prend-quartiers-syrie-poutine-frappes-assad>, consulté le 23 février 2018

<sup>257</sup> BELGA, « La Russie établit une deuxième base aérienne en Syrie », *7sur7*, 3 décembre 2015 in site web de 7sur7, <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1505/Monde/article/detail/2545542/2015/12/03/La-Russie-etablit-une-deuxieme-base-aerienne-en-Syrie.dhtml>, consulté le 23 février 2018

L'intervention militaire russe en Syrie (à la demande de Damas<sup>258</sup>) est une aubaine pour la Russie. En effet, cela lui permet d'une part de couper court aux Etats-Unis et leurs alliés<sup>259</sup>, mais aussi d'éclipser les ambitions régionales turques<sup>260</sup>. Officiellement, Moscou dit agir afin d'anéantir le « terrorisme »<sup>261</sup>. Outre le fait qu'un Etat syrien dirigé par des islamistes radicaux serait *ipso facto* anti-russe<sup>262</sup>, cette qualification de « terrorisme », permet à Moscou d'y inclure tout ce qu'elle souhaite. Ainsi, la Russie envoie un message extrêmement clair aux groupes qualifiés comme de « terroristes » par le pouvoir sur son propre territoire mais, aussi au-delà de ses frontières.

Moscou se dresse également frontalement face à Washington<sup>263</sup>. En réalité, la Russie entend faire office de balancier aux Etats-Unis<sup>264</sup>. Elle entend réaffirmer l'orthodoxie du principe de non-ingérence<sup>265</sup>, tentant de cette façon non seulement de séduire d'autres Etats<sup>266</sup>, mais aussi d'assurer sa propre intégrité territoriale<sup>267</sup>. Pour la Russie, les interventions menées par les Etats-Unis au Moyen-Orient en 2001, 2003 et 2011 n'ont fait que plus encore déstabiliser la région<sup>268</sup>. En outre, Moscou joue sa crédibilité<sup>269</sup> face à ses autres alliés (notamment arabes) après qu'elle se soit abstenue avec la Chine lors d'un vote au CSNU autorisant une intervention en Libye en 2011<sup>270</sup>. Intervention qui, malgré son mandat strictement humanitaire, a mené au renversement de Mouamar Kadhafi<sup>271</sup>. En plus de la perte d'un allié, la Russie voit disparaître un contrat de vente d'armes chiffré à près de quatre milliards de dollars<sup>272</sup>. Le Kremlin veut montrer par les actes qu'il pose envers la Syrie qu'il est un allié indéfectible et fiable. Il s'agit pour la Russie de réaffirmer sa puissance, d'une part en maintenant un pied-à-terre au cœur du Moyen-Orient (dont les pays limitrophes ont une importance géostratégique capitale (Israël, Turquie, Irak,...))<sup>273</sup>, d'autre part en restaurant l'image d'une grande Russie ayant les capacités de ses ambitions et agissant comme un acteur international qui compte<sup>274</sup>. Il convient de proposer aux Etats une alternative à l'alliance avec les Etats-Unis<sup>275</sup> et d'envoyer un

---

<sup>258</sup> PAKHOMOV, Nikolay, *loc.cit.*

<sup>259</sup> SHEFTALOVICH, Zoya, ZAVRSNIK, Gasper, « Moscow calls for urgent UN Security Council meeting over US air strikes in Syria », Politico.eu in <https://www.politico.eu/article/putin-us-strikes-on-syria-violate-international-law-harm-us-russia-ties/>, consulté le 7 janvier 2018

<sup>260</sup> DELANOE, Igor, *loc.cit.* pp. 119-130

<sup>261</sup> THERME, Clément, *loc.cit.*, pp. 95-108

<sup>262</sup> EKWONNA, Sampson I., *loc.cit.*, pp. 183-194

<sup>263</sup> BORSHCHEVSKAYA, *loc.cit.*

<sup>264</sup> KOZHANOV, Nikolay, « What's at stake for Russia in Syria ? », BBC, 21 septembre 2015, in <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-34290965>, consulté le 9 janvier 2018

<sup>265</sup> WONG, Nicholas, « China's veto on Syria : what interests are at play ? », site web de openDemocracy, free thinking of the world, 25 juillet 2012, in <https://www.opendemocracy.net/nicholas-wong/china's-veto-on-syria-what-interests-are-at-play>, consulté le 7 janvier 2018

<sup>266</sup> WEBB, Philippa, « Deadlock or Restraint ? The Security Council Veto and the Use of Force in Syria », *Journal of Conflict & Security Law*, septembre 2014, 2004, Vol. 19 n°3, pp. 471-488

<sup>267</sup> WONG, Nicholas, *op.cit.*

<sup>268</sup> HOLLY, Yan, « Syria allies: Why Russia, Iran and China are standing by the regime ? », CNN, 30 août 2017, in <http://edition.cnn.com/2013/08/29/world/meast/syria-iran-china-russia-supporters/index.html>, consulté le 9 janvier 2018

<sup>269</sup> PAKHOMOV, Nikolay, *loc.cit.*

<sup>270</sup> WEBB, Philippa, *loc.cit.*, pp. 471-488

<sup>271</sup> BORSHCHEVSKAYA, Anna, *loc.cit.*

<sup>272</sup> *Ibidem.*

<sup>273</sup> BORSHCHEVSKAYA, Anna, *loc.cit.*

<sup>274</sup> PAKHOMOV, Nikolay, *loc.cit.*

<sup>275</sup> THERME, Clément, *loc.cit.*, pp. 95-108

message à Washington et ses alliés vis-à-vis du conflit en Ukraine<sup>276</sup> et de la question de la Crimée. Vladimir Poutine veut montrer que « les Russes n'ont pas peur de prendre de graves décisions »<sup>277</sup>.

### *Les intérêts économiques*

Tout d'abord, 80% des armes dont dispose la Syrie sont fournies par Moscou<sup>278</sup>. Une aubaine pour le Kremlin, sans compter que le conflit actuel renforce la dépendance. En outre, ces armes sont « testées » sur le terrain et d'autres acheteurs potentiels (la Chine ou l'Inde) « observent »<sup>279</sup>. Si le régime syrien disparaissait, ces armes se retrouveraient dans des mains soit pro-étasuniennes soit islamistes radicales, toutes deux hostiles à la Russie. Moscou a donc tout à perdre dans ces cas de figure<sup>280</sup>. Enfin, la Russie a peur d'un scénario « à la libyenne » avec à la clef la perte de ses investissements en Syrie. Dans ce pays, la Russie a investi depuis 2009 pas moins de 19,4 milliards de dollars sans compter les créances de Damas envers Moscou<sup>281</sup>. En s'immisçant directement dans le conflit, elle écarte les Etats-Unis (et la perte potentielle de ses investissements). Effectivement, Moscou et Washington partagent l'intérêt de ne pas entrer en guerre ouverte car ce conflit serait potentiellement nucléaire et donc destructeur et meurtrier, tant sur le plan humain qu'économique<sup>282</sup>.

### *Les intérêts énergétiques*

Comme dans la plupart des pays du Moyen-Orient, il existe en Syrie de grandes réserves d'hydrocarbures<sup>283</sup>. Celles-ci sont notamment présentes sur la côte syrienne, à l'ouest du pays<sup>284</sup>. La Russie entend gérer cette production car les pressions qu'elle subit dans ce domaine sont déjà conséquentes tant les décisions de l'OPEP pèsent lourd sur l'économie russe et sur les entrées de liquidités<sup>285</sup>. La disparition de la Syrie pousserait la région à « la balkanisation »<sup>286</sup> et impliquerait une fragmentation du marché, néfaste pour Moscou<sup>287</sup>. L'intervention militaire russe en Syrie a pour objectif de mettre fin à ce facteur d'incertitude<sup>288</sup>. De plus, il semblerait que Damas soit une puissance gazière potentielle<sup>289</sup> et la Russie entend bien influencer les prix de cette ressource. Elle avance l'idée de la « création d'un cartel du gaz sur le mode de l'OPEP » avec le Qatar et l'Iran<sup>290</sup>. Le contrôle de la Syrie et de ses réserves est dès lors plus qu'intéressant dans cette optique.

---

<sup>276</sup> KOZHANOV, Nikolay, *op.cit.*

<sup>277</sup> PAKHOMOV, Nikolay, *loc.cit.*

<sup>278</sup> BORSHCHEVSKAYA, Anna, *loc.cit.*

<sup>279</sup> CHANCE, Matthew, *op.cit.*

<sup>280</sup> EKWONNA, Sampson I., *loc.cit.*, pp. 183-194

<sup>281</sup> DELANOE, Igor, *loc.cit.*, pp. 119-130

<sup>282</sup> EKWONNA, Sampson I., *loc.cit.*, pp. 183-194

<sup>283</sup> RIGOULET-ROZE, David, « la variable énergétique dans la crise syrienne. La question stratégique du contrôle d'un futur gazoduc méditerranées », *Confluences Méditerranée*, 2014/4, n°91, pp. 95-106

<sup>284</sup> KOZHANOV, Nikolay, *op.cit.*

<sup>285</sup> NOCETTI, Julien, *loc.cit.* pp. 93-105

<sup>286</sup> THERME, Clément, *loc.cit.*, pp. 95-108

<sup>287</sup> NOCETTI, Julien, *loc.cit.*, pp. 93-105

<sup>288</sup> *Ibidem.*

<sup>289</sup> RIGOULET-ROZE, David, *loc.cit.*, pp. 95-106

<sup>290</sup> NOCETTI, Julien, *loc.cit.*, pp. 93-105

### *Les intérêts d'influences et de projections*

Le but sous-jacent et à long-terme pour la Russie est d'affirmer son retour d'une part au Moyen-Orient<sup>291</sup>, mais surtout sur la scène internationale<sup>292</sup> en s'affirmant comme une grande puissance incontournable<sup>293</sup>. Ce qu'elle parvient à faire de par sa participation diplomatique<sup>294</sup> et militaire<sup>295</sup> dans le conflit syrien. En outre, perdre la Syrie reviendrait à perdre son influence au Moyen-Orient<sup>296</sup> et cela pourrait se solder par un isolement<sup>297</sup>. Elle entend envoyer un message aux autres régimes puisqu'elle s'oppose en effet à la doctrine du *regime change* de Washington en proposant une alternative au modèle américain<sup>298</sup>. Il s'agit pour Moscou de contrer le modèle américain ainsi que l'isolement suite aux sanctions vis-à-vis de l'Ukraine<sup>299</sup>. La Russie se place comme un partenaire pour ces pays hésitants. Elle tente de construire une approche diplomatique originale et créative tout en assumant le réalisme de son approche basée sur les « valeurs russes »<sup>300</sup>. Etant donné ses relations avec l'Iran, la Syrie et Israël, Moscou a aussi pour objectif de se positionner comme médiateur potentiel entre l'Etat hébreu et ses voisins arabes<sup>301</sup>. Elle compte donc non seulement conserver ce rôle (puisque'elle est déjà membre du *Quartet*<sup>302</sup>)<sup>303</sup> mais aussi le renforcer.

Au vu de ces différents éléments, il est clair que les intérêts russes en Syrie et dans la région sont établis. Ces intérêts s'accompagnent d'une vision à l'échelle globale prônant le retour de Moscou dans les affaires internationales. La Russie n'a que peu d'alliés au Moyen-Orient comparativement aux Etats-Unis. Ce qui explique sa détermination à conserver les atouts qu'elle possède. Afin d'éviter un scénario « à la libyenne », le Kremlin s'attache non seulement à être un partenaire crédible et propose à d'autres Etats une alternative à l'alliance avec les Etats-Unis mais également à tenter d'éviter l'isolement. La Russie compte un certain nombre d'intérêts spécifiques en Syrie parmi lesquels les bases de Tartous, de Lattaquié et d'al-Chariyat alors que les contrats d'armement revêtent aussi une importance capitale. En outre, elle possède des investissements atteignant les vingt milliards de dollars à Damas. La préservation de la Syrie dans le giron russe lui permet d'avoir un pied-à-terre au cœur du Moyen-Orient, de garder une mainmise sur la production pétrolière mais aussi sur ses réserves potentielles de gaz. Stratégiquement, ce retour permet de s'opposer frontalement aux Etats-

---

<sup>291</sup> THERME, Clément, *loc.cit.*, pp. 95-108

<sup>292</sup> CHANCE, Matthew, *op.cit.*

<sup>293</sup> BORSHCHEVSKAYA, Anna, *loc.cit.*

<sup>294</sup> EKWONNA, Sampson I., *loc.cit.*, pp. 183-194

<sup>295</sup> BBC News, « Russia joins war in Syria : Five key points », BBC, 1 octobre 2015, in <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-34416519>, consulté le 22 mars 2018

<sup>296</sup> SAUNDERS, Paul J., *loc.cit.*

<sup>297</sup> KOZHANOV, Nikolay, *op.cit.*

<sup>298</sup> THERME, Clément, *loc.cit.*, pp. 95-108

<sup>299</sup> KOZHANOV, Nikolay, *op.cit.*

<sup>300</sup> THERME, Clément, *loc.cit.*, pp. 95-108

<sup>301</sup> DELANOE, Igor, *loc.cit.*, pp. 119-130

<sup>302</sup> Voir l'explication de ce qu'est le *Quartet* dans les annexes à la page 71

<sup>303</sup> SAUNDERS, Paul J., *loc.cit.*

Unis, d'avoir plus de poids dans la médiation du conflit israélo-palestinien et également d'éclipser les ambitions régionales turques. Cela permet à Moscou de réaffirmer son attachement au principe de non-ingérence et de restaurer l'image d'une grande Russie, ayant les capacités de ses ambitions. La Russie entend affirmer et asseoir sa puissance. Elle veut être un acteur incontournable et une alternative fiable aux Etats-Unis. Pour ce faire, elle propose une approche diplomatique réaliste basée sur les valeurs russes afin d'affaiblir ses concurrents dans la région, et en premier lieu Washington.

### c. La République populaire de Chine et la crise syrienne

La Chine obtient un siège permanent au Conseil de sécurité dès la création de l'Organisation<sup>304</sup>. Cependant, il faut noter que c'est le gouvernement de la République de Chine (Taïwan) qui occupe ce siège jusqu'en 1971<sup>305</sup>. Ce n'est qu'à partir de cette date que la République populaire de Chine prend possession du siège. Historiquement, Pékin n'a eu recours que très parcimonieusement à son droit de veto, bien que cette utilisation soit en nette augmentation<sup>306</sup>.

#### i. Les intérêts de la Chine en Syrie et au Moyen-Orient

Notre étude nous amène à présent à analyser les intérêts spécifiques de la République populaire de Chine au Moyen-Orient et plus particulièrement en Syrie. Cet acteur a longtemps été discret sur la scène internationale<sup>307</sup>. Grâce à son taux de croissance (jamais inférieur à 6,7% entre 1992 et 2017)<sup>308</sup>, la Chine a su déployer son économie (notamment par l'exportation). L'expansion économique chinoise s'est accompagnée d'ambitions géopolitiques et diplomatiques<sup>309</sup>. Outre les tensions en mer de Chine autour de ses revendications territoriales<sup>310</sup>, la question de Taïwan<sup>311</sup> ou les discordes avec le Japon<sup>312</sup>, la Chine a su s'imposer sur la scène internationale. Elle reste cependant dépendante pour répondre à certains de ses besoins. Parmi ceux-ci, l'approvisionnement en énergies fossiles, condition *sine qua non* à la perpétuation de sa croissance économique<sup>313</sup>. Puisque 66%<sup>314</sup> du pétrole nécessaire à la Chine proviennent du Moyen-Orient, la sécurisation des routes maritimes figure parmi les intérêts

---

<sup>304</sup> Article 23 de la Charte des Nations Unies

<sup>305</sup> HOLLAND, Christopher, « Chinese Attitudes to International Law : Chine, the Security Council, Sovereignty, and Intervention », *Journal of International Law and Politics Online Forum*, New York University, New York, juillet 2012, 44 pages

<sup>306</sup> GLOBAL POLICY FORUM, *op.cit.*

<sup>307</sup> GRAMMATICAS, Damian, « China's stake in the Syria stand-off », *BBC News*, 24 février 2012, *in* <http://www.bbc.com/news/world-asia-china-17158889>, consulté le 7 janvier 2018

<sup>308</sup> PLUYETTE, Cyrille, « La croissance chinoise a rebondi en 2017, pour la première fois depuis 2010 », 18 janvier 2018 *in* site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/18/20002-20180118ARTFIG00126-la-croissance-chinoise-a-rebondi-en-2017-pour-la-premiere-fois-depuis-2010.php>, consulté le 25 mars 2018

<sup>309</sup> CHAZIZA, Mordechai, *loc.cit.*, pp. 25-33

<sup>310</sup> DEFRAUX, Laurence, « Dix questions pour comprendre le conflit en mer de Chine méridionale », 12 juillet 2016 *in* site web de Libération, [http://www.libération.fr/planete/2016/07/12/dix-questions-pour-comprendre-le-conflit-en-mer-de-chine-meridionale\\_1465463](http://www.libération.fr/planete/2016/07/12/dix-questions-pour-comprendre-le-conflit-en-mer-de-chine-meridionale_1465463), consulté le 25 mars 2018

<sup>311</sup> RAMONET, Ignacio, « Chine contre Chine », avril 2005, *in* site web du Monde Diplomatique, <https://www.monde-diplomatique.fr/2005/04/RAMONET/12058>, consulté le 25 mars 2018

<sup>312</sup> PLUYETTE, Cyrille, *op.cit.*

<sup>313</sup> BLANCHARD, Ben, « China says seeks closer military ties with Syria », *Reuters*, 16 août 2016, en ligne : <http://www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-syria-china/china-says-seeks-closer-military-ties-with-syria-idUSKCN10R10R>, consulté le 16 octobre 2017

<sup>314</sup> CHAZIZA, Mordechai, *loc.cit.*, pp. 25-33

vitaux de la Chine<sup>315</sup>. Pékin a développé ces dernières années une politique étrangère spécifique pour cette région. Au-delà de ses relations diplomatiques soutenues avec certains acteurs comme l'Iran<sup>316</sup>, la Chine entend bien maintenir de bonnes relations avec l'ensemble des Etats de la région<sup>317</sup>. Cela dans la logique d'une politique de petits pas<sup>318</sup> qui est rendue possible grâce à sa puissance économique<sup>319</sup>. La Chine semble adopter une position pragmatique<sup>320</sup> et la « défense diplomatique » de la Syrie depuis 2011 lors des votes des résolutions du CSNU en dit long sur le rôle que ce pays entend jouer dès à présent au niveau international<sup>321</sup>.

#### *Les intérêts militaires*

De par la bonne santé économique du pays, la Chine entend renforcer son armée et à terme rivaliser avec, voire dominer ses grands concurrents, la Russie et les Etats-Unis<sup>322</sup>. Bien qu'elle ne cache pas ses ambitions, elle est toujours consciente qu'elle ne peut égaler la force militaire de Washington<sup>323</sup>. Pékin ne peut donc (pour l'instant) contrôler la région et est contrainte de cohabiter avec les Etats-Unis. En réalité, les deux pays sont interdépendants<sup>324</sup>. La compétition et la complémentarité sont les enjeux qui entourent les relations sino-étasuniennes. Nonobstant, les projections chinoises au *niveau régional+*<sup>325</sup> sont visibles (Djibouti, Gwadar (Pakistan), discussions avec les Maldives, les Seychelles et Madagascar)<sup>326</sup>.

#### *Les intérêts économiques*

L'économie est toujours un domaine essentiel pour la Chine. A Damas, Pékin signe un contrat d'un milliard et demi de dollars pour la construction d'une raffinerie devant produire 110 000 barils de pétrole par jour<sup>327</sup>. Si la Syrie venait à être démembrée, cet investissement serait mis en péril. En effet, elle entend structurer l'économie mondiale qui serait dans le futur semble-t-il basée sur un modèle chinois. Dans cette optique, le Président chinois Xi Jinping, annonce en 2013<sup>328</sup> l'Initiative de la nouvelle route de la soie (*One Belt, One Road initiative* (OBOR), voir illustration n°5). Ce projet pharaonique a pour but de relier la côte Est de la Chine continentale à l'Europe de l'Ouest par trois

---

<sup>315</sup> CHAZIZA, Mordechai, *loc.cit.*, pp. 25-33

<sup>316</sup> LUFT, Gal, « China's New Grand Strategy for the Middle East », *Foreign Policy* in <http://foreignpolicy.com/2016/01/26/chinas-new-middle-east-grand-strategy-iran-saudi-arabia-oil-xi-jinping/>, 26 janvier 2016, consulté le 16 octobre 2017

<sup>317</sup> LUFT, Gal, *loc.cit.*

<sup>318</sup> KELLNER, Thierry (2016). *POLI-D539 : La Chine et le monde : la politique étrangère chinoise depuis 1949*. Recueil inédit, Université Libre de Bruxelles.

<sup>319</sup> LOUNNAS, Djallil, « La Chine au Moyen-Orient : un nouvel acteur ? », *Monde Chinois*, n°38-39, avril 2014, pp. 111-134

<sup>320</sup> *Ibidem.*

<sup>321</sup> WONG, Nicholas, *op.cit.*

<sup>322</sup> RAMANI, Samuel, « China's Syria Agenda », *The Diplomat*, 22 septembre 2016 in <https://thediplomat.com/2016/09/chinas-syria-agenda/>, consulté le 7 janvier 2018

<sup>323</sup> LOUNNAS, Djallil, *loc.cit.*, pp. 111-134

<sup>324</sup> *Ibidem.*

<sup>325</sup> Voir l'explication de ce qu'est le niveau régional+ dans les annexes à la page 71

<sup>326</sup> KELLNER, Thierry, *op.cit.*

<sup>327</sup> LOUNNAS, Djallil, *loc.cit.*, pp. 111-134

<sup>328</sup> CHAZIZA, Mordechai, *loc.cit.*, pp. 25-33

routes commerciales (une terrestre et deux maritimes)<sup>329</sup>. La finalité sous-jacente est le contrôle de ces nouvelles routes<sup>330</sup>. Pour ce faire, la Chine met les moyens : les investissements sont estimés à environ 1000 milliards de dollars<sup>331</sup>. Une manne financière qui a de quoi séduire nombre d'Etats. La Chine compte investir massivement dans ces pays afin de stabiliser les régions et de conquérir les nouveaux marchés qui s'y trouvent<sup>332</sup>. Elle utilise donc cette arme économique, conjointement avec ses outils diplomatiques, pour accroître ses chances de domination.

### *Les intérêts stratégiques*

Le soutien accordé à la Syrie se fait aussi dans le but de contrebalancer le pays dominant de la région, les Etats-Unis<sup>333</sup>. Comme pour Moscou, Pékin est en profond désaccord avec la politique de Washington du changement de régime<sup>334</sup>. Pour la Chine, les Etats-Unis ont déstabilisé la région par leurs interventions de 2001, 2003 et 2011<sup>335</sup>. Damas est allié à Téhéran, la Chine estime donc que si la Syrie rentre dans le giron étasunien, le prochain pays pourrait être l'Iran consacrant de fait la « toute-puissance » de Washington dans la région. Il s'agit pour Pékin de protéger la Syrie afin d'affaiblir ou de rendre impossible toute hégémonie américaine de la région<sup>336</sup>. Enfin, plus globalement, la Chine cherche à contrer l'Inde. Etat qui, de par sa masse critique, son poids économique, son système démocratique et son « alliance » avec des pays comme les Etats-Unis et le Japon, est en opposition avec la Chine. Pékin entend neutraliser les ambitions de New Delhi en contrôlant l'océan Indien et en encerclant l'Inde<sup>337</sup>. La Chine aurait mis en place la stratégie du *Collier de perles*<sup>338</sup> (illustration n°6), visant à « entourer » cet océan d'une série de points d'appui militaires et à pouvoir dominer la région (et de ce fait contrôler/sécuriser les routes maritimes). Force est de constater que deux bases chinoises (Gwadar (Pakistan)<sup>339</sup>, Djibouti<sup>340</sup>) sont apparues. Il s'agirait des deux premières perles, alors que des Etats du Moyen-Orient se trouvent sur ce pourtour.

### *Les intérêts énergétiques*

---

<sup>329</sup> GAUDU, Agnès, « Avec sa nouvelle route de la soie, la Chine lance des projets par millions », 18 mai 2017, in site web du Courrier international, <https://www.courrierinternational.com/article/mondialisation-avec-sa-nouvelle-route-de-la-soie-la-chine-lance-des-projets-par-millions>, consulté le 25 mars 2018

<sup>330</sup> CHAZIZA, Mordechai, *loc.cit.*, pp. 25-33

<sup>331</sup> LECOMPTE, Patricia, « Chine, un forum à Pékin pour la nouvelle route de la soie », s.d. in site web de RFI, <http://www.rfi.fr/emission/20170512-chine-forum-pekine-nouvelle-route-soie>, consulté le 25 mars 2018

<sup>332</sup> LUFT, Gal, *loc.cit.*

<sup>333</sup> RAMANI, Samuel, *op.cit.*

<sup>334</sup> LOUNNAS, Djallil, *loc.cit.*, pp. 111-134

<sup>335</sup> HOLLY, Yan, *op.cit.*

<sup>336</sup> *Ibidem.*

<sup>337</sup> SHUBBHAM, Ghosh, « China's Djibouti base has a message for India and US », 12 juillet 2017, in site web de International Business Times, <https://www.ibtimes.co.in/china-opens-first-overseas-base-djibouti-message-clear-both-india-us-734327>, consulté le 26 mars 2018

<sup>338</sup> The Washington Times, « China builds up strategic sea lanes », in site web du Washington Times, 17 janvier 2005, <https://www.washingtontimes.com/news/2005/jan/17/20050117-115550-1929r/>, consulté le 26 mars 2018

<sup>339</sup> *Ibidem.*

<sup>340</sup> SHUBBHAM, Ghosh, *op.cit.*

Depuis 2012, la consommation pétrolière de la Chine excède celle des Etats-Unis<sup>341</sup>. Puisque 66% de cet or noir proviennent du Moyen-Orient, il incombe à la Chine de sécuriser les itinéraires par lesquels passe le carburant pour que l'approvisionnement ne soit pas stoppé aux points stratégiques (détroit de Malacca, golfe d'Aden, détroit d'Ormuz), ou les zones dominées par d'autres puissances régionales (ex. Inde)<sup>342</sup>. Sans cette sécurisation, la capacité économique et par extension militaire de la Chine<sup>343</sup> serait grandement mise en danger. Pékin doit également maintenir des relations cordiales avec Washington qui reste dominant dans la région et qui compte parmi ses alliés des puissances pétrolières. Finalement, la Chine maintient de bonnes relations avec tous les grands exportateurs (Iran et Arabie saoudite en tête) et pacifie leurs relations (entre Chiïtes et Sunnites) puisque les réserves sont réparties sur les différents territoires et qu'un conflit pourrait empêcher la continuité des approvisionnements<sup>344</sup>. Pékin met en place une diplomatie pétrolière visant à renforcer ses liens avec les pays qui l'approvisionnent mais aussi avec ceux par lesquels passe l'or noir. Cela consiste en une aide économique et un soutien diplomatique quand cela s'avère nécessaire, à l'ONU par exemple<sup>345</sup>. Il s'agit en réalité d'une stabilisation générale de la région<sup>346</sup>.

#### *Les intérêts d'influences et diplomatiques*

Comme nous l'avons stipulé plus haut, la Chine opère une politique de petits pas. En effet, si elle défend le régime syrien actuel, elle accueille dans le même temps son opposition à Pékin<sup>347</sup>. Le but étant d'assurer la continuité des relations au lendemain du conflit. Pékin entend rester alliée avec tous afin d'éviter un scénario coûteux comme celui qu'elle a connu avec la Libye. La Chine entend s'imposer à l'international malgré sa complémentarité avec les Etats-Unis. Effectivement, Washington a besoin de Pékin dans le dossier nord-coréen (*Six parties talks*) et iranien (*Groupe des Six*) tandis que la Chine a besoin d'entretenir de bonnes relations avec les Etats-Unis pour la bonne santé de son économie mais aussi pour influencer les relations avec l'Inde, les pays du Golfe (et en filigrane, Taïwan)<sup>348</sup>. Pourtant, la Chine est consciente qu'en cas de guerre sino-américaine sur la question de Taïwan, les Etats-Unis pourraient faire pression sur leurs alliés du Golfe pour fermer les vannes du pétrole. Le renforcement des liens avec la Syrie et l'Iran permet de maintenir ces Etats hors du giron de Washington et d'assurer à Pékin que l'approvisionnement ne s'arrête pas, même en cas de guerre<sup>349</sup>. Pour la Chine, le Printemps Arabe est un temps de déstabilisation mais aussi d'opportunités pour créer de nouvelles alliances<sup>350</sup>. Pour revendiquer ce nouveau rôle de grande

---

<sup>341</sup> LOUNNAS, Djallil, *loc.cit.*, pp. 111-134

<sup>342</sup> CHAZIZA, Mordechai, *loc.cit.*, pp. 25-33

<sup>343</sup> LOUNNAS, Djallil, *loc.cit.*, pp. 111-134

<sup>344</sup> LUFT, Gal, *loc.cit.*

<sup>345</sup> LOUNNAS, Djallil, *loc.cit.*, pp. 111-134

<sup>346</sup> *Ibidem.*

<sup>347</sup> *Ibidem.*

<sup>348</sup> *Ibidem.*

<sup>349</sup> *Ibidem.*

<sup>350</sup> *Ibidem.*

puissance et d'acteur incontournable, la RPC semble avoir rompu avec la parcimonie de l'utilisation de son droit de veto au CSNU, notamment dans le dossier syrien<sup>351</sup>. Dès lors, les autres Etats et notamment les membres permanents, comprennent qu'il faut composer avec Pékin.

#### *Les intérêts de « principes »*

A l'instar de la Russie, le principe de non-ingérence revêt une importance particulière pour la Chine<sup>352</sup>. Ce message est notamment destiné aux pays européens et aux Etats-Unis vis-à-vis des dossiers tibétain et taïwanais, alors même que cette position est aussi destinée à sa propre population. Pékin ne permettra pas une remise en cause de son intégrité territoriale et de son autorité<sup>353</sup>, elle exprime clairement, malgré le *statu quo* de Taïwan, que ces deux régions font partie de leur Etat. Une loi (*loi d'anti-sécession*) visant à réaffirmer l'appartenance de Taïwan à la Chine continentale a d'ailleurs été adoptée le 14 mars 2005<sup>354</sup>. Le message est limpide et clairement envoyé à Washington : pour Pékin, la reconquête de Taïwan n'est pas une question, si ce n'est de temps.

En définitive, nous pouvons conclure que la Chine adopte un positionnement pragmatique. Il s'agit avant tout pour Pékin de sécuriser ses approvisionnements énergétiques desquels dépend son économie. Pour ce faire, elle applique une politique de petits pas. L'Empire du Milieu a déjà entrepris sa mutation en puissance globale, et ce, notamment au CSNU par l'apposition « symbolique et performative » de son veto pour la Syrie<sup>355</sup>. L'objectif à terme est de saper la domination étasunienne de la région et d'affirmer au monde que la Chine est un acteur qui compte. En réalité, le conflit syrien représente une opportunité pour la Chine de se positionner sur la scène internationale. De plus, elle entend jouer un rôle plus important au Moyen-Orient, comme en témoigne l'intérêt qu'elle montre dans la médiation du conflit israélo-palestinien<sup>356</sup>. Comme les projections au niveau *régional+* le prouvent, la Chine a pour objectif de devenir, un nouvel acteur de poids dans la région, et plus généralement dans les relations internationales. *In fine*, la Chine s'oppose frontalement à l'interventionnisme américain. Ce qui n'est pas simple étant donné l'interdépendance économique qu'elle entretient avec ce pays. Cela dit, les pertes réelles et symboliques des Etats-Unis dans la région représentent une opportunité pour la Chine. Il semble donc que la Chine utilise le Moyen-Orient afin d'assurer certains de ses besoins, mais aussi afin d'affirmer sa puissance nouvellement créée. Elle se veut être un acteur incontournable tandis que sa politique moyenne-orientale lui permet d'y parvenir.

---

<sup>351</sup> La Chine appose son veto à trois reprises dans le dossier syrien entre l'irruption de la crise et le 25 juillet 2012 alors qu'elle n'y a recours que 5 fois entre 1971 et l'irruption de crise syrienne.

<sup>352</sup> RAMANI, Samuel, *op.cit.*

<sup>353</sup> WONG, Nicholas, *op.cit.*

<sup>354</sup> RAMONET, Ignacio, *op.cit.*

<sup>355</sup> WONG, Nicholas, *op.cit.*

<sup>356</sup> LOUNNAS, Djallil, *loc.cit.*, pp. 111-134

## ii. Etude de cas - vétos russes et chinois dans la crise syrienne

### 1. 4 octobre 2011 – S/2011/612

Le 4 octobre 2011, la Russie et la Chine apposent leurs vétos<sup>357</sup> à une résolution portant sur « le Moyen-Orient et la Syrie »<sup>358</sup> (concernant « la guerre civile en Syrie ») à l'initiative de la France, de l'Allemagne, du Portugal et du Royaume-Uni<sup>359</sup>. Le vote s'est fait à mains levées. Quatre abstentions (Brésil, Inde, Liban, Afrique du Sud), neuf votes en faveur<sup>360</sup> et deux contre (Chine et Russie)<sup>361</sup>.

#### a. Contexte international

La guerre civile qui déchire la Syrie s'inscrit dans le contexte du Printemps Arabe dont les répercussions sont grandes<sup>362</sup>. Effectivement, il est responsable de la chute des régimes Ben-Ali (Tunisie) et Moubarak (Egypte)<sup>363</sup> ainsi que des chaos libyen et yéménite. La fermeté et la détermination du régime de Bachar Al-Assad pousse la Syrie dans un conflit extrêmement complexe aux enjeux multiples (voir illustration n°7). Des acteurs de tous horizons interagissent, soutenus par des Etats de la région ou des grandes puissances, notamment la Russie et les Etats-Unis. C'est dans ce contexte que n'est pas sans nous rappeler les *guerres par procuration* de la Guerre froide que la Russie et la Chine votent « en faveur » de la Syrie au CSNU. Cette résolution introduite par quatre pays européens dont deux membres permanents et soutenue par les Etats-Unis est la première d'une longue série de textes sur la Syrie qui seront bloqués par le double veto russo-chinois. La résolution menace entre autres la Syrie de mesures ciblées<sup>364</sup> comme par exemple un embargo sur les armes<sup>365</sup>.

#### b. Conséquences internationales

Ce veto est le premier apposé conjointement par Pékin et Moscou dans ce dossier. La Russie estime que cette résolution prouve que les Etats européens et Washington, sont dans une logique de confrontation<sup>366</sup>. Moscou suspecte les Européens « d'avoir un agenda géopolitique comme ce fut le cas pour la Libye et que donc, ils ne veulent pas régler le conflit pacifiquement ». L'imbroglio libyen peut aussi expliquer les abstentions du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud<sup>367</sup>. La Chine quant à

<sup>357</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>358</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, France, Portugal and United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland: draft resolution, New York, 4 octobre 2011, S/2011/612, 3 pages

<sup>359</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 4 octobre 2011, S/2011/612, *op.cit.*, 3 pages

<sup>360</sup> Bosnie Herzégovine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Nigéria, Portugal, Royaume-Uni, Etats-Unis

<sup>361</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-Sixth year, 6627th Meeting, New York, 4 octobre 2011, S/PV. 6627, 15 pages

<sup>362</sup> PAPIN, Delphine, « Comprendre la situation en Syrie en 6 minutes », *Le Monde*, 27 octobre 2015, in site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2015/10/27/comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes\\_4798012\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2015/10/27/comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes_4798012_3218.html), consulté le 9 avril 2018

<sup>363</sup> FRANCE TELEVISIONS, « Tunisie, Egypte, Libye : quel bilan post-révolution ? », JT de France 2, 14 janvier 2018, in site web de France Télévisions, [https://www.francetvinfo.fr/monde/libye/tunisie-egypte-libye-quel-bilan-post-revolution\\_2561603.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/libye/tunisie-egypte-libye-quel-bilan-post-revolution_2561603.html), consulté le 9 avril 2018

<sup>364</sup> AFP, LEMONDE.FR, « Syrie : Pékin et Moscou mettent leur veto au projet de résolution de l'ONU », *Le Monde*, 5 octobre 2011, in site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/10/05/syrie-pek-in-et-moscou-opposent-leur-veto-au-projet-de-resolution-a-l-onu\\_1582279\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/10/05/syrie-pek-in-et-moscou-opposent-leur-veto-au-projet-de-resolution-a-l-onu_1582279_3218.html), consulté le 9 avril 2018

<sup>365</sup> ASSOCIATED PRESSE, « Russie and Chine veto UN resolution against Syrian regime », *The Guardian*, 5 octobre 2011, in site web du Guardian, <https://www.theguardian.com/world/2011/oct/05/russia-china-veto-syria-resolution>, consulté le 9 avril 2018

<sup>366</sup> AFP, LEMONDE.FR, « Syrie : Pékin et Moscou mettent leur veto au projet de résolution de l'ONU », *op.cit.*

<sup>367</sup> AL JAZEERA AND AGENCIES, « China and Russia veto UN sanctions on Syria », *Al Jazeera*, 5 octobre 2011, in site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/news/middleeast/2011/10/2011104223132792190.html>, consulté le 9 avril 2018

elle considère que ce texte ne participe pas à l'amélioration de la situation<sup>368</sup> et rappelle qu'il faut respecter la souveraineté syrienne<sup>369</sup>. Elle entend éviter que ce texte soit à la base d'un *regime change*<sup>370</sup>. Washington de son côté accuse Pékin et Moscou de préférer continuer à vendre des armes plutôt que de répondre à ce « défi moral urgent ». Il considère comme la France que ce veto « ne peut faire office de blanc-seing et est méprisant pour le peuple syrien »<sup>371</sup>. Pour sa part, B. al-Ja'arfi (Syrie) estime que les Occidentaux ont un agenda colonialiste et que les Etats-Unis, au vu de leur défense récurrente d'Israël à l'ONU ont un double discours<sup>372</sup>. Il va jusqu'à accuser Washington de complicité de génocide, à la suite de quoi les représentants américains et britanniques ont quitté la salle<sup>373</sup>. La Russie serait la seule à tenter une médiation politique en Syrie mais le ton du texte était trop accusateur envers Damas. Moscou ne peut pas non plus accepter qu'un ultimatum soit posé<sup>374</sup>.

Il semble qu'il y a ici matière à des relations de grandes puissances. D'un côté, Moscou et Pékin défendent la Syrie. De l'autre, Washington et ses alliés la condamnent. Les discussions ne portent pas uniquement sur les faits du terrain mais comprennent également des reproches que les puissances se font mutuellement. Ce double veto semble plutôt reléguer un refus de ces deux Etats de voir entrer les Etats-Unis et leurs alliés sur la scène du conflit. Il s'agit réellement de faire en sorte que la Syrie ne tombe pas dans le giron des Etats-Unis ou d'un de leurs alliés. La Chine et la Russie s'estiment lésées depuis le non-respect de la Résolution 1973 (17 mars 2011) sur la Libye. Ces deux Etats mesurent dès lors les coûts de ce veto comme moindres vis-à-vis des avantages qu'ils peuvent en retirer. Dans ce cas, la Syrie semble alors faire office de « terrain de jeu » des grandes puissances. Il semble donc que l'approche réaliste soit adéquate pour expliquer ces actes diplomatiques.

## 2. 4 février 2012 – S/2012/77

Le 4 février 2012, la Russie et la Chine apposent leurs vétos<sup>375</sup> à un texte portant sur « le Moyen-Orient et la Syrie »<sup>376</sup> (concernant « la guerre civile en Syrie ») à l'initiative de quinze Etats<sup>377, 378</sup>. Le vote est fait à mains levées. Zéro abstention, treize votes en faveur<sup>379</sup> et la Russie et la Chine contre<sup>380</sup>.

---

<sup>368</sup> AFP, LEMONDE.FR, « Syrie : Pékin et Moscou mettent leur veto au projet de résolution de l'ONU », *op.cit.*

<sup>369</sup> AFP, L'OBS, « SYRIE. La résolution se heurte au mur russe et à la muraille chinoise », *L'Observateur*, 5 octobre 2011, in site web du Nouvel Observateur, <https://www.nouvelobs.com/monde/20111005.OBS1719/syrie-la-resolution-se-heurte-au-mur-russe-et-a-la-muraille-chinoise.html>, consulté le 9 avril 2018

<sup>370</sup> LYNCH, Colum, « Russia, China block Syrie resolution at U.N. » *The Washington Post*, 4 octobre 2011, in site web du Washington Post, [https://www.washingtonpost.com/world/national-security/2011/10/04/gIQArcFBML\\_story.html?utm\\_term=.d4bea3c59f1](https://www.washingtonpost.com/world/national-security/2011/10/04/gIQArcFBML_story.html?utm_term=.d4bea3c59f1), consulté le 9 avril 2018

<sup>371</sup> AFP, LEMONDE.FR, « Syrie : Pékin et Moscou mettent leur veto au projet de résolution de l'ONU », *op.cit.*

<sup>372</sup> ASSOCIATED PRESSE, « Russie and Chine veto UN resolution against Syrian regime », *op.cit.*

<sup>373</sup> LYNCH, Colum, « Russia, China block Syrie resolution at U.N. » *op.cit.*

<sup>374</sup> RUSSIA TODAY, « Russia and China veto UN resolution on Syria », *Russia Today*, 5 octobre 2011, in site web de Russia Today, <https://www.rt.com/news/russia-resolution-syria-members-081/>, consulté le 9 avril 2018

<sup>375</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>376</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Bahrain, Colombia, Egypt *et.al.* : draft resolution, New York, 4 février 2012, S/2012/77, 3 pages

<sup>377</sup> Voir le tableau récapitulatif en annexe a.ii. à la page 59

<sup>378</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 4 février 2012, S/2012/77, *op.cit.*, 3 pages

<sup>379</sup> Azerbaïdjan, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni, EUA

<sup>380</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-seventh year, 6711th Meeting, New York, 4 février 2012, S/PV. 6711, 15 pages

#### a. Contexte international

La contestation en Syrie s'est transformée en une réelle guerre civile. En Russie, le Premier ministre Vladimir Poutine est donné comme grand favori de l'élection à venir. Dans ce cadre, quinze Etats (notamment arabes et européens) soumettent au vote une résolution ayant pour objectif de condamner la répression du régime syrien et demandant le départ de Bachar Al-Assad. Ce double veto est opéré pour la seconde fois en quatre mois. Ce vote intervient après que des dizaines de civils aient perdu la vie à Homs dans ce qui serait des frappes du régime de Bachar Al-Assad<sup>381</sup>

#### b. Conséquences internationales

Ce double veto isole totalement la Russie et la Chine sur la scène internationale. V. Tchourkine (représentant russe) estime que le projet de résolution est « déséquilibré » et qu'il ne « reflète pas la réalité du terrain ». La Russie pense que le texte est biaisé car rien ne mentionne les groupes rebelles syriens<sup>382</sup>. Tchourkine ajoute que ces résolutions à répétition sapent les possibilités d'accord politique<sup>383</sup>. Selon Li Baodong (Chine), le texte n'avance pas le dialogue politique. En outre, les amendements russes qui n'ont pas été pris en compte étaient corrects<sup>384</sup>. D'après le *China Daily*, la Chine est un « Etat indépendant et conduit sa propre politique extérieure pacifique ». Celle-ci est dirigée par de grands principes comme la non-intervention. La Syrie ne fait pas exception. Pékin veut empêcher un changement de régime comme en Afghanistan, en Irak et en Libye<sup>385</sup>. Tout comme le représentant britannique M. Lyall, les Etats-Unis se sont dits « dégoûtés » et mettent en garde que les violences à venir seront du ressort de la responsabilité de Pékin et Moscou. La France s'indigne de ce veto qui va « à l'encontre des amis de la démocratie ». Son représentant estime qu'il s'agit d'un « triste jour pour le CSNU ». Par l'intermédiaire de son MAE Alain Juppé, la France considère que le régime de Damas « s'est rendu coupable de crime contre l'humanité »<sup>386</sup>. Il ajoute que Paris compte armer les rebelles syriens afin d'isoler davantage le régime de Damas<sup>387</sup>. Enfin, alors que la Syrie fustige cette résolution et estime qu'elle n'a pas de leçon à recevoir, l'Iran salue un « veto qui empêche une instrumentalisation du CSNU au service des Etats-Unis et de leurs alliés »<sup>388</sup>. Le Maroc regrette le veto et la Tunisie appelle à couper les liens diplomatiques avec le régime d'Al-Assad<sup>389</sup>.

---

<sup>381</sup> AFP, LEMONDE.FR, « A l'ONU, la Russie et la Chine opposent leur veto à une résolution sur la Syrie », *Le Monde*, 4 février 2012, in site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2012/02/04/syrie-la-russie-et-la-chine-bloquent-le-vote-a-l-onu\\_1639039\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2012/02/04/syrie-la-russie-et-la-chine-bloquent-le-vote-a-l-onu_1639039_3218.html), consulté le 9 avril 2018

<sup>382</sup> BBC NEWS, « Russia and China veto resolution on Syria at UN », *BBC News*, 4 février 2012, in site web de BBC News, <http://www.bbc.com/news/world-16890107>, consulté le 9 avril 2018

<sup>383</sup> REUTERS, « Vague d'indignation après le double veto à l'Onu sur la Syrie », *France Inter*, 4 février 2012, in site web de France Inter, <https://www.franceinter.fr/monde/vague-d-indignation-apres-le-double-veto-a-l-onu-sur-la-syrie>, consulté le 9 avril 2018

<sup>384</sup> REUTERS, « Vague d'indignation après le double veto à l'Onu sur la Syrie », *op.cit.*

<sup>385</sup> JINGLIE, Wang, « Beijing's Middle East policy justified », *China Daily*, 15 février 2012, in site web de China Daily, [http://www.chinadaily.com.cn/opinion/2012-02/15/content\\_14609564.htm](http://www.chinadaily.com.cn/opinion/2012-02/15/content_14609564.htm), consulté le 9 avril 2018

<sup>386</sup> *Ibidem.*

<sup>387</sup> AFP, « Syrie : le veto sino-russe à l'ONU provoque l'indignation », *RTBF*, 5 février 2012, in site web de la RTBF, [https://www.rtf.be/info/monde/detail\\_les-capitales-occidentales-et-arabes-choquees-par-le-massacre-de-homs?id=7516683](https://www.rtf.be/info/monde/detail_les-capitales-occidentales-et-arabes-choquees-par-le-massacre-de-homs?id=7516683), consulté le 9 avril 2018

<sup>388</sup> *Ibidem.*

<sup>389</sup> BBC NEWS, « Russia and China veto resolution on Syria at UN », *op.cit.*

Nous pouvons convenir que les dynamiques sont semblables au veto précédemment analysé. L'instrumentalisation du CSNU par la Russie et par la Chine pour protéger leurs propres avantages semble indubitable. Il s'agit de conserver les alliances, de contrer les politiques des Etats-Unis au Moyen-Orient, ainsi que de renforcer leur puissance sur la scène internationale. Le monde de l'immédiat après-Printemps Arabe voit les lignes bouger et les alliances se redessiner. L'axe Moscou-Damas-Téhéran semble à présent clair. L'alliance onusienne (de fait) sino-russe sur le dossier syrien émerge aussi. La Syrie semble être un terrain où une guerre par procuration se joue. Il s'agit bel et bien d'un « jeu de grandes puissances » ayant pour objectif l'accumulation d'influence et de pouvoir. Nous pouvons donc affirmer que le réalisme est une théorie cohérente pour traiter de ce cas.

### 3. 19 juillet 2012 – S/2012/538

Le 19 juillet 2012, la Russie et la Chine apposent leurs vétos<sup>390</sup> à une résolution portant sur « le Moyen-Orient et la Syrie »<sup>391</sup> (concernant « la guerre civile en Syrie ») à l'initiative de la France, de l'Allemagne, du Portugal, des Etats-Unis et du Royaume-Uni<sup>392</sup>. Le vote est fait à mains levées. Deux abstentions (Pakistan et Afrique du Sud), onze votes en faveur<sup>393</sup> et deux contre (Chine et Russie)<sup>394</sup>.

#### a. Contexte international

La situation en Syrie ne s'améliore pas. V. Poutine et F. Hollande sont respectivement élus présidents. B. Obama est quant à lui candidat à sa réélection au moment de ce vote. Ce texte est une nouvelle tentative pour apporter une réponse aux violences en Syrie. En effet, le conflit s'enlise et on parle à présent de 14 000 morts<sup>395</sup>. La résolution émane de cinq Etats dont trois permanents mais le projet se heurte aux refus chinois et russe. Ce double veto est le troisième en moins d'un an sur ce dossier. Cette résolution intervient dans un contexte de combats acharnés à Damas où des membres clefs du gouvernement syrien ont trouvé la mort dans ce que la Syrie considère être une attaque terroriste<sup>396</sup>. Le régime de Damas emploie des armes lourdes, ce qui est inacceptable pour les initiateurs de la résolution qui demandent aussi l'extension de la mission des observateurs de l'ONU<sup>397</sup>.

#### b. Conséquences internationales

---

<sup>390</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>391</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, France, Germany, Portugal *et. al.* : draft resolution, New York, 18 décembre 2012, S/2012/538, 8 pages

<sup>392</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 18 décembre 2012, S/2012/538, *op.cit.*, 8 pages

<sup>393</sup> Azerbaïdjan, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Portugal, Togo, Royaume-Uni, Etats-Unis

<sup>394</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-seventh year, 6810th Meeting, New York, 19 juillet 2012, S/PV. 6810, 17 pages

<sup>395</sup> AL JAZEERA & AGENCIES, « West condemns Russia and China veto on Syrie », *Al Jazeera*, 21 juillet 2012, in site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/news/middleeast/2012/07/2012719144626794335.html>, consulté le 10 avril 2018

<sup>396</sup> HUFFPOST & AFP, « Syrie : la Russie et la Chine mettent leur veto à la resolution des occidentaux à l'ONU », *Huffington Post*, 19 juillet 2012, in site web du Huffington Post, [https://www.huffingtonpost.fr/2012/07/19/syrie-russie-chine-veto-resolution-onu\\_n\\_1686112.html](https://www.huffingtonpost.fr/2012/07/19/syrie-russie-chine-veto-resolution-onu_n_1686112.html), consulté le 10 avril 2018

<sup>397</sup> AFP & L'OBS, « SYRIE. La Russie et la Chine mettent leur veto à de nouvelles sanctions », *L'Obs*, 19 juillet 2012, in site web du Nouvel Observateur, <https://www.nouvelobs.com/monde/la-revolte-syrienne/20120719.OBS7776/syrie-la-russie-et-la-chine-mettent-leur-veto-a-de-nouvelles-sanctions.html>, consulté le 10 avril 2018

Cette résolution parrainée par les Etats-Unis doit imposer des sanctions au régime syrien. Pour S. Rice, le veto signe une « nouvelle journée noire pour le CSNU qui s'est montré incapable de prendre ses responsabilités ». Elle fustige la Russie et la Chine pour ce veto destructeur et met en garde la Syrie sur la possible utilisation d'armes chimiques. De plus, elle annonce que Washington travaillera avec une coalition de pays en dehors du Conseil pour accroître la pression<sup>398</sup>. Le Russie estime que la résolution est biaisée contre le gouvernement syrien (le texte n'invoque pas l'opposition armée). Elle considère que « l'Ouest jette de l'huile sur le feu, que ces pays ont un agenda géopolitique dans la région et qu'ils préparent la voie à une intervention militaire pour renverser Al-Assad ». Le fait que la résolution soit rédigée sous le Chapitre VII de la CNU ouvre la porte à des sanctions, mais pourrait *in fine* mener à des interventions militaires, ce que nient catégoriquement les Etats-Unis<sup>399</sup>. Pour Moscou, cette résolution a vocation à protéger des actes terroristes<sup>400</sup>. La Chine et la Russie veulent éviter un cas libyen *bis*. Pékin estime que la résolution est déséquilibrée et qu'elle va à l'encontre du principe de non-ingérence. Londres se dit « consternée » et accuse Moscou et Pékin de protéger leurs intérêts respectifs aux dépens de millions de vies humaines<sup>401</sup>. Alors que la France estime que ce veto sert uniquement à octroyer du temps au régime afin d'écraser l'opposition, les Etats de l'UE annoncent des sanctions conjointes<sup>402</sup>. G. Araud, ambassadeur de la France à l'ONU exprime le fait que la « Russie et la Chine sont complaisantes envers les dictateurs sanguinaires »<sup>403</sup>. Tandis que l'Afrique du Sud estime que la résolution est déséquilibrée, le Pakistan n'accepte pas qu'une résolution soit liée au Chapitre VII, ouvrant la porte à une intervention militaire. L'ambassadeur syrien quant à lui base son argumentaire sur le fait qu'Al-Assad « combat le terrorisme », il ne comprend dès lors pas pourquoi des pays (sous-entendu les Etats-Unis) qui disent combattre le terrorisme soutiennent ce texte. Il s'agit pour lui ni plus ni moins que d'ingérence<sup>404</sup>.

A la lumière de ces éléments, nous pouvons affirmer que l'arène qu'est le CSNU semble être un forum où les grandes puissances se disputent l'avenir de la Syrie et plus généralement de l'influence sur la région (seconde accusation russe d'avoir un agenda géopolitique). Plusieurs médias de tous bords mentionnent une division au sein des Etats. Effectivement, on remarque à plusieurs reprises l'utilisation de termes comme « Ouest », « Occidentaux » ou encore « être du bon côté de l'histoire », ce qui fait réellement état d'une confrontation entre un *modèle américain* suivi par les alliés de Washington et un *modèle tiers* mené par la Russie et la Chine. Deuxièmement, l'annonce

---

<sup>398</sup> LYNCH, Colum, « Russia, China veto third Security Council Syria resolution », *Foreign Policy*, 19 juillet 2012, in site web de Foreign Policy, <http://foreignpolicy.com/2012/07/19/russia-china-veto-third-security-council-syria-resolution/>, consulté le 10 avril 2018

<sup>399</sup> *Ibidem*.

<sup>400</sup> RUSSIA TODAY, « Russia, China veto western-backed Syria resolution at UN Security Council », *Russia Today*, 20 juillet 2012, in site web de Russia Today, <https://www.rt.com/news/russia-china-unsec-veto-syria-584/>, consulté le 10 avril 2018

<sup>401</sup> AFP & L'OBS, « SYRIE. La Russie et la Chine mettent leur veto à de nouvelles sanctions », *op.cit.*

<sup>402</sup> HUFFPOST & AFP, « Syrie : la Russie et la Chine mettent leur veto à la resolution des occidentaux à l'ONU », *op.cit.*

<sup>403</sup> RADIO-CANADA & AFP, « Résolution sur la Syrie : 3<sup>e</sup> veto russo-chinois », *Radio Canada*, 19 juillet 2012, in site web de Radio Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/570713/veto-russie-chine-syrie>, consulté le 10 avril 2018

<sup>404</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 19 juillet 2012, S/PV. 6810, *op.cit.*, 17 pages

faite par Washington de poursuivre les buts de la résolution en dehors du CSNU illustre de manière limpide que cette agora n'est qu'un instrument au service de l'intérêt de cet Etat. Derrière le prétexte du respect du droit international se trouve bel et bien le désir d'accroître ou de maintenir leur puissance. Washington (puisqu'il en est question ici) est théoriquement responsable en tant que membre (permanent de surcroît) du Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Annoncer agir en dehors du CSNU indique donc que l'estime portée à cet organe est restreinte. Dans ce cas-ci, nous sommes visiblement dans l'instrumentalisation du CSNU par Pékin et Moscou qui, sous couvert de justifications non persuasives, protègent leurs intérêts dans la région, dont celui de maintenir Washington hors de Syrie.

#### 4. 22 mai 2014 – S/2014/348

Le 22 mai 2014, la Russie et la Chine apposent leurs vétos<sup>405</sup> à un texte portant sur « le Moyen-Orient et la Syrie »<sup>406</sup> (concernant « la guerre civile en Syrie ») à l'initiative de 66 Etats<sup>407, 408</sup>. Le vote est fait à mains levées. Aucune abstention, treize votes en faveur<sup>409</sup>, et deux contre (Chine et Russie)<sup>410</sup>. Le texte a pour objectif de saisir la Cour pénale internationale pour traiter du cas syrien<sup>411</sup>.

##### a. Contexte international

B. Obama est réélu en 2012. En novembre 2013, l'Ukraine connaît une crise sans précédent qui mène à la destitution de son président en février 2014. Un mois plus tard, la Russie annexe la Crimée<sup>412</sup>. Cette crise exacerbe les tensions entre Moscou et Washington/Etats de l'UE. En Syrie, la guerre civile s'enlise. Il semble que le régime d'Al-Assad ait utilisé des armes chimiques contre sa propre population à Damas dans le courant de l'été 2013<sup>413</sup>. Le nombre de morts serait de 160 000 et 9,5 millions de personnes seraient déplacées. La résolution condamne les violations des droits de l'Homme et des lois humanitaires par toutes les parties du conflit<sup>414</sup>. Le texte espère traduire devant la CPI tous les responsables de crimes commis sur le territoire syrien depuis mars 2011<sup>415</sup>.

<sup>405</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>406</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Albania, Andorra, Australia *et al.*: draft resolution, New York, 22 mai 2014, S/2014/348, 3 pages

<sup>407</sup> Voir le tableau récapitulatif en annexe a.ii. à la page 59

<sup>408</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 22 mai 2014, S/2014/348, *op.cit.*, 3 pages

<sup>409</sup> Argentine, Australie, Tchad, Chili, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Rwanda, Royaume-Uni, Etats-Unis

<sup>410</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-ninth year, 7180th Meeting, New York, 22 mai 2014, S/PV. 7180, 18 pages

<sup>411</sup> GENESTE, Alexandra, « Syrie : la saisine de la CPI bloquée par Pékin et Moscou », *Le Monde*, 23 mai 2014, *in* site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/international/article/2014/05/23/syrie-la-saisine-de-la-cpi-bloquee-par-pek-in-et-moscou\\_4424410\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2014/05/23/syrie-la-saisine-de-la-cpi-bloquee-par-pek-in-et-moscou_4424410_3210.html), consulté le 10 avril 2018

<sup>412</sup> LEMONDE.FR & AFP, « La Russie complète l'annexion de la Crimée », *Le Monde*, 21 mars 2014, *in* site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/03/21/l-annexion-definitive-de-la-crim-ee-au-bout-du-stylo-de-poutine\\_4387210\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/03/21/l-annexion-definitive-de-la-crim-ee-au-bout-du-stylo-de-poutine_4387210_3214.html), consulté le 10 avril 2018

<sup>413</sup> SALLON, Hélène, « Retour sur l'attaque chimique du 21 août à Damas », *Le Monde*, 28 août 2013, *in* site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/08/28/retour-sur-l-attaque-chimique-du-21-aout-a-damas\\_3467538\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/08/28/retour-sur-l-attaque-chimique-du-21-aout-a-damas_3467538_3218.html), consulté le 10 avril 2018

<sup>414</sup> BBC NEWS, « Russia and China veto UN move to refer Syria to ICC », *BBC News*, 22 mai 2014, *in* site web de BBC News, <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-27514256>, consulté le 10 avril 2018

<sup>415</sup> GENESTE, Alexandra, « Syrie : la saisine de la CPI bloquée par Pékin et Moscou », *op.cit.*

## b. Conséquences internationales

La résolution est la quatrième à susciter un veto conjoint de Moscou et Pékin dans le dossier syrien. Pour la Russie, elle met en péril les efforts afin d'arriver à un compromis politique. Son ambassadeur, V. Tchourkine, estime que ce texte n'est qu'un « coup publicitaire »<sup>416</sup> et qu'il est contre-productif puisqu'il met en danger l'éradication de l'arsenal chimique de Damas<sup>417</sup>. Le diplomate questionne l'honnêteté de certains Etats qui disent ne pas pouvoir tolérer l'impunité alors qu'ils refusent d'ouvrir leurs dossiers sur l'Irak<sup>418</sup>. Dans son discours, W. Min, ambassadeur de la Chine à l'ONU, considère qu'on ne peut imposer la comparution d'un Etat devant la CPI car « cela va à l'encontre du principe basique de souveraineté ». Pékin estime être objective et ne pas avoir d'intérêt en Syrie<sup>419</sup>. Le soutien américain au texte est frileux en raison de la non-participation de Washington à la CPI<sup>420</sup>. Cependant, selon S. Power (EUA), « la justice ne sera pas faite en Syrie par la faute de la Russie et de la Chine ». Washington s'assure aussi que la résolution ne couvre pas Israël pour annexion du plateau du Golan<sup>421</sup>. G. Araud (France), souligne que « face à la barbarie, rien n'est pire que le silence, qui peut être interprété comme une acceptation de la situation »<sup>422</sup>. La France a rappelé qu'elle était consciente du risque de veto russo-chinois mais ne voulait pas laisser le régime syrien continuer ses exactions en toute impunité<sup>423</sup>. Alors que le veto est déploré par les Britanniques (qualifié par leur MAE, William Hague, « d'indéfendable »), le gouvernement syrien estime quant à lui que la résolution est biaisée et qu'elle est une tentative de sabotage des négociations de paix<sup>424</sup>.

Une fois encore, ce veto fait état des grandes divisions qui subsistent au sein du P5. Malgré le fait que dans le procès-verbal tous les pays se disent inquiets de la situation humanitaire en Syrie, peu agissent à la hauteur de leurs moyens dans l'intérêt des Droits de l'Homme. Au contraire, la Russie semble avant tout vouloir protéger son allié historique tandis que la Chine s'attache aux principes de souveraineté et de non-ingérence. Washington quant à elle reste prudente vis-à-vis de la CPI et s'assure qu'Israël, leur allié de la région, ne soit pas touché par ce texte. On constate que pour ces trois puissances, les enjeux sont bien éloignés des Droits de l'Homme. Le réalisme semble donc adéquat pour traiter les comportements russes, chinois et étasuniens autour de ce vote du CSNU.

## 5. 8 octobre 2016 – S/2016/846

---

<sup>416</sup> GENESTE, Alexandra, « Syrie : la saisine de la CPI bloquée par Pékin et Moscou », *op.cit.*

<sup>417</sup> AFP, « Syrie : le Conseil de sécurité vote jeudi sur une saisine de la CPI », *RTBF*, 19 mai 2014, in site web de la RTBF, [https://www.rtf.be/info/monde/detail\\_syrie-le-conseil-de-securite-vote-jeudi-sur-une-saisine-de-la-cpi?id=8272423](https://www.rtf.be/info/monde/detail_syrie-le-conseil-de-securite-vote-jeudi-sur-une-saisine-de-la-cpi?id=8272423), consulté le 10 avril 2018

<sup>418</sup> RUSSIA TODAY, « Russia's statement at UNSC : French resolution 'betrayal of Syrian people' », *Russia Today*, 22 mai 2014, in site web de Russia Today, <https://www.rt.com/politics/official-word/160860-syria-russia-veto-churkin/>, consulté le 10 avril 2018

<sup>419</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 22 mai 2014, S/PV. 7180, *op.cit.*, 18 pages

<sup>420</sup> AFP, « Syrie : le Conseil de sécurité vote jeudi sur une saisine de la CPI », *op.cit.*

<sup>421</sup> BLACK, Ian, « Russia and China veto UN move to refer Syria to International criminal court », *The Guardian*, 22 mai 2014, in site web du Guardian, <https://www.theguardian.com/world/2014/may/22/russia-china-veto-un-draft-resolution-refer-syria-international-criminal-court>, consulté le 10 avril 2018

<sup>422</sup> GENESTE, Alexandra, « Syrie : la saisine de la CPI bloquée par Pékin et Moscou », *op.cit.*

<sup>423</sup> AFP, « Syrie : le Conseil de sécurité vote jeudi sur une saisine de la CPI », *op.cit.*

<sup>424</sup> BLACK, Ian, « Russia and China veto UN move to refer Syria to International criminal court », *op.cit.*

Le 8 octobre 2016, la Russie appose son veto<sup>425</sup> à un texte portant sur « le Moyen-Orient »<sup>426</sup> (concernant « la guerre civile en Syrie ») à l'initiative de 45 Etats<sup>427, 428</sup>. Le vote est fait à mains levées. Deux abstentions (Angola et Chine), onze votes pour<sup>429</sup> et deux contre (Russie, Venezuela)<sup>430</sup>.

#### a. Contexte international

Après l'été 2014, une coalition menée par les Etats-Unis composée d'Etats alliés a commencé à frapper des cibles spécifiques (de l'*EIIL*) en Syrie<sup>431</sup>. En janvier et novembre 2015, des attaques meurtrières sont menées par l'*EIIL* à Paris<sup>432</sup>. Dans la foulée, le CSNU adopte à l'unanimité la résolution 2249<sup>433</sup>. Celle-ci rend possible une action par *légitime défense*. Moscou intervient militairement en novembre 2015 en Syrie à la demande de Damas. Alors que nombre d'Etats y prennent part, le conflit devient un réel binz. En 2016, Bruxelles et Nice sont à leur tour touchées par des attaques<sup>434</sup>. La même année, le Royaume-Uni décide de sortir de l'UE, précipitant l'arrivée de Theresa May à *Downing Street*. Aux Etats-Unis, la campagne présidentielle voit s'affronter Donald J. Trump et Hillary Clinton. C'est dans ce contexte qu'une résolution franco-espagnole est soumise au vote du Conseil de sécurité. Elle a pour objectif d'imposer un cessez-le-feu et de stopper les bombardements sur la ville d'Alep, où les combats sévissent<sup>435</sup>. Alors que l'on atteint le demi-million de morts, la Russie appose son veto pour la cinquième fois (mais la première seule) dans ce dossier<sup>436</sup>.

#### b. Conséquences internationales

Selon Moscou, le texte met la pression sur le régime syrien et par extension sur la Russie. Son seul objectif serait de stimuler le veto russe. Dans le même temps, un projet de résolution (russe cette fois) est soumis au vote. Il recueille neuf votes négatifs dont ceux de Paris, Londres et Washington. Cette résolution devait remplacer le projet « inadmissible » de Paris<sup>437</sup>. Vladimir Poutine estime que la France « envenime la situation ». Il s'est dit offensé par le discours français au Conseil. Il juge que

---

<sup>425</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>426</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Andorra, Australia, Austria *et. al.*: draft resolution, New York, 8 octobre 2016, S/2016/846, 4 pages

<sup>427</sup> Voir le tableau récapitulatif en annexe a.ii. à la page 59

<sup>428</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 8 octobre 2016, S/2016/846, *op.cit.*, 4 pages

<sup>429</sup> Egypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume Uni, Etats-Unis, Uruguay

<sup>430</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Seventy-first-Sixth year, 7785th Meeting, New York, 8 octobre 2016, S/PV. 7785, 21 pages

<sup>431</sup> PLUMMER, William, « Face à Daech, qui fait quoi dans la coalition et pour quels résultats ? » *Le Figaro*, 8 janvier 2016, in site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/01/08/01003-20160108ARTFIG00011-face-a-daech-qui-fait-quoi-pour-quels-resultats.php>, consulté le 11 avril 2018

<sup>432</sup> DE MARESCHAL, Edouard, « Terrorisme : de 2012 à 2016, la France durement éprouvée », *Le Figaro*, 15 juillet 2016, in le site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/07/15/01016-20160715ARTFIG00002-terrorisme-de-2012-a-2016-la-france-durement-eprouvee.php>, consulté le 11 avril 2018

<sup>433</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Résolution 2249 (2015), New York, 20 novembre 2015, S/RES/2249, 3 pages

<sup>434</sup> DE MARESCHAL, Edouard, *op.cit.*

<sup>435</sup> AL JAZEERA NEWS & NEWS AGENCIES, « Syria's war : UN Security Council votes on Aleppo », *Al Jazeera*, 9 octobre 2016, in site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/news/2016/10/syria-war-security-council-votes-aleppo-161008164635062.html>, consulté le 11 avril 2018

<sup>436</sup> LOVELUCK, Louisa, « Russia vetoes U.N. Security Council resolution to end Aleppo bombing », *The Washington Post*, 8 octobre 2016, in site web du Washington Post, [https://www.washingtonpost.com/world/russia-vetoes-unsecurity-council-resolution-to-end-aleppo-bombing/2016/10/08/bfc67d32-8d72-11e6-8cdc-4fbb1973b506\\_story.html?utm\\_term=.f62151c2598a](https://www.washingtonpost.com/world/russia-vetoes-unsecurity-council-resolution-to-end-aleppo-bombing/2016/10/08/bfc67d32-8d72-11e6-8cdc-4fbb1973b506_story.html?utm_term=.f62151c2598a), consulté le 11 avril 2018

<sup>437</sup> RUSSIA TODAY, « Syrie : le Conseil de sécurité rejette le texte présenté par Moscou », *Russia Today*, 8 octobre 2016, in site web de Russia Today, <https://francais.rt.com/international/27351-alternative-russe-projet-resolution-francais>, consulté le 11 avril 2018

l'Elysée s'est pliée aux désirs de Washington et a trompé la Russie (puisqu'une entente aurait été conclue quelques jours auparavant)<sup>438</sup>. Le Kremlin considère cette résolution comme étant d'une part protectrice envers les terroristes de *Jabath al-Nusra*<sup>439</sup>, et d'autre part non-constructive et bafouant les principes de souveraineté<sup>440</sup>. La France et la Grande-Bretagne tirent à boulets rouges sur la Russie. Pour le MAE français, Jean-Marc Ayrault, « on se souviendra de la situation à Alep comme celle de Guernica, Srebrenica ou Grozny. Si la communauté internationale ne se réveille pas, elle en partagera la responsabilité »<sup>441</sup>. Pour F. Hollande, « celui qui met son veto est discrédité et responsable de la poursuite des exactions »<sup>442</sup>. Après le vote (qu'il a qualifié de « solitaire et cynique »), l'ambassadeur britannique, M. Rycroft, a clairement demandé à la Russie d'arrêter ses frappes. V. Tchourkine décrit la Grande-Bretagne comme « coloniale », « soutien des terroristes » et lui demande de respecter la souveraineté des autres pays<sup>443</sup>. Du côté américain, le secrétaire d'Etat John Kerry demande une enquête sur les exactions russes et syriennes, les qualifiant de « crimes de guerre »<sup>444</sup>. Dans les discussions autour du vote, la Chine stipule que la résolution française ne respecte par l'intégrité territoriale de la Syrie (raison de l'abstention). Relayé par *Al Jazeera*, le MAE allemand s'inquiète des relations américano-russes qu'il qualifie d'aussi tendues que durant la Guerre froide. Vladimir, Poutine quant à lui, minimise les tensions diplomatiques avec la France et les Etats-Unis<sup>445</sup>.

Il est clair que la discorde sur le dossier syrien se joue entre deux sphères distinctes, et ce, malgré l'abstention chinoise. D'un côté, les Etats-Unis et leurs alliés, de l'autre la Russie et ses « alliés ». La Chine s'est abstenue mais n'a pas voté en faveur de la résolution. Qui plus est, elle a plébiscité par l'affirmative le texte russe. Le Venezuela a soutenu la Russie dans les deux suffrages. Malgré les « efforts » de Poutine pour éviter l'isolement total, il semble évident que les deux parties ne s'entendent plus du tout et que seules comptent les actions sur le terrain. La Russie montre par ce vote qu'elle est prête à payer cher (isolement) afin d'appliquer sa politique au Moyen-Orient. Sa position au Conseil lui est particulièrement utile puisqu'elle lui permet d'empêcher toute tentative « d'ingérence étrangère sur son terrain de jeu ». Pour Moscou, les discours sur les Droits de l'Homme et le nombre de victimes est secondaire tant l'important est de garder le contrôle. L'approche réaliste nous semble donc se confirmer car le conflit en Syrie permet une reconfiguration des dynamiques

---

<sup>438</sup> RUSSIA TODAY, « Négociations sur la Syrie : Poutine accuse la France d'avoir cherché à « envenimer la situation » », *Russia Today*, 12 octobre 2016, in site web de Russia Today, <https://francais.rt.com/international/27492-poutine-accuse-france-davoir-cherche>, consulté le 11 avril 2018

<sup>439</sup> BORGER, Julian, « Russia vetoes UN resolution to stop bombing of Aleppo », *The Guardian*, 8 octobre 2016, in site web du Guardian, <https://www.theguardian.com/world/2016/oct/08/russia-vetoes-un-resolution-syria-bombing-aleppo>, consulté le 11 avril 2018

<sup>440</sup> RUSSIA TODAY, « La Russie oppose son veto au projet de résolution français sur la Syrie », *Russia Today*, 8 octobre 2016, in site web de Russia Today, <https://francais.rt.com/international/27357-conseil-securite-onu-resolution-syrie>, consulté le 11 avril 2018

<sup>441</sup> LOVELUCK, Louisa, *op.cit.*

<sup>442</sup> LEFIGARO.FR, « Syrie : la Russie oppose son veto à la résolution de la France à l'ONU », *Le Figaro*, 9 octobre 2016, in site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/10/08/01003-20161008ARTFIG00170-syrie-la-russie-oppose-son-veto-a-la-resolution-de-la-france-a-l-onu.php>, consulté le 11 avril 2018

<sup>443</sup> AL JAZEERA NEWS & NEWS AGENCIES, « Syria's war : UN Security Council votes on Aleppo », *op.cit.*

<sup>444</sup> BORGER, Julian, « Russia vetoes UN resolution to stop bombing of Aleppo », *op.cit.*

<sup>445</sup> RUSSIA TODAY, « Négociations sur la Syrie : Poutine accuse la France d'avoir cherché à « envenimer la situation » », *op.cit.*

internationales des grandes puissances au Moyen-Orient qui sont favorables au Kremlin. Moscou, en tant que « gagnante » en Syrie, met tout en œuvre pour éviter un changement qui lui serait néfaste.

#### 6. 5 décembre 2016 – S/2016/1026

Le 5 décembre 2016, la Russie et la Chine apposent leurs vétos<sup>446</sup> à une résolution portant sur « le Moyen-Orient et la Syrie »<sup>447</sup> (concernant « la guerre civile en Syrie ») à l'initiative de l'Égypte, de la Nouvelle-Zélande et de l'Espagne<sup>448</sup>. Le vote s'est fait à mains levées. Une abstention (Angola), onze votes en faveur<sup>449</sup> et trois contre (Chine, Russie et Venezuela)<sup>450</sup>.

##### a. Contexte international

Ce vote intervient seulement deux mois après le dernier veto sur ce dossier au Conseil de sécurité. Entre temps, Donald Trump est élu à la présidence des États-Unis mais il n'entrera en fonction que le 20 janvier 2017. En Irak, la bataille pour la reprise de Mossoul des mains du groupe *EIL* a commencé alors qu'il reste toujours puissant en Syrie. Décembre est le mois qui verra les forces régulières syriennes reprendre la ville d'Alep, dans un bain de sang<sup>451</sup>. Dans ce contexte, trois pays sont à l'initiative d'une résolution ayant pour objectif d'imposer une trêve d'une semaine à Alep.

##### b. Conséquences internationales

La Russie défend ce cinquième double-veto en soulignant qu'un accord avec les États-Unis sur la Syrie était proche. Moscou aurait tenté de reporter le vote mais celui-ci était soutenu par Paris, Londres et Washington, qui ont fait pression sur les pays à l'initiative<sup>452</sup>. En outre, la Russie n'aurait pas disposé de 24 heures afin d'analyser le texte<sup>453</sup>. D'après le MAE russe, S. Lavrov, ce texte aurait repoussé la « libération » d'Alep. De plus, il serait « contre-productif et affaiblit les efforts de paix en Syrie »<sup>454</sup>. Enfin, S. Lavrov considère ce projet comme provocateur et prévient que les rebelles seront dorénavant considérés par le Kremlin comme terroristes<sup>455</sup>. De son côté, Liu Jieyi (Chine), dénonce une politisation des questions humanitaires et souligne que le CSNU aurait mieux fait de continuer à

<sup>446</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>447</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Egypt, New Zealand, Spain: draft resolution, New York, 5 décembre 2016, S/2016/1026, 3 pages

<sup>448</sup> *Ibidem.*

<sup>449</sup> Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni, États-Unis, Uruguay

<sup>450</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Seventy-first year, 7825th Meeting, New York, 5 décembre 2016, S/PV. 7825, 16 pages

<sup>451</sup> LEMONDE, « Que faut-il retenir de l'actualité de 2016 ? », *Le Monde*, 30 décembre 2016, in site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/12/30/que-faut-il-retenir-de-l-actualite-de-2016\\_5055902\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/12/30/que-faut-il-retenir-de-l-actualite-de-2016_5055902_4355770.html), consulté le 11 avril 2018

<sup>452</sup> LEMONDE.FR, AFT, REUTERS, « Moscou et Pékin mettent leur veto à une résolution de l'ONU sur une trêve à Alep », *Le Monde*, 5 décembre 2016, in site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/12/05/syrie-veto-de-moscou-et-pekin-a-une-resolution-de-l-onu-demandant-une-treuve-a-alep\\_5043852\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/12/05/syrie-veto-de-moscou-et-pekin-a-une-resolution-de-l-onu-demandant-une-treuve-a-alep_5043852_3218.html), consulté le 11 avril 2018

<sup>453</sup> BBC NEWS, « Aleppo battle : Russia and China veto UN truce resolution », *BBC News*, 5 décembre 2016, in site web de BBC News, <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-38216969>, consulté le 11 avril 2018

<sup>454</sup> RUSSIA TODAY, « La Chine et le Russie opposent leur veto à l'ONU contre une proposition de cessez-le-feu à Alep », *Russia Today*, 5 décembre 2016, in site web de Russia Today, <https://francais.rt.com/international/30207-chine-russie-posent-leur-veto-proposition-reve-onu-alep>, consulté le 11 avril 2018

<sup>455</sup> AL JAZEERA NEWS AND AGENCIES, « Army advances in Aleppo as Russia blocks UN truce plan », *Al Jazeera*, 6 décembre 2016, in site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/news/2016/12/army-advances-aleppo-ceasefire-vote-161205093759254.html>, consulté le 11 avril 2018

négocier le texte plutôt que de le soumettre au vote<sup>456</sup>. Il souhaite que les négociations entre le Kremlin et la Maison Blanche aboutissent. Washington fustige le fait que Moscou serait « prête à tout pour conserver ses gains militaires à Alep » et se dit loin d'un quelconque accord. M. Sison (Etats-Unis) accuse la Russie d'avoir « construit un alibi de toute pièce » afin de conserver son avancée militaire sur le terrain. F. Delattre (France) considère que « Moscou est prête à tout pour prendre Alep, peu importe le coût humain ». Finalement, le représentant britannique souligne que « ces vétos permettent la poursuite de l'enfer à Alep »<sup>457, 458</sup>. Les tensions entre les ambassadeurs chinois et britanniques sont fortes<sup>459</sup>. Le Venezuela considère que le texte « ne reflète pas la réalité du terrain et qu'il est avancé par des Etats ayant un agenda géopolitique qu'ils prônent au détriment du peuple syrien »<sup>460</sup>. C'est la seconde fois que cet Etat soutient la Russie lors d'un vote au sujet de la Syrie.

Une nouvelle fois, au regard de l'argumentaire de Pékin et de Moscou, il est difficile de croire que ces deux capitales n'ont pas d'intérêts ou d'agenda vis-à-vis de la situation en Syrie. Les arguments qu'ils avancent pour justifier leurs vétos nous semblent peu convaincants. Notamment dans le chef de Moscou qui tente de se justifier de différentes manières. Les thèses françaises et américaines soulignant le « jusqu'aboutisme » russe vis-à-vis de ses gains militaires en Syrie nous semblent plus cohérentes. Il y a véritablement l'enjeu pour le Kremlin de conserver ses acquis sur le terrain afin de favoriser sa politique dans la région. Tout ce que Moscou tente de faire est de gagner du temps afin de renforcer son assise au Moyen-Orient par le maintien de Bachar Al-Assad au pouvoir en Syrie. Le CSNU s'avère être un outil de premier choix afin de ralentir toute intervention des rivaux. L'approche réaliste semble adéquate dans ce cas précis puisque l'instrumentalisation du CSNU au service des intérêts russes et chinois paraît être une évidence. Plus la situation perdure, plus Washington s'affaiblit dans la région, ce qui semble être plutôt positif pour la Russie et la Chine.

## 7. 28 février 2017 – S/2017/172

Le 28 février 2017, la Russie et la Chine apposent leurs vétos<sup>461</sup> à un texte portant sur « le Moyen-Orient et la Syrie »<sup>462</sup> (concernant « l'utilisation d'armes chimiques dans la guerre civile en Syrie ») à l'initiative de 42 Etats<sup>463, 464</sup>. Le vote s'est fait à mains levées. Trois abstentions (Egypte, Ethiopie, Kazakhstan), neuf votes en faveur<sup>465</sup> et trois contre (Bolivie, Chine et Russie)<sup>466</sup>.

<sup>456</sup> LEMONDE.FR, AFT, REUTERS, « Moscou et Pékin mettent leur veto à une résolution de l'ONU sur une trêve à Alep », *op.cit.*

<sup>457</sup> *Ibidem.*

<sup>458</sup> BBC NEWS, « Aleppo battle : Russia and China veto UN truce resolution », *op.cit.*

<sup>459</sup> RUSSIA TODAY, « Russia, China veto 'counterproductive' UNSC resolution on Aleppo ceasefire », *Russia Today*, 6 décembre 2016, in site web de Russia Today, <https://www.rt.com/news/369274-russia-china-UNSC-aleppo-resolution/>, consulté le 11 avril 2018

<sup>460</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 5 décembre 2016, S/PV. 7825, *op.cit.*, 16 pages

<sup>461</sup> SECURITY COUNCIL Quick Links, *op.cit.*

<sup>462</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Albania, Australia, Austria *et. al.*: draft resolution, New York, 28 février 2017, S/2017/172, 22 pages

<sup>463</sup> Voir le tableau récapitulatif en annexe a.ii. à la page 59

<sup>464</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 28 février 2017, S/2017/172, *op.cit.* 22 pages

<sup>465</sup> France Italie, Japon, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni, Etats-Unis, Uruguay

<sup>466</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Seventy-second year, 7893th Meeting, New York, 28 février 2017, S/PV. 7893, 17 pages

### a. Contexte international

La Syrie est entrée dans sa sixième année de conflit. Il apparaît qu'à plusieurs reprises, le régime de Damas et le groupe *EIIL* ont utilisé des armes chimiques à l'encontre de civils. B. Obama avait qualifié cette utilisation comme étant une « ligne rouge » à ne pas franchir. Cela dit, après la première utilisation avérée en 2013, Washington est restée inactive. Après qu'un rapport de l'ONU soit rendu en 2016<sup>467</sup>, les Etats alliés de Washington décident alors de mettre sur pied un projet de résolution qui demande la prise de sanctions contre la Syrie. Cette résolution se heurte aux vétos chinois et russe. Pour la sixième fois, ces deux Etats exercent leur droit de veto conjointement.

### b. Conséquences internationales

La résolution préparée par Londres et Paris, et soutenue par Washington, intervient après ce rapport de 2016<sup>468</sup>. V. Poutine estime que décider de sanctions ne ferait que saper le processus de paix et annonce que le projet de résolution est « totalement inapproprié ». En outre, le représentant russe à l'ONU juge que « les Occidentaux n'ont pas de preuve ». Cette résolution est incompatible avec les intérêts de Moscou puisqu'elle empêcherait la livraison d'hélicoptères à la Syrie<sup>469</sup>. L'ambassadeur qualifie ce projet de provocateur de la part de la « troïka occidentale »<sup>470</sup>, d'autant plus que le Kremlin considère que son aide a permis à la Syrie de combattre l'*EIIL* et que ces sanctions permettraient à l'*EIIL* de se renforcer<sup>471</sup>. Pour les Etats-Unis, la position russe et chinoise est « un outrage et est indéfendable ». N. Haley, estime « qu'être allié à la Russie ou la Chine permet aux Etats d'être protégés s'ils utilisent des armes chimiques pour assassiner leur propre population ». La Russie se dit scandalisée par le discours américain<sup>472</sup>. Pour François Delattre (France), ce veto « envoie un message d'impunité »<sup>473</sup>. Jean-Marc Ayrault, MAE français ajoute que « la Russie a décidé d'apposer son veto à ce texte, il s'agit d'une lourde responsabilité vis-à-vis du peuple syrien et du reste de l'humanité »<sup>474</sup>. Liu Jieyi (Chine) soutient l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques mais estime devoir apposer son veto puisque l'enquête est toujours en cours. Pour Pékin, il s'agit avant

<sup>467</sup> AFP, « Syrie : les utilisations d'armes chimiques dans le conflit », *RTBF*, 4 avril 2017, in site web de la RTBF, [https://www.rtb.be/info/monde/detail\\_syrie-les-utilisations-d-armes-chimiques-dans-le-conflit?id=9572102](https://www.rtb.be/info/monde/detail_syrie-les-utilisations-d-armes-chimiques-dans-le-conflit?id=9572102), consulté le 11 avril 2018

<sup>468</sup> LEMONDE.FR, AFP, REUTERS, « Armes chimiques : veto russe et chinois à des sanctions contre la Syrie », *Le Monde*, 28 février 2017, in site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/international/article/2017/02/28/veto-russe-et-chinois-a-des-sanctions-contre-la-syrie\\_5087094\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2017/02/28/veto-russe-et-chinois-a-des-sanctions-contre-la-syrie_5087094_3210.html), consulté le 11 avril 2018

<sup>469</sup> RUSSIA TODAY, « Russia, China block bid by Western powers to impose UN sanctions on Syria », *Russia Today*, 1 mars 2017, in site web de Russia Today, <https://www.rt.com/news/378930-russia-china-un-veto-syria/>, consulté le 11 avril 2018

<sup>470</sup> AL JAZEERA AND NEWS AGENCIES, « Russia and China veto UN resolution on Syria sanctions », *Al Jazeera*, 28 février 2017, in site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/news/2017/02/russia-china-veto-resolution-syria-sanctions-170228170547908.html>, consulté le 11 avril 2018

<sup>471</sup> BBC NEWS, « Syria war : Russia and China veto sanctions », *BBC News*, 28 février 2017, in site web de BBC News, <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-39116854>, consulté le 11 avril 2018

<sup>472</sup> DEYOUNG, Karen, « Russia, China veto at U.N. on Syria chemical weapons is 'outrageous', U.S. says », *The Washington Post*, 28 février 2017, in site web du Washington Post, [https://www.washingtonpost.com/world/national-security/russia-china-veto-at-un-on-syria-chemical-weapons-is-outrageous-us-says/2017/02/28/c69adcf4-fdeb-11e6-99b4-9e613afeb09f\\_story.html?utm\\_term=.e4bbf116b75c](https://www.washingtonpost.com/world/national-security/russia-china-veto-at-un-on-syria-chemical-weapons-is-outrageous-us-says/2017/02/28/c69adcf4-fdeb-11e6-99b4-9e613afeb09f_story.html?utm_term=.e4bbf116b75c), consulté le 11 avril 2018

<sup>473</sup> REUTERS, « Russia and China veto UN resolution to impose sanction on Syria », *The Guardian*, 1 mars 2017, in site web du Guardian, <https://www.theguardian.com/world/2017/mar/01/russia-and-china-veto-un-resolution-to-impose-sanctions-on-syria>, consulté le 11 avril 2018

<sup>474</sup> LEMONDE.FR, AFP, REUTERS, « Armes chimiques : veto russe et chinois à des sanctions contre la Syrie », *op.cit.*

tout de protéger le principe de non-intervention<sup>475</sup>. La Chine souligne qu'il vaudrait mieux se concentrer sur une réelle trêve plutôt que de chercher à imposer des sanctions<sup>476</sup>. La Bolivie remet en cause les preuves avancées car elle estime que l'enquête n'est pas terminée et elle veut éviter un scénario à l'irakienne (où des « preuves de présence d'armes de destructions massives » en Irak avaient été présentées). L'Éthiopie et l'Égypte pointent le manque de preuves tandis que le Kazakhstan estime que cette résolution ne fera que diviser davantage le Conseil sur la question<sup>477</sup>.

Comme pour les cas précédents, la Russie et la Chine ne motivent pas leurs décisions par une volonté de sauver des vies mais s'attachent plutôt à ce qu'ils considèrent être des principes directeurs (non-ingérence, négociations). Leur argumentaire semble, une fois encore, avoir pour unique objectif la protection d'un allié, ou à tout le moins l'opposition à leurs rivaux qu'ils nomment eux-mêmes (« troïka occidentale »). La division du Conseil est grande et l'instrumentalisation de ce forum semble opérationnelle. Le CSNU s'avère être un outil de choix dans l'éradication des obstacles à la politique étrangère russe et chinoise. Il convient de disjoindre les intérêts russes des intérêts chinois. Cependant, cette alliance de fait semble œuvrer pour chacun d'entre eux dans le sens de leurs intérêts. Il semble donc que le paradigme réaliste puisse expliquer les comportements de ces pays au CSNU dans ce cas.

### iii. Le réalisme explique-t-il les comportements chinois et russe au CSNU ?

D'emblée, il est primordial de souligner la différence entre les actions russes et chinoises. Toutefois, force est de constater que sur les sept vétos analysés plus haut, six ont été apposés conjointement. La Russie semble donc mener la danse dans ce dossier. De plus, il apparaît que Pékin ne s'investisse pas autant que Moscou. La Russie a des intérêts beaucoup moins diffus que la Chine, ce qui explique pourquoi elle ose s'aventurer sur le terrain de l'isolement. En tout état de cause, l'isolement international de ces deux nations est quasi systématique lors de ces votes.

Historiquement, la Chine a été prudente au CSNU. La crise syrienne est une opportunité pour elle d'affirmer au monde qu'elle existe en tant que grande puissance et qu'elle dispose des moyens de ses ambitions. A chaque fois que le pays vote par la négative, il avance ses principes intangibles (respect de la non-ingérence, de l'intégrité territoriale). L'Empire du Milieu fustige d'ailleurs la politique américaine du changement de régime en l'illustrant par le cas désastreux de la Libye (vétos 1, 2 et 3). Evidemment, les questions de Taïwan et du Tibet restent en filigrane. Souvent, la Chine exprime sa réserve en soulignant le « déséquilibre » et le caractère « biaisé » du texte. L'intérêt chinois semble être fixe (assurer sa sécurité énergétique et militaire). Le calcul coûts/bénéfices semble être pris en compte (pas d'isolement total). Les représentants chinois n'hésitent pourtant pas à s'opposer aux puissances alliées des États-Unis (cas n°6). Cependant, tout en opérant sa politique, la Chine

---

<sup>475</sup> BBC NEWS, « Syria war : Russia and China veto sanctions », *BBC News*, 28 février 2017, in site web de BBC News, <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-39116854>, consulté le 11 avril 2018

<sup>476</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 28 février 2017, S/PV. 7893, *op.cit.*, 17 pages

<sup>477</sup> *Ibidem.*

semble vouloir éviter la confrontation directe. A notre avis, l'utilisation du droit de veto par Pékin n'est faite que de manière symbolique (montrer sa puissance) mais reste pourtant très clair. La Chine tente donc d'affirmer et de renforcer sa puissance nouvellement acquise.

Les intérêts de la Russie sont plus spécifiques. Moscou se trouve dans une logique plus conflictuelle avec les Etats-Unis et leurs alliés (elle s'oppose « aux pays de l'Ouest », à la « Troïka occidentale » (cas 3, 5, 6, 7)). La Russie ne s'embarrasse pas à rester isolée sur la scène internationale, en témoigne le cas n°5. Il semble que pour Moscou, seuls les actes comptent et que le discours est superflu. La politique étrangère russe est basée sur un paradigme réaliste assumé. Les enjeux sont doubles pour le Kremlin. D'abord, conserver la Syrie dans le giron russe et séduire d'autres Etats en proposant une alternative crédible au modèle d'alliances des Etats-Unis. Nous voyons clairement émerger un axe Moscou-Damas-Téhéran car l'agenda du Kremlin n'est pas caché. La Syrie quant à elle est une pièce de ce puzzle moyen-oriental pour la Russie. Il ne s'agit pas de maintenir Bachar Al-Assad au pouvoir mais bien de conserver l'entité territoriale syrienne dans la zone d'influence russe. A l'aune des différents éléments que nous avons recueillis, nous sommes donc en mesure d'affirmer que l'intérêt de la Russie dans la région est d'affirmer sa puissance. Pour Moscou, le rapport de force prévaut et l'isolement est un moindre mal puisqu'à terme, le Kremlin espère redessiner les alliances et sortir vainqueur de ces nouvelles configurations. Le jusqu'aboutisme de Moscou sur la question syrienne est donc un enjeu central afin de prouver sa crédibilité auprès d'autres Etats, proposant une alternative crédible face aux Etats-Unis.

Par conséquent, les politiques que mènent ces deux acteurs au Conseil de sécurité s'inscrivent dans le paradigme réaliste. Nous sommes conscients que d'autres facteurs doivent être pris en compte et que d'autres approches seraient en mesure d'expliquer certaines facettes que nous n'avons pas traitées ici. En effet, ces justifications visent aussi à envoyer un message aux dissidences internes (Tibet, Tchétchénie). Cela nous pousse à croire que la politique interne influence la conduite externe du pays, ce qui contredit l'approche réaliste et apporte de ce fait un élément de nuance à notre analyse dont nous devons tenir compte. Cependant, il semble juste d'affirmer qu'au Conseil de sécurité des Nations Unies, la Chine et la Russie agissent selon les préceptes du réalisme. Leur veto n'est qu'un instrument pour leur politique au Moyen-Orient. Sur le terrain, le rapport de force leur est favorable. Ne pas apposer son veto reviendrait à se « tirer une balle dans le pied », ce qui serait du pain béni pour Washington. De ce fait, notre hypothèse semble se confirmer (malgré les nuances) pour les cas russes et chinois. Au terme de cette analyse, nous pouvons aussi affirmer que l'intervention menée par les Etats-Unis et leurs alliés en Libye est le moment nodal d'un revirement russe et chinois. A la lumière de tout cela, il paraît manifeste que le Conseil de sécurité fasse office de forum où s'affrontent les grandes puissances et leurs conceptions de ce que devrait être le monde, et non un endroit où se préservent la paix et la sécurité internationales.

#### d. Conclusion de l'analyse

Il est nécessaire de rappeler que ces trois grandes puissances que sont les Etats-Unis, la Chine et la Russie se disputent l'influence au Moyen-Orient. La conclusion de nos analyses montre que les Etats-Unis continuent d'agir en tant qu'acteur réaliste (malgré les divisions internes), visant à préserver leur puissance et leurs intérêts au Moyen-Orient. Dans ce contexte, le bouclier diplomatique fourni à Israël au Conseil de sécurité fait partie de la stratégie régionale de Washington pour le Moyen-Orient. Pour la Russie, le rapport de force prévaut. Moscou cherche avant tout à affirmer sa puissance et à protéger ses zones d'influences existantes. Cela passe par la confrontation avec les Etats-Unis et ses Etats alliés. Enfin, de par l'utilisation symbolique mais réelle de son droit de veto au CSNU, la Chine tente d'affirmer et de renforcer sa puissance nouvellement acquise.

Au terme de notre examen de cas, il est apparu que la division interne des Etats-Unis influençait sa politique étrangère (bien que le pays agisse toujours selon les préceptes du réalisme). Afin de mieux comprendre la politique de Washington, il pourrait être pertinent de traiter ce sujet par l'approche du processus décisionnel. Pour les cas russes et chinois, les principes du réalisme semblent s'appliquer de manière plutôt convaincante malgré la nuance à apporter quant au besoin du pouvoir à se renforcer en interne. Finalement, il ressort que ces Etats se côtoient au CSNU non comme des partenaires de paix, mais bien comme des ennemis potentiels à qui aucune concession ne peut être faite, sous peine de voir sa propre puissance s'estomper. On remarque que, dans le cas syrien, les arguments avancés par la Russie, et parfois par la Chine sont identiques à ceux avancés par les Etats-Unis dans le cas israélo-palestinien. Il est question de résolution biaisée, de déséquilibre, de non-respect de la souveraineté, ou encore de « défense de terroristes ». Les pays qui opposent leurs vetos dans ces cas sont la plupart du temps isolés sur la scène internationale. Force est de constater que le manque de clarté grandissant de la politique étrangère des Etats-Unis correspond à l'émergence des configurations actuelles qui voient un retour de Moscou de même que l'arrivée de Pékin dans les affaires internationales. Cela confirmerait donc le concept réaliste du gagnant-perdant.

#### IV. Conclusion générale

**L**e Conseil de sécurité est supposé préserver la paix et la sécurité internationales. Cependant, comme l'Histoire le montre, ce forum a souvent été paralysé. Dans ce travail, nous avons précisément tenté d'expliquer ces blocages. Pour ce faire, nous avons étudié le cas israélo-palestinien et la situation de la Syrie depuis 2011, dans lequel l'utilisation du veto est récurrente. Notre question départ cherchait à expliquer dans ces deux cas les blocages engendrés par le recours au droit de veto de la part des membres permanents du Conseil de sécurité. Afin de pouvoir y répondre, nous sommes partis du postulat que ces blocages (induits par la Chine, les Etats-Unis et la Russie) sont dus aux différents rapports de force entre ces membres permanents du Conseil de sécurité. Ils utilisent leur droit de veto afin de pratiquer une politique de puissance. Ce

forum est alors envisagé comme un instrument au service de leurs intérêts nationaux respectifs. Dans l'intention de répondre à notre question, nous avons décidé de nous baser sur l'approche réaliste. En effet, le Conseil de sécurité est lui-même un organe purement réaliste tant ce forum avait été pensé par les grandes puissances de l'époque et avait été basé sur la primauté des Etats et de la force.

Premièrement, nous avons exposé de manière précise les intérêts des Etats-Unis au Moyen-Orient et plus précisément en Israël. Nous avons constaté que les relations entre ces deux pays étaient multidimensionnelles et extrêmement fortes, notamment pour des raisons militaro-stratégiques et économiques. Après cela, nous avons analysé six vétos apposés par les Etats-Unis vis-à-vis du dossier israélo-palestinien au Conseil de sécurité. Au terme de cette analyse, nous ambitionnions de prouver que Washington agissait dans cette enceinte en tant qu'acteur réaliste. L'objectif étant pour la Maison Blanche de protéger ses propres intérêts (et non pas Israël en tant qu'Etat) en pratiquant une politique de puissance. Bien que les quatre premiers vétos étudiés nous semblent en adéquation avec l'approche réaliste, nous avons observé que cette théorie n'était pas compatible avec les deux derniers (2011, 2017). Effectivement, il semble que la politique extérieure des Etats-Unis soit impactée par les divisions internes du pays. Dès lors, il nous est apparu que la théorie de Graham Allison (processus décisionnel) serait davantage pertinente afin d'apporter les clefs d'explication à ces votes. Notre hypothèse de départ se voit donc confirmée mais seulement en partie. Il se dégage aussi que de manière générale, les Etats-Unis tentent de préserver leur puissance dans la région face à des rivaux ne cachant pas leurs ambitions.

Ensuite, nous avons passé en revue les intérêts de la Russie et de la Chine dans la région en nous attardant sur les avantages de la Syrie pour ces pays. Il en ressort que les intérêts de Moscou sont beaucoup plus spécifiques que ceux de Pékin.

Pour Moscou, Damas représente un allié qui lui offre une base navale donnant sur la mer Méditerranée. Le Kremlin s'opposant à la doctrine américaine du changement de régime (Afghanistan, Irak, Libye), il s'agit avant tout pour la Russie de maintenir les Etats-Unis en dehors de cette zone d'influence. On constate d'ailleurs l'émergence d'un axe Moscou-Damas-Téhéran. Par la suite, nous avons analysé sept vétos posés par la Russie au Conseil de sécurité dans le dossier syrien. Au vu des débats autour de ces votes (et de l'intervention entreprise en 2015), il semble que Moscou soit prête à tout pour préserver son assise territoriale au Moyen-Orient et son accès à la mer Méditerranée. Les actes russes illustrent que le Conseil n'est aux yeux de Moscou qu'un instrument de sa politique étrangère. Le Kremlin entend proposer une alternative crédible au modèle des Etats-Unis et leurs alliés. De fait, la crise syrienne est pour Moscou une opportunité pour opérer son retour dans les affaires internationales et affirmer sa puissance tant au niveau régional que mondial.

La Chine possède quant à elle a des intérêts plus diffus. Il est avant tout nécessaire d'assurer la continuité de l'approvisionnement énergétique. Cela étant dit, pour Pékin cette crise est également

une aubaine, puisque c'est l'occasion pour elle d'avancer subtilement son agenda quant à la question de Taïwan, et ce, en martelant continuellement son attachement aux principes d'intégrité territoriale, de non-ingérence et de souveraineté. De plus, Pékin se dresse avec vigueur contre la doctrine américaine du changement de régime. Néanmoins, elle n'ose donc pas encore s'aventurer sur ce terrain de l'isolement total au Conseil de sécurité dans ce dossier qui pour elle reste « secondaire ». Pékin emploie d'ailleurs un vocabulaire moins conflictuel que Moscou, et elle est soucieuse de maintenir de bonnes relations avec tous. Elle s'inscrit réellement dans une politique de petits pas sans pour autant cacher ses ambitions. Au-delà de l'intérêt énergétique notable, il est vital pour la Chine d'affirmer sa puissance nouvellement créée et de l'accroître. Il faut noter que pour ces deux pays, la position au CSNU est aussi destinée aux dissidences internes (Tchéchénie, Tibet). Il s'agit d'asseoir leur pouvoir face aux soulèvements possibles. Ce dernier élément vient nuancer notre analyse quant à l'orthodoxie du réalisme.

Comme nous l'avons précédemment évoqué, il apparaît que notre postulat ne peut être confirmé qu'en partie. En effet, si pour les Etats-Unis, le réalisme ne fonctionne pas pour tous les cas, dans les situations de la Russie et de la Chine, l'approche réaliste semble cohérente (malgré une nuance à apporter quant à la politique interne). Nonobstant, aucune de ces puissances n'évoquent expressément d'autres acteurs que les Etats comme il existe d'autres belligérants mais qui ne sont jamais élevés au rang d'Etats. Au Conseil de sécurité, seuls les Etats comptent. Ces pays semblent tous agir dans le sens de leur intérêt national qui lui-même apparaît comme fixe : acquérir au Moyen-Orient plus de puissance, d'influence. Chacun possède ses outils de prédilections pour y parvenir et le recours au droit de veto en fait partie. Le pouvoir désiré sur cette zone leur est primordial afin de garantir leur sécurité (qu'elle soit économique, énergétique ou militaire). *In fine*, cet état de guerre permanent structure réellement les relations entre ces pays. Il est également apparu dans notre exposé que le calcul coûts/bénéfices était bien réel. Les Etats ayant recours à leur droit de veto mesurent clairement le prix de leurs actions. Ainsi, à l'instar de la Russie ou des Etats-Unis, certains s'aventurent sur le terrain de l'isolement total tandis que d'autres (la Chine par exemple) pas.

Pour toutes ces raisons, il est possible de dire que le réalisme peut encore être l'une des clefs d'explication dans les relations internationales puisqu'il parvient à dégager de manière dépolitisée une hypothèse crédible quant aux comportements de ces trois grands Etats au CSNU.

Nous avons cependant constaté au fil de la rédaction que notre travail présente certaines limites. Outre le fait que l'approche théorique ne peut expliquer l'ensemble des études de cas, d'autres bornes sont apparues. Nous pensons qu'un travail soutenu par une théorie distincte (ex. FPA) serait captivant. Deuxièmement, notre travail ne s'attarde pas sur la Grande-Bretagne et la France. Force est de constater que les enjeux pour ces deux Etats sont moindres et que ces pays, bien qu'étant alliés des Etats-Unis, appréhendent le Conseil de sécurité d'une toute autre manière que les trois autres

membres du P5. Troisièmement, étant donné la langue de bois des Etats au Conseil de sécurité, il reste difficile de démêler le vrai du faux et de confirmer totalement certaines de nos hypothèses. Enfin, il est primordial de souligner le manque de sources, tant la disqualification du réalisme a fait que peu de scientifiques travaillent encore avec cette théorie. Il est aussi nécessaire de porter l'attention sur un « américano-russo-centrisme ». Effectivement, les informations concernant la Russie et les Etats-Unis sont bien plus importantes que celles existantes sur la Chine, ce qui rend le travail d'autant plus épineux. En réalité, cette dernière limite nous pousse à croire que ce travail est nécessaire.

Nous pouvons affirmer que ce travail enrichit la littérature, car même s'il ne peut tout expliquer, il n'est pas faux de dire que le réalisme peut encore être la clef d'explication de certaines configurations des relations internationales. Cet exposé nous éclaire aussi quant au Conseil de sécurité des Nations Unies et son fonctionnement relativement réaliste. Il est toutefois un organe fortement critiqué et largement incompris. Afin de le comprendre, il est important de s'attarder sur les relations des Etats qui le composent (notamment les membres permanents). Ce développement nous a aussi permis de mettre en exergue la situation géopolitique du Moyen-Orient et l'importance de certains acteurs comme la République populaire de Chine. En outre, il expose les nouvelles configurations internationales de ce début de siècle puisque de par l'analyse des débats, nous avons été capable de pointer les événements clefs qui ont impacté les dynamiques internationales. Nous pensons notamment aux attentats du 11 septembre 2001, aux interventions en Afghanistan, en Irak et en Libye. Cet exposé confirme et met au jour de nouvelles configurations internationales telles que le renforcement de l'axe Moscou-Damas-Téhéran qui permet à la Russie et la Chine de peser dans les affaires internationales. Finalement, notre analyse semble confirmer un déclin relatif de Washington dans les relations internationales.

Cela étant, ce mémoire a été capable de montrer que malgré le progrès et l'avancement de la civilisation humaine, les hommes restent indissociables du désir, semble-t-il naturel, d'accroître leur puissance, leur pouvoir et leur emprise sur autrui. Raymond Radiguet a dit que « la puissance ne se montre que si l'on en use avec injustice ». Pour notre part, nous restons convaincus que Francis Bacon avait raison lorsqu'il exprimait que « la connaissance est elle-même puissance ».

## V. Annexe

### a. Tableaux récapitulatifs des vétos étudiés

N.B. : (D) : Démocrate, (R) : Républicain, (RU) : Russie Unie, (PCC) : Parti Communiste Chinois

#### i. Etats-Unis d'Amérique

Date	Résolution (Draft)	Résultats des votes P-C-A-V	Président américain	Initiateurs de la résolution	Sujet de la résolution
17 mai 1995	S/1995/394	<b>14-0-0-1</b> <u>Pour</u> : Argentine, Botswana, Chine, République Tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Russie, Rwanda, Royaume-Uni <u>Contre</u> : / <u>Abstention</u> : / <u>Véto</u> : <b>Etats-Unis</b>	Bill Clinton (D)	Botswana, Honduras, Indonésie, Nigéria, Oman et Rwanda	La situation dans les territoires arabes occupés <i>Concernant les implantations israéliennes</i>
21 mars 1997	S/1997/241	<b>13-0-1-1</b> <u>Pour</u> : Chili, Chine, Egypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Russie, Suède, Royaume-Uni <u>Contre</u> : / <u>Abstention</u> : Costa Rica <u>Véto</u> : <b>Etats-Unis</b>	Bill Clinton (D)	Egypte, Qatar	La situation dans les territoires arabes occupés <i>Concernant les implantations israéliennes (notamment Har Homa)</i>
24 mars 2004	S/2004/40	<b>11-0-3-1</b> <u>Pour</u> : Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Pakistan, Philippines, Russie, Espagne <u>Contre</u> : / <u>Abstentions</u> : Allemagne, Roumanie, Royaume-Uni <u>Véto</u> : <b>Etats-Unis</b>	George W. Bush (R)	Algérie, Libye	La situation au Moyen-Orient, incluant la question palestinienne <i>Concernant l'exécution extrajudiciaire d'Ahmet Yassine par Israël</i>
11 novembre 2006	S/2006/878	<b>10-0-4-1</b> <u>Pour</u> : Argentine, Chine, Congo, France, Ghana, Grèce, Pérou, Qatar, Russie, Tanzanie <u>Contre</u> : / <u>Abstentions</u> : Danemark, Japon, Slovaquie, Royaume-Uni <u>Véto</u> : <b>Etats-Unis</b>	George W. Bush (R)	Qatar	La situation au Moyen-Orient, incluant la question palestinienne <i>Concernant le bombardement de Beit Hanoun en 2006 et les attaques palestiniennes aux roquettes</i>
18 février 2011	S/2011/24	<b>14-0-0-1</b> <u>Pour</u> : Bosnie Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni <u>Contre</u> : / <u>Abstention</u> : / <u>Véto</u> : <b>Etats-Unis</b>	Barack Obama (D)	*1	La situation au Moyen-Orient, incluant la question palestinienne <i>Concernant les implantations israéliennes</i>
18 décembre 2017	S/2017/1060	<b>14-0-0-1</b> <u>Pour</u> : Bolivie, Chine, Egypte, Ethiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni, Uruguay <u>Contre</u> : / <u>Abstention</u> : / <u>Véto</u> : <b>Etats-Unis</b>	Donald J. Trump (R)	Egypte	La situation au Moyen-Orient, incluant la question palestinienne <i>Concernant la reconnaissance américaine de Jérusalem comme capitale d'Israël</i>

\*1 : Afghanistan, Algérie, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Belgique, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Chili, Comores, Costa Rica, Cuba, Chypre, Corée du Nord, Djibouti, Equateur, Egypte, Finlande, Gabon, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Islande, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Jordanie, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Lichtenstein, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Saint-Vincent et Grenadines, A.S., Sénégal, Serbie, Slovaquie, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Turquie, Turkménistan, EAU, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Yémen, Zimbabwe (79 pays)

ii. Fédération de Russie

Date	Résolution (Draft)	Résultats des votes P-C-A-V	Président russe	Initiateurs de la résolution	Sujet de la résolution
4 octobre 2011	S/2011/612	<b>9-0-4-2</b> <u>Pour</u> : Bosnie Herzégovine, Colombie, <i>France</i> , Gabon, Allemagne, Nigéria, Portugal, <i>Royaume-Uni, Etats-Unis</i> <u>Contre</u> : / <u>Abstentions</u> : Brésil, Inde, Liban, Afrique du Sud <u>Vétos</u> : <b>Russie, Chine</b>	Dmitri Medvedev (RU)	France, Allemagne, Portugal, Royaume- Uni	Moyen-Orient et Syrie <i>Concernant la guerre civile en Syrie</i>
4 février 2012	S/2012/77	<b>13-0-0-2</b> <u>Pour</u> : Azerbaïdjan, Colombie, <i>France</i> , Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Afrique du Sud, Togo, <i>Royaume- Uni, Etats-Unis</i> <u>Contre</u> : / <u>Abstention</u> : / <u>Vétos</u> : <b>Russie, Chine</b>	Dmitri Medvedev (RU)	Bahreïn, Colombie, Egypte, France, Allemagne, Oman, Portugal, Qatar, Arabie saoudite Togo, Tunisie, Turquie, Emirats Arabes Unis, Royaume-Uni, Etats- Unis	Moyen-Orient et Syrie <i>Concernant la guerre civile en Syrie</i>
19 juillet 2012	S/2012/538	<b>11-0-2-2</b> <u>Pour</u> : Azerbaïdjan, Colombie, <i>France</i> , Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Portugal, Togo, <i>Royaume-Uni, Etats-Unis</i> <u>Contre</u> : / <u>Abstentions</u> : Pakistan, Afrique du Sud <u>Vétos</u> : <b>Russie, Chine</b>	Vladimir Poutine (RU)	France, Allemagne, Portugal, Royaume- Unis, Etats-Unis	Moyen-Orient et Syrie <i>Concernant la guerre civile en Syrie</i>
22 mai 2014	S/2014/348	<b>13-0-0-2</b> <u>Pour</u> : Argentine, Australie, Tchad, Chili, <i>France</i> , Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Rwanda, <i>Royaume-Uni, Etats-Unis</i> <u>Contre</u> : / <u>Abstention</u> : / <u>Vétos</u> : <b>Russie, Chine</b>	Vladimir Poutine (RU)	Pays de l'UE+ Pays de l'ALENA +Albanie, Andorre, Australie, Botswana, Rép. Centrafricaine, Chili, Côte d'Ivoire, RDC, Géorgie, Islande, Japon, Jordanie, Libye, Lichtenstein, Iles Marshall, Monaco, Montenegro, Nouvelle- Zélande, Norvège, Panama, Qatar, République de Corée, Moldavie, Samoa, Saint-Marin, A.S., Sénégal, Serbie, Suisse, Seychelles, Macédoine, Turquie, Ukraine, EAU	Moyen-Orient et Syrie <i>Concernant la guerre civile en Syrie</i>
8 octobre 2016	S/2016/846	<b>11-1-2-1</b> <u>Pour</u> : Egypte, <i>France</i> , Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Sénégal, Espagne, Ukraine, <i>Royaume Uni, Etats-Unis, Uruguay</i> <u>Contre</u> : Venezuela <u>Abstentions</u> : Chine, Angola <u>Véto</u> : <b>Russie</b>	Vladimir Poutine (RU)	Pays de l'UE+ pays de l'ALENA+ Andorre, Australie, Costa Rica, Géorgie, Islande, Monaco, Norvège, Qatar, Saint-Marin, A.S., Sénégal, Turquie, Ukraine, EAU	Moyen-Orient <i>Concernant la guerre civile en Syrie</i>
5 décembre 2016	S/2016/1026	<b>11-1-1-2</b> <u>Pour</u> : Egypte, <i>France</i> , Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Sénégal, Espagne, Ukraine, <i>Royaume-Uni, Etats-Unis, Uruguay</i> <u>Contre</u> : Venezuela <u>Abstention</u> : Angola <u>Vétos</u> : <b>Russie, Chine</b>	Vladimir Poutine (RU)	Egypte, Nouvelle- Zélande et Espagne	Moyen-Orient <i>Concernant la guerre civile en Syrie</i>
28 février 2017	S/2017/172	<b>9-1-3-2</b> <u>Pour</u> : <i>France</i> Italie, Japon, Sénégal, Suède, Ukraine, <i>Royaume-Uni, Etats-Unis, Uruguay</i> <u>Contre</u> : Bolivie <u>Abstentions</u> : Egypte, Ethiopie, Kazakhstan <u>Vétos</u> : <b>Russie, Chine</b>	Vladimir Poutine (RU)	Pays de l'UE (sauf Hongrie et Slovénie) + Albanie, Australie, Canada, USA, Islande, Israël, Japon, Lichtenstein, Montenegro, Nouvelle- Zélande, Norvège, Qatar, A.S., Turquie, Ukraine, EAU	Moyen-Orient <i>Concernant l'utilisation d'armes chimiques dans la guerre civile en Syrie</i>

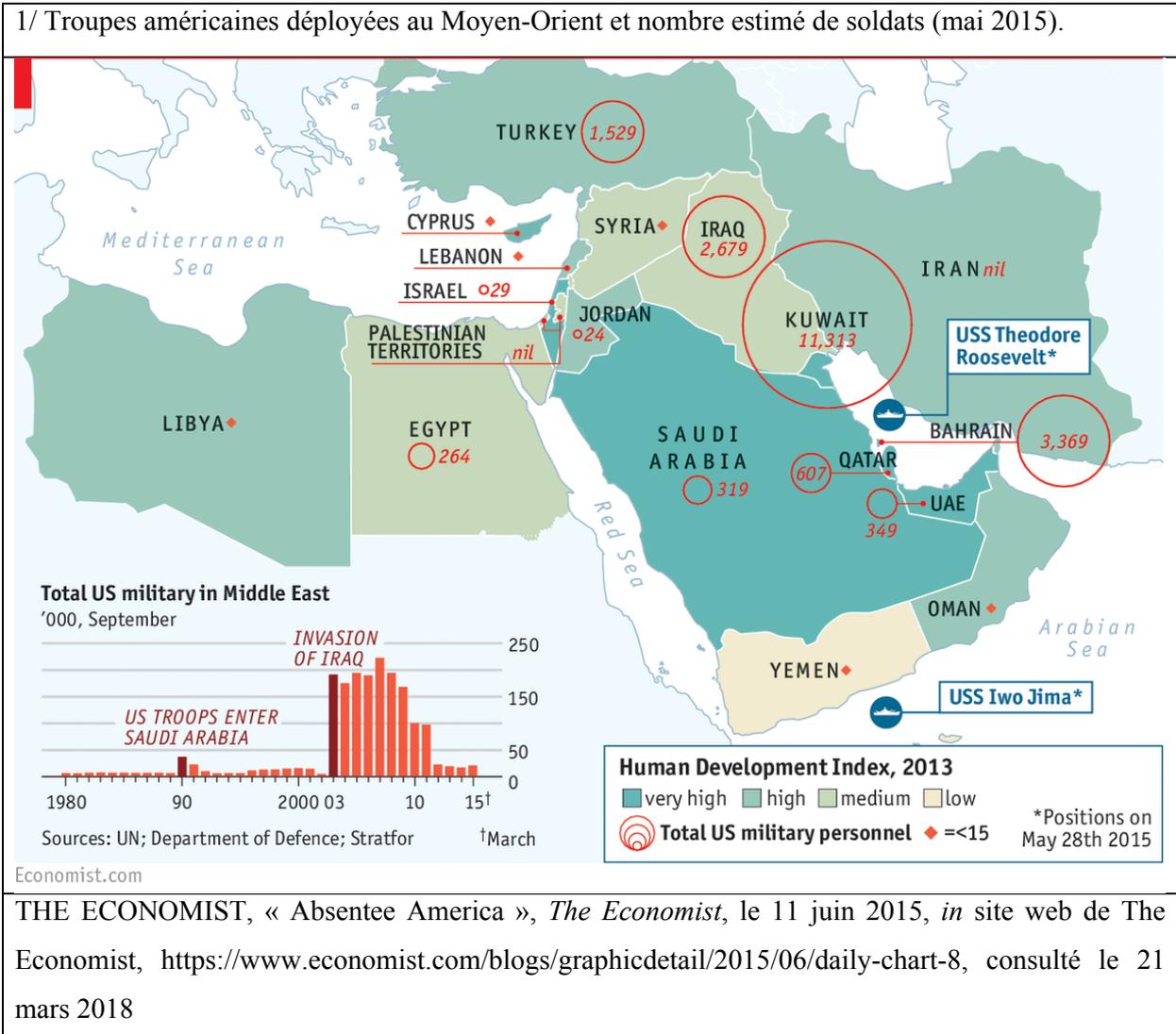
iii. République populaire de Chine

Date	Résolution (Draft)	Résultats des votes P-C-A-V	Président chinois	Initiateurs de la résolution	Sujet de la résolution
4 octobre 2011	S/2012/77	<b>9-0-4-2</b> <u>Pour</u> : Bosnie Herzégovine, Colombie, <i>France</i> , Gabon, Allemagne, Nigéria, Portugal, <i>Royaume-Uni, Etats-Unis</i> <u>Contre</u> : / <u>Abstentions</u> : Brésil, Inde, Liban, Afrique du Sud <u>Vétos</u> : <b>Chine, Russie</b>	Hu Jintao (PCC)	France, Allemagne, Portugal, Royaume- Uni	Moyen-Orient et Syrie <i>Concernant la guerre civile en Syrie</i>
4 février 2012	S/2012/538	<b>13-0-0-2</b> <u>Pour</u> : Azerbaïdjan, Colombie, <i>France</i> , Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Afrique du Sud, Togo, <i>Royaume- Uni, Etats-Unis</i> <u>Contre</u> : / <u>Abstention</u> : / <u>Vétos</u> : <b>Chine, Russie</b>	Hu Jintao (PCC)	Bahreïn, Colombie, Egypte, France, Allemagne, Oman, Portugal, Qatar, A.S., Togo, Tunisie, Turquie, EAU, Royaume-Uni, Etats- Unis	Moyen-Orient et Syrie <i>Concernant la guerre civile en Syrie</i>
19 juillet 2012	S/2014/348	<b>11-0-2-2</b> <u>Pour</u> : Azerbaïdjan, Colombie, <i>France</i> , Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Portugal, Togo, <i>Royaume-Uni, Etats-Unis</i> <u>Contre</u> : / <u>Abstentions</u> : Pakistan, Afrique du Sud <u>Vétos</u> : <b>Chine, Russie</b>	Hu Jintao (PCC)	France, Allemagne, Portugal, Royaume- Uni, Etats-Unis	Moyen-Orient et Syrie <i>Concernant la guerre civile en Syrie</i>
22 mai 2014	S/2014/348	<b>13-0-0-2</b> <u>Pour</u> : Argentine, Australie, Tchad, Chili, <i>France</i> , Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Rwanda, <i>Royaume-Uni, Etats-Unis</i> <u>Contre</u> : / <u>Abstention</u> : / <u>Vétos</u> : <b>Chine, Russie</b>	Xi Jinping (PCC)	Pays de l'UE+ Pays de l'ALENA +Albanie, Andorre, Australie, Botswana, Rép. Centrafricaine, Chili, Côte d'Ivoire, RDC, Géorgie, Islande, Japon, Jordanie, Libye, Lichtenstein, Iles Marshall, Monaco, Montenegro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Qatar, République de Corée, Moldavie, Samoa, Saint-Marin, A.S., Sénégal, Serbie, Suisse, Seychelles, Macédoine, Turquie, Ukraine, EAU	Moyen-Orient et Syrie <i>Concernant la guerre civile en Syrie</i>
5 décembre 2016	S/2016/1026	<b>11-1-1-2</b> <u>Pour</u> : Egypte, <i>France</i> , Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Sénégal, Espagne, Ukraine, <i>Royaume-Uni, Etats-Unis</i> , Uruguay <u>Contre</u> : Venezuela <u>Abstention</u> : Angola <u>Vétos</u> : <b>Chine, Russie</b>	Xi Jinping (PCC)	Egypte, Nouvelle- Zélande et Espagne	Moyen-Orient <i>Concernant la guerre civile en Syrie</i>
28 février 2017	S/2017/172	<b>9- 1- 3-2</b> <u>Pour</u> : <i>France</i> Italie, Japon, Sénégal, Suède, Ukraine, <i>Royaume-Uni, Etats-Unis</i> , Uruguay <u>Contre</u> : Bolivie <u>Abstentions</u> : Egypte, Ethiopie, Kazakhstan <u>Vétos</u> : <b>Chine, Russie</b>	Xi Jinping (PCC)	Pays de l'UE (sauf Hongrie et Slovénie) + Albanie, Australie, Canada, Etats-Unis, Islande, Israël, Japon, Lichtenstein, Montenegro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Qatar, A.S., Turquie, Ukraine, EAU	Moyen-Orient <i>Concernant l'utilisation d'armes chimiques dans la guerre civile en Syrie</i>

**b. Illustrations**

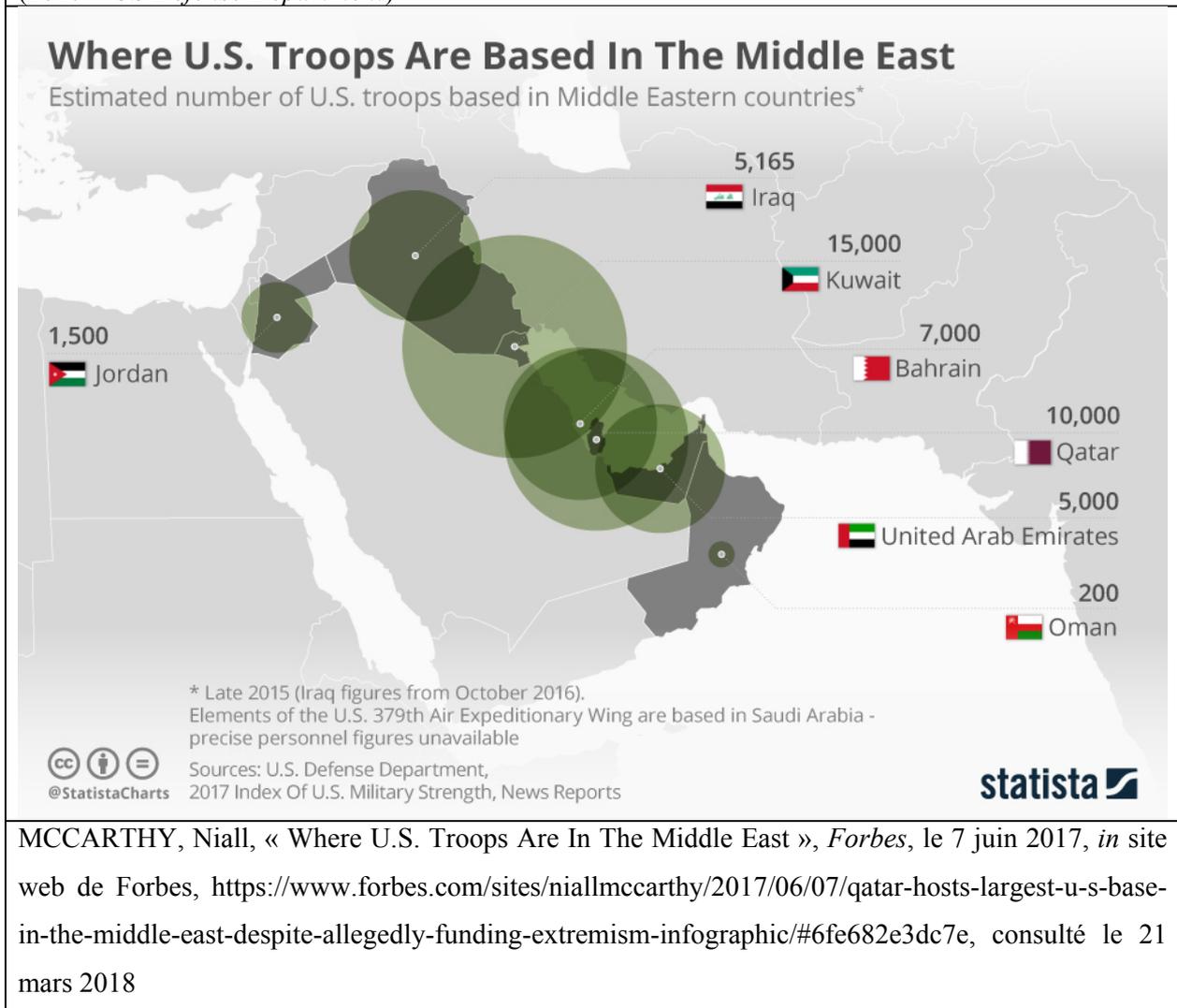
**i. Les Etats-Unis au Moyen-Orient**

1/ Troupes américaines déployées au Moyen-Orient et nombre estimé de soldats (mai 2015).



THE ECONOMIST, « Absentee America », *The Economist*, le 11 juin 2015, in site web de The Economist, <https://www.economist.com/blogs/graphicdetail/2015/06/daily-chart-8>, consulté le 21 mars 2018

2/ Bases américaines connues au Moyen-Orient et nombre estimé de soldats par pays.  
(2017 – US Defense Department)



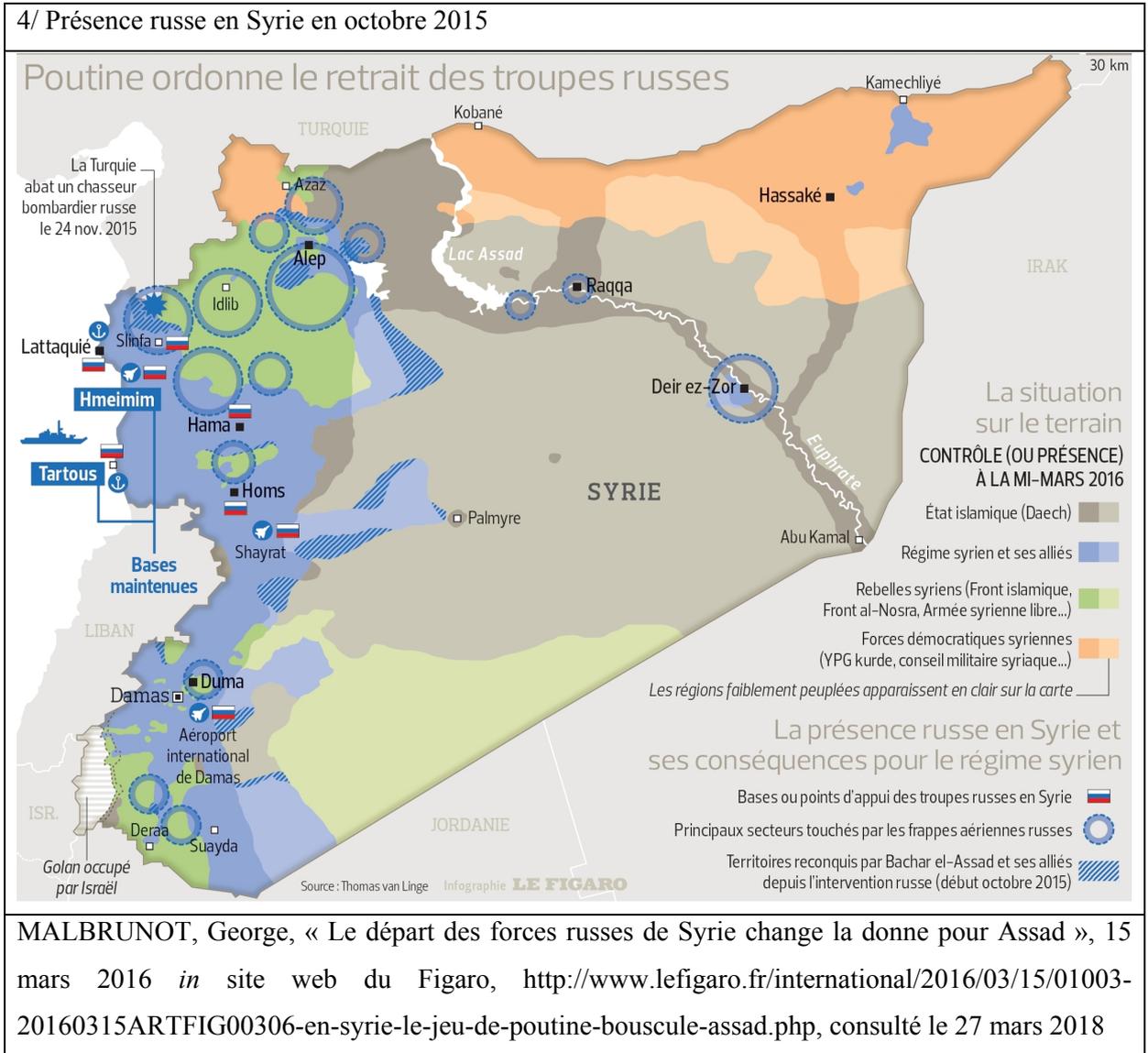
ii. La Russie en Syrie

3/ Bases aériennes russes dans l'ouest de la Syrie et base navale de Tartous



ROTHWELL, James, « US warns it may ‘take our own action’ if UN fails to act on Syria chemical weapons attack », *The Telegraph* in <http://www.telegraph.co.uk/news/2017/04/05/un-security-council-holds-emergency-meeting-syria-chemical-attack/>, consulté le 9 janvier 2018

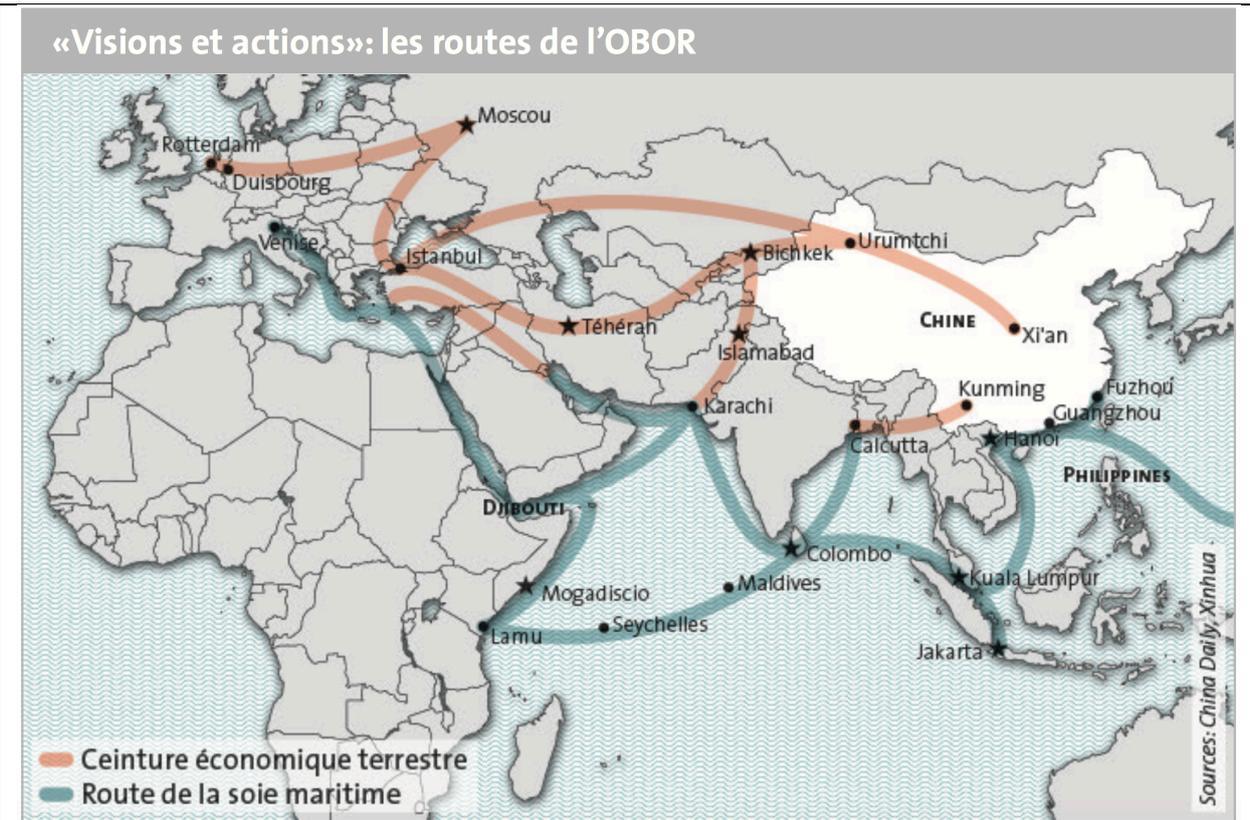
4/ Présence russe en Syrie en octobre 2015



MALBRUNOT, George, « Le départ des forces russes de Syrie change la donne pour Assad », 15 mars 2016 in site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/03/15/01003-20160315ARTFIG00306-en-syrie-le-jeu-de-poutine-bouscule-assad.php>, consulté le 27 mars 2018

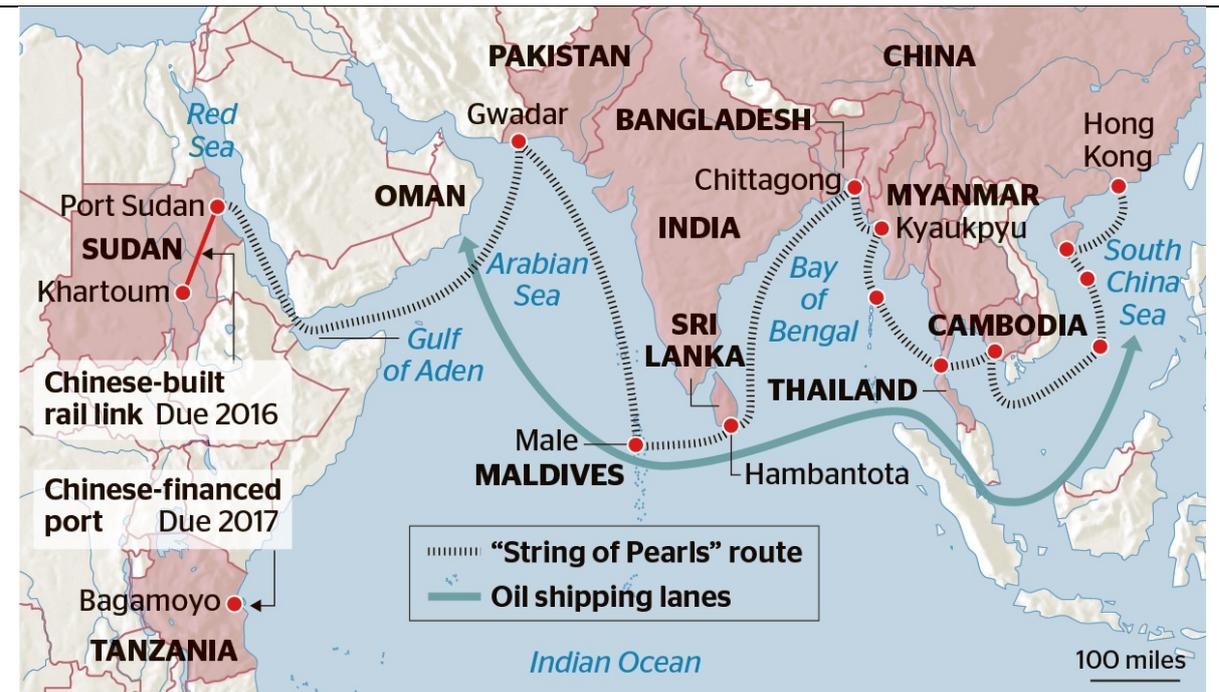
iii. Politiques chinoises au niveau régionale+

5/ Projet du *One Belt One Road Initiative* initié en 2013 par le Président Chinois Xi Jinping



CENTER FOR SECURITY STUDIES - CSS (Zürich), « One Belt, One Road, la nouvelle route de la soie », Politique de sécurité, Analyse du CSS, Zürich, n°195, septembre 2016, pp. 1-4

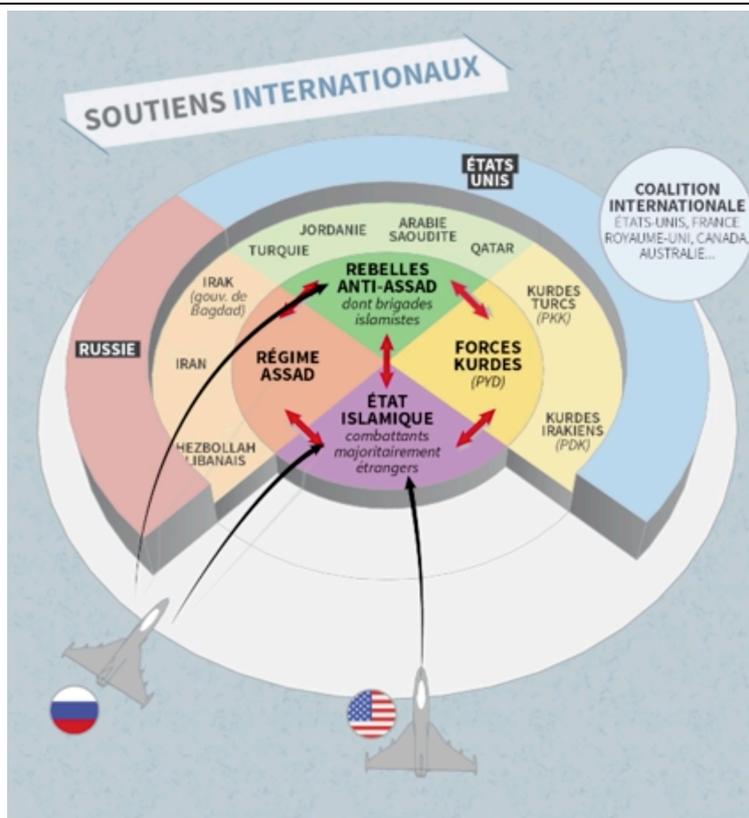
6/ Illustration de la théorie du *Collier de Perles* (String of Pearls) et route principale du commerce du pétrole entre la Chine et le Moyen-Orient



OLANDER, Eric, « China, Africa and the Indian Ocean : A new balance of Power », in site web de The Chinafrica Project, <http://www.chinafricaproject.com/podcast-indian-ocean-china-africa-saia/>, consulté le 25 mars 2018

iv. Conflit syrien

7/ Schéma des acteurs et leurs soutiens du conflit syrien à l'automne 2011



Premier cercle : les acteurs directs sur le terrain.

Second cercle : les parrains régionaux

Troisième cercle : les soutiens internationaux

Flèches rouges : combats actifs entre acteurs

Flèches noires : bombardements russes et américains sur certains acteurs.

(N.B. : les bombardements et combats turcs (notamment contre les Kurdes) ne sont pas représentés ci-contre).

PAPIN, Delphine, « Comprendre la situation en Syrie en 6 minutes », *Le Monde*, 27 octobre 2015, in site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2015/10/27/comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes\\_4798012\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2015/10/27/comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes_4798012_3218.html), consulté le 9 avril 2018

### c. Commentaires et explications supplémentaires

❖ Note 13, page 2 : *Le système de vote au Conseil de sécurité dans la pratique.*

Dans la pratique, depuis la guerre de Corée dans les années 1950, une abstention de l'un des membres permanents du Conseil n'est pas considérée comme un vote négatif. Ainsi, pour que le veto puisse s'opérer, le vote du membre permanent doit être explicitement négatif.

❖ Note 16, page 3 : *La création d'Israël et son pendant palestinien.*

La création de l'Etat d'Israël correspond pour les Palestiniens à la *Nakba*, ou *catastrophe* en arabe (traduction libre), qui est commémorée par les Palestiniens le 14 mai de chaque année, cela en souvenir du 14 mai 1948 qui est considéré comme étant le jour de la catastrophe et de l'exode palestinien. In ZERROUKY, Madjid, « La Nakba palestinienne : enjeu politique et bataille mémorielle », site web du quotidien le Monde, 19 mai 2015, [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/19/la-nakba-palestinienne-enjeu-politique-et-bataille-memorielle\\_4636240\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/19/la-nakba-palestinienne-enjeu-politique-et-bataille-memorielle_4636240_4355770.html), consulté le 5 mars 2018

❖ Note 42, page 8 : *Le sens westphalien du terme « Etats ».*

Trois grands principes découlent de ce sens :

- La souveraineté externe (absence d'autorité au-dessus de l'Etat et reconnaissances mutuelles entre les Etats (chaque Etat considère les autres Etats comme son égal)).
- La souveraineté interne (principe de non-ingérence : chaque Etat dispose de l'autorité exclusive sur sa population et son territoire, les autres Etats n'y ont pas de droit d'intervention).
- L'équilibre des puissances (le fait qu'aucun Etat ne puisse disposer d'une puissance telle quelle pourrait s'imposer aux autres puissances et devenir hégémonique).

❖ Note 46, page 8 : *Le leader des idéalistes.*

Le premier grand leader considéré (malgré lui) des idéalistes n'était autre que le 28<sup>ème</sup> président américain, Woodrow Wilson (1913-1921), en raison de sa déclaration du 8 janvier 1918 devant le Congrès fédéral des Etats-Unis reprenant les 14 points nécessaires selon lui pour voir la paix régner dans le monde. – voir Battistella.

❖ Note 61, page 10 : *Systèmes homogènes et hétérogènes (Aron)*.

Aron appelle « systèmes homogènes ceux dans lesquels les Etats appartiennent au même type, obéissent à la même conception de la politique. Systèmes hétérogènes, au contraire, sont les systèmes dans lesquels les Etats sont organisés selon des principes autres et se réclament de valeurs contradictoires ». – voir Battistella

❖ Note 71, page 11 : *Le dilemme de sécurité*.

La théorie réaliste part du postulat que les gains de l'un sont les pertes de l'autre. Ainsi, l'on est dans un schéma gagnant-perdant. Par conséquent, si un Etat s'estimant menacé s'arme davantage afin d'être « plus en sécurité par rapport à son adversaire », les autres se sentiront menacés et vont accroître à leur tour leur armement, entraînant alors la communauté internationale dans une spirale infernale connue sous le nom « course à l'armement ». On a observé cela notamment durant la Guerre froide. In TELO, Mario, *Relations internationales, une perspective européenne. Troisième édition revue et argumentée*. Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2013, pp. 45-53.

❖ Note 107, page 15 : *Utilisation du dôme de fer*.

Depuis la mise en place du *Dôme de fer*, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, deux conflits majeurs se sont déroulés entre le groupe Hamas et l'Etat d'Israël. Le premier *Pilier de Défense* (été 2012) et le second *Bordure Protectrice* (été 2014). In FATTORI et al, « Comprendre les origines de la guerre à Gaza en 5 minutes » *Le Monde*, le 31 juillet 2014 in site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2014/07/31/comprendre-la-situation-a-gaza-en-5-minutes\\_4465307\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2014/07/31/comprendre-la-situation-a-gaza-en-5-minutes_4465307_3218.html), consulté le 20 mars 2018

❖ Note 110, page 16 : *Supériorité d'Israël dans l'antiterrorisme*.

Les Etats-Unis reconnaissent une supériorité israélienne en la matière depuis le raid d'Entebbe, en 1976. In A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *loc.cit.*, 80 pages.

❖ Note 113, page 15 : *Exemple avéré de renseignement fourni par Israël aux Etats-Unis*

Récemment, Israël a partagé des renseignements avec les autorités américaines quant à la possibilité d'incorporer des explosifs dans les ordinateurs portables. Information divulguée malencontreusement par Donald Trump à la suite d'une rencontre avec le ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov. In AFP & Rédaction de *Le Soir*, « Ordinateurs

utilisés comme bombes en vol : le « tuyau » de Trump venait de hackers israéliens », *Le Soir*, 12 juin 2017 in site web du Soir, <http://www.lesoir.be/99317/article/2017-06-12/ordinateurs-utilises-comme-bombes-en-vol-le-tuyau-de-trump-venait-de-hackers>, consulté le 20 mars 2018

❖ Note 119, page 15 : *Définition israélienne du QME.*

Pour Israël, le QME est défini comme étant : « la capacité de soutenir un avantage militaire crédible qui offre une dissuasion et, au besoin, la capacité d'accomplir rapidement sa domination sur les champs de bataille contre toute coalition de force possible en faisant un minimum de dommages et de victimes » (traduction libre de l'anglais). In BRIERE, A. & WUNDERLE W., *loc.cit.*

❖ Note 144, page 18 : *La capacité d'Israël à conclure un accord de paix.*

Bien que depuis quelques années cela semble mis en péril, Israël a su démontrer sa capacité à conclure un accord de paix avec ses voisins. On retient les accords avec la Jordanie en 1974, l'Égypte en 1979, les Accords d'Oslo en 1993 avec l'OLP. Israël s'est aussi désengagée du Liban en 2000 et de Gaza en 2005.

❖ Note 184, page 23 : *Qu'est-ce que l'Intifada ?*

*Intifada* signifie révolte en arabe (traduction libre). La seconde *intifada* commence à la suite de la visite du Chef de l'opposition israélienne et ancien Premier ministre israélien, Ariel Sharon, sur l'Esplanade des Mosquées.

❖ Note 217, page 26 : *Qu'est-ce que l'AIPAC ?*

L'AIPAC est le lobby pro-Israël le plus important et puissant aux États-Unis. Il a vocation à renforcer, protéger et promouvoir la relation entre Israël et les États-Unis. L'objectif sous-jacent serait de garantir la sécurité des États-Unis et d'Israël. Voir sur le site web de l'AIPAC, <https://www.aipac.org/about/mission>, consulté le 3 avril 2018

❖ Note 237, page 28 : *Les quatre administrations américaines considérées dans ce travail.*

- Bill Clinton (Démocrate), président de 1993 à 2001,
- George W. Bush (Républicain), président de 2001 à 2008,
- Barack H. Obama (Démocrate), président de 2009 à 2017,
- Donald J. Trump (Républicain), président de 2017 à aujourd'hui (5 avril 2018).

❖ Note 254, page 31 : *Qu'est-ce qu'une blue water navy ?*

Une *blue water navy* ou marine de haute-mer est une force militaire maritime capable d'opérer à l'échelle mondiale dans toutes les zones de la planète, et notamment en eaux profondes des océans, à grande distance de ses bases d'origine.

❖ Note 302, page 34 : *Qu'est-ce que le Quartet ?*

Le *Quartet* est une association regroupant les Etats-Unis, la Russie, l'Union européenne et l'ONU. Ce groupe a pour vocation de réaliser une médiation dans le conflit entre Israël et les Palestiniens.

❖ Note 325, page 36 : *Qu'est-ce que le niveau régional+ ?*

Nous entendons par niveau régional+ un niveau intermédiaire entre la région directe autour du pays et le niveau global. Ainsi, pour la Chine, le niveau régional+ comprendrait l'océan Indien (et son pourtour) et la zone de l'océan Pacifique (même si le Japon semble lui faire obstacle).

## VI. Références bibliographiques

### a. Ouvrages scientifiques

- ALLISON, Graham T., *Essence of Decision. Explaining the Cuban Missile Crisis.*, New York, HarperCollins, 1971, 338 pages
- AMBROSETTI, David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU. Le Conseil de sécurité en audience*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2009, pp. 138-155, pp. 296-311
- AMBROSETTI, David, « Les négociations diplomatiques au Conseil de sécurité » ; dans PETITEVILLE F. et PLACIDI-FROT D. (dirs.) ; *Négociations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2013, pp. 231-255
- ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations. 8<sup>ème</sup> éditions.*, France, Calman-Lévy, 1962, 790 pages
- BATTISTELLA, Dario, *Théorie des relations internationales. 4<sup>ème</sup> édition mise à jour et argumentée.*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2012, 751 pages
- BERTRAND, Maurice, *L'ONU*, Paris, La Découverte, 2006, 123 pages
- CARR, Edward H., *The Twenty Years' Crisis, 1919-1939. An Introduction to the Study of International Relations*, France, Palgrave Macmillan, 1981, 346 pages
- DE LA SABLIERE, Jean-Marc, *Le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Ambitions et limites*, Bruxelles, Larcier, 2015, 352 pages.
- ENCEL, Frédéric, *Atlas géopolitique d'Israël. Les défis d'une démocratie en guerre.*, Paris, Editions Autrement, 2012, 96 pages
- KANT, Emmanuel., *Vers la Paix Perpétuelle*, dans KANT, Emmanuel, FOESSEL Michaël, HANSEN-LOVE Laurence, *Vers la Paix Perpétuelle, texte intégral*, Paris, Hatier, 17 juillet 2013, 159 pages
- KEOHANE, Robert O., NYE, Joseph, « Power and interdependence. Third Edition », Longman, Etats-Unis, 2001, pp. 20-33
- LAFAY-MESTRE, Frédérique, *Que sais-je ? L'Organisation des Nations Unies. 19<sup>ème</sup> édition mise à jour.*, Paris, Presses universitaire de France, octobre 2013, 124 pages
- LOWE Vaughan, ROBERTS Adam, WELSH Jennifer, ZAUM Dominik, « The United Nations Security Council and War. The evolution of Thought and Practice since 1945. », New York, Oxford University Press, 2008, 793 pages.
- LUCK, Edward C, *UN Security Concil. Practice and Promise*, Londres, Routledge, 2006, 186 pages
- MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince*, dans MACHIAVEL N., AGOSTINO N., *Le Prince suivi de l'Art de Régner.*, Paris, Société d'éditions Des Belles Lettres, 2008, 382 pages

- MORGENTHAU, Hans J., *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace. Fifth edition, revised.*, New York, Alfred A Knopf, Inc., 1973, 650 pages
- MORRIS, Benny, *1948 : A History of the First Arab-Israeli War*, Yale, Yale University Press, 2008, p. 74
- NOVOSSELOFF, Alexandra, *Le Conseil de sécurité des Nations Unies et la maîtrise de la force armée. Dialectique du politique et du militaire en matière de paix et de sécurité internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2003, 660 pages
- TELO, Mario, *Relations internationales, une perspective européenne. Troisième édition revue et argumentée.* Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2013, 246 pages.
- WALTZ, Kenneth, *Theory of International Politics*, New York, McGraw-Hill, 1979, page 91 et suivantes
- WEBER, Max, *Le Savant et le Politique. Une nouvelle traduction.* La Découverte, Paris, 2003, 206 pages.

#### **b. Articles scientifiques**

- BATTISTELLA, Dario, « Introduction : le réalisme réfuté ? », *Etudes internationales*, Québec, 4 décembre 2004, Vol. 35, N°4, 11 pages
- BORSHCHEVSKAYA, Anna, Russia's Many Interests in Syria, The Washington Institute For Near East Policy, 24 janvier 2013, in <http://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/russias-many-interests-in-syria>, consulté le 8 janvier 2018
- BRIERE, A. & WUNDERLE W., The Washington Institute for Near East Policy, *U.S. Foreign Policy and Israel's Qualitative Military Edge. The Need for a Common Vision*, Washington D.C., janvier 2008, Policy Focus #80, 22 pages
- CHAZIZA, Mordechai, « China's Middle East Policy : the ISIS Fator », *Middle East Policy*, vol. XXIII, n°2, printemps 2016, pp. 25-33
- DELANOE, Igor, « Russie-Israël : Les défis d'une relation ambivalente », *Politique étrangère*, 2013/1, printemps 2013, pp. 119-130
- DURIN, Guillaume, « Amitai Etzioni et Michael Walzer face aux relations internationales : Comparaison de deux approches « communautariennes » », *Etudes internationales*, Montréal, 2007, Vol. 38, n°1, 15 pages.
- EISENSTADT, Michael, POLLOCK, David, « Friends with Benefits : Why the U.S.-Israeli Alliance Is Good for America », *Foreign Affairs in* <http://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/friends-with-benefits-why-the-u.s.-israeli-alliance-is-good-for-america>, 7 novembre 2012, consulté le 7 septembre 2017
- EKWONNA, Sampson I., « The Realism of Veto and Balance of Power in US-Russian Global Relations : The Syrian Chemical Weapons (WMD) Crisis (2013) », *Arabian Journal of Business and Management Review (OMAN Chapter)*, Vol. 4, n°2, septembre 2014, pp. 183-194

- HOLLAND, Christopher, « Chinese Attitudes to International Law : Chine, the Security Council, Sovereignty, and Intervention », *Journal of International Law and Politics Online Forum*, New York University, New York, juillet 2012, 44 pages
- HOLT, Blaine D., « The Gold Standard : U.S.-Israel Military Relations », *American Foreign Policy Interests*, vol. 36, n°2, 2014, pp. 111-118
- KNOX, Robert, « Civilizing interventions ? Race, war, and international law », *Cambridge Review of International Affairs*, avril 2013, 26:1, pp. 111-132
- LAPID, Yair, « The Invaluable US-Israeli Alliance », *Foreign Policy* in <http://foreignpolicy.com/2016/08/23/the-invaluable-us-israeli-alliance-security-agreement-yair-lapid/>, 23 août 2016, consulté le 25 septembre 2017
- LORD, Carnes, « Diplomatie publique et *soft power* », *Politique américaine*, s.l., hiver 2005/2006, n°3, 13 pages
- LOUNNAS, Djallil, « La Chine au Moyen-Orient : un nouvel acteur ? », *Monde Chinois*, n°38-39, avril 2014, pp. 111-134
- LUFT, Gal, « China's New Grand Strategy for the Middle East », *Foreign Policy* in <http://foreignpolicy.com/2016/01/26/chinas-new-middle-east-grand-strategy-iran-saudi-arabia-oil-xi-jinping/>, 26 janvier 2016, consulté le 16 octobre 2017
- MAHMOOD, Fakiha, « Power Versus the Sovereign Equality of States : The Veto, the P-5 and the United Nations Security Council Reforms », *Perceptions*, hiver 2013, Vol. 18, n°4, pp. 117-138
- MANDELBAUM, Michael, « The Six Days War : 1967's Gift to America », *The American Interest* in <https://www.the-american-interest.com/2017/06/02/1967s-gift-to-america/>, 2 juin 2017, consulté le 8 septembre 2017
- NOCETTI, Julien, « Quelle politique énergétique pour la Russie au Moyen-Orient ? », *Politique étrangère*, 2013/1, printemps 2013, pp. 93-105
- OZGE, Artik, « La Turquie : retour au Moyen-Orient », *Hérodote*, 2013/1, n°148, pp. 33-46
- PAKHOMOV, Nikolay, « What does Russia Really Want in Syria ? », *National Interest*, 18 novembre 2015, in <http://nationalinterest.org/feature/what-does-russia-really-want-syria-14375>, consulté le 9 janvier 2018
- RAZOUX, Pierre, « Israël frappe la Syrie : un raid mystérieux », *Politique étrangère*, printemps 2008, pp.9-22
- RIGOULET-ROZE, David, « la variable énergétique dans la crise syrienne. La question stratégique du contrôle d'un futur gazoduc méditerranées », *Confluences Méditerranée*, 2014/4, n°91, pp. 95-106
- RIOUX, Michèle, « Les Organisations Internationales », *Cahier de Recherche CEIM (UQAM, Canada)*, Montréal, mars 2012, 43 pages (page 4)

- SAUNDERS, Paul J., « Russia's Syrian Base : A Potemkin Port ? », *National Interest* in <http://nationalinterest.org/commentary/russias-syrian-base-potemkin-port-7200>, consulté le 9 janvier 2018
- STORY, Jonathan & JAQUET, Christophe, « le système mondial de Susan Strange », *Politique Etrangère*, 2001, n°2, pp. 433-447
- SUR, Serge, « Le Conseil de Sécurité : Blocage, Renouveau et Avenir », *Pouvoirs*, 2004/2, 2004, pp. 61-74
- THERME, Clément, « La Russie au Moyen-Orient : entre enjeux géopolitiques et intérêts économiques », *Géoéconomie*, n°76, avril 2015, pp. 95-108
- WEBB, Philippa, « Deadlock or Restraint ? The Security Council Veto and the Use of Force in Syria », *Journal of Conflict & Security Law*, septembre 2014, 2004, Vol. 19 n°3, pp. 471-488
- WENDT, Alexander, « Anarchy is What States Make of it : The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, Vol. 46, N°2, printemps 1992, pp. 391-425.

### c. Articles de presse

- AFP, « Colonies israéliennes : veto américain à une résolution arabe à l'ONU », *RTBF*, 18 février 2011 in site web de La RTBF, [https://www.rtf.be/info/monde/detail\\_colonies-israeliennes-veto-americaain-a-une-resolution-arabe-a-l-onu?id=5640523](https://www.rtf.be/info/monde/detail_colonies-israeliennes-veto-americaain-a-une-resolution-arabe-a-l-onu?id=5640523), consulté le 2 avril 2018
- AFP, « Syrie : le veto sino-russe à l'ONU provoque l'indignation », *RTBF*, 5 février 2012, in site web de la RTBF, [https://www.rtf.be/info/monde/detail\\_les-capitales-occidentales-et-arabes-choquees-par-le-massacre-de-homs?id=7516683](https://www.rtf.be/info/monde/detail_les-capitales-occidentales-et-arabes-choquees-par-le-massacre-de-homs?id=7516683), consulté le 9 avril 2018
- AFP, « Syrie : le Conseil de sécurité vote jeudi sur une saisine de la CPI », *RTBF*, 19 mai 2014, in site web de la RTBF, [https://www.rtf.be/info/monde/detail\\_syrie-le-conseil-de-securite-vote-jeudi-sur-une-saisine-de-la-cpi?id=8272423](https://www.rtf.be/info/monde/detail_syrie-le-conseil-de-securite-vote-jeudi-sur-une-saisine-de-la-cpi?id=8272423), consulté le 10 avril 2018
- AFP, « Syrie : les utilisations d'armes chimiques dans le conflit », *RTBF*, 4 avril 2017, in site web de la RTBF, [https://www.rtf.be/info/monde/detail\\_syrie-les-utilisations-d-armes-chimiques-dans-le-conflit?id=9572102](https://www.rtf.be/info/monde/detail_syrie-les-utilisations-d-armes-chimiques-dans-le-conflit?id=9572102), consulté le 11 avril 2018
- AFP, « Statut de Jérusalem : Washington au banc des accusés lors d'un vote à l'ONU », *La Libre*, 18 décembre 2017 in site web de La Libre, <http://www.lalibre.be/actu/international/statut-de-jerusalem-washington-au-banc-des-accuses-lors-d-un-vote-a-l-onu-5a37ff58cd70c7358c5e0490>, consulté le 2 avril 2018
- AFP, L'OBS, « SYRIE. La résolution se heurte au mur russe et à la muraille chinoise », *L'Observateur*, 5 octobre 2011, in site web du Nouvel Observateur, <https://www.nouvelobs.com/monde/20111005.OBS1719/syrie-la-resolution-se-heurte-au-mur-russe-et-a-la-muraille-chinoise.html>, consulté le 9 avril 2018
- AFP & L'OBS, « SYRIE. La Russie et la Chine mettent leur veto à de nouvelles sanctions », *L'Obs*, 19 juillet 2012, in site web du Nouvel Observateur,

<https://www.nouvelobs.com/monde/la-revolte-syrienne/20120719.OBS7776/syrie-la-russie-et-la-chine-mettent-leur-veto-a-de-nouvelles-sanctions.html>, consulté le 10 avril 2018

- AFP, LEMONDE.FR, « A l'ONU, la Russie et la Chine opposent leur veto à une résolution sur la Syrie », *Le Monde*, 4 février 2012, *in* site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2012/02/04/syrie-la-russie-et-la-chine-bloquent-le-vote-a-l-onu\\_1639039\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2012/02/04/syrie-la-russie-et-la-chine-bloquent-le-vote-a-l-onu_1639039_3218.html), consulté le 9 avril 2018
- AFP, LEMONDE.FR, « Syrie : Pékin et Moscou mettent leur veto au projet de résolution de l'ONU », *Le Monde*, 5 octobre 2011, *in* site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/10/05/syrie-pekine-et-moscou-opposent-leur-veto-au-projet-de-resolution-a-l-onu\\_1582279\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/10/05/syrie-pekine-et-moscou-opposent-leur-veto-au-projet-de-resolution-a-l-onu_1582279_3218.html), consulté le 9 avril 2018
- AFP, LE PARISIEN, « Jérusalem : les Etats-Unis mettent leur veto à une résolution de l'ONU », *Le Parisien*, 18 décembre 2017 *in* site web du Parisien <http://www.leparisien.fr/international/jerusalem-les-etats-unis-mettent-leur-veto-a-une-resolution-de-l-onu-18-12-2017-7460838.php>, consulté le 2 avril 2018
- AFP & REDACTION LE SOIR, « Ordinateurs utilisés comme bombes en vol : le « tuyau » de Trump venait de hackers israéliens », *Le Soir*, 12 juin 2017 *in* site web du Soir, <http://www.lesoir.be/99317/article/2017-06-12/ordinateurs-utilises-comme-bombes-en-vol-le-tuyau-de-trump-venait-de-hackers>, consulté le 20 mars 2018
- AGENCES/JZIM, « Veto américain à une résolution contre Israël », RTS, 19 février 2011 *in* site web de La RTS, <https://www.rts.ch/info/monde/2969052-veto-americain-a-une-resolution-contre-israel-.html>, consulté le 2 avril 2018
- AHRONHEIM, Anna, « Fmr. JPost editor : Israel Should Take Pride in Operation Orchard », 21 mars 2018 *in* site web du Jerusalem Post, <http://www.jpost.com/Arab-Israeli-Conflict/Fmr-JPost-editor-Israel-should-take-pride-in-Operation-Orchard-546729>, consulté le 21 mars 2018
- AL JAZEERA+AGENCIES, « US vetoes Beit Hanoun resolution », *Al Jazeera*, 12 novembre 2006, *in* site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/archive/2006/11/200841014548189931.html>, consulté le 4 avril 2018
- AL JAZEERA AND AGENCIES « US vetoes UN draft on settlements », *Al Jazeera*, 19 février 2011 *in* site web d'Al Jazeera <https://www.aljazeera.com/news/middleeast/2011/02/2011218201653970232.html>, consulté le 2 avril 2018
- AL JAZEERA AND AGENCIES, « China and Russia veto UN sanctions on Syria », *Al Jazeera*, 5 octobre 2011, *in* site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/news/middleeast/2011/10/2011104223132792190.html>, consulté le 9 avril 2018
- AL JAZEERA & AGENCIES, « West condemns Russia and China veto on Syria », *Al Jazeera*, 21 juillet 2012, *in* site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/news/middleeast/2012/07/2012719144626794335.html>, consulté le 10 avril 2018

- AL JAZEERA AND NEWS AGENCIES, « Russia and China veto UN resolution on Syria sanctions », *Al Jazeera*, 28 février 2017, *in* site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/news/2017/02/russia-china-veto-resolution-syria-sanctions-170228170547908.html>, consulté le 11 avril 2018
- AL JAZEERA NEWS & NEWS AGENCIES, « Syria's war : UN Security Council votes on Aleppo », *Al Jazeera*, 9 octobre 2016, *in* site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/news/2016/10/syria-war-security-council-votes-aleppo-161008164635062.html>, consulté le 11 avril 2018
- AL JAZEERA NEWS AND AGENCIES, « Army advances in Aleppo as Russia blocks UN truce plan », *Al Jazeera*, 6 décembre 2016, *in* site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/news/2016/12/army-advances-aleppo-ceasefire-vote-161205093759254.html>, consulté le 11 avril 2018
- AL JAZZERA AND NEWS AGENCY, « Russia slammed for vetoing yet another Syria resolution », *Al Jazzera*, 13 avril 2017, *in* site web d'Al Jazeera <http://www.aljazeera.com/news/2017/04/russia-veto-syria-resolution-170413004627326.html>, consulté le 8 janvier 2018
- AL JAZEERA NEWS, « US Vetoes resolution on Trump's Jerusalem Decision », *Al Jazeera*, 19 décembre 2017 *in* site web de Al Jazeera <https://www.aljazeera.com/news/2017/12/vetoes-resolution-trump-jerusalem-decision-171218153627200.html>, consulté le 2 avril 2018
- ASSOCIATED PRESSE, « Russia and Chine veto UN resolution against Syrian regime », *The Guardian*, 5 octobre 2011, *in* site web du Guardian, <https://www.theguardian.com/world/2011/oct/05/russia-china-veto-syria-resolution>, consulté le 9 avril 2018
- BBC NEWS, « US vetoes motion on Gaza attack », *BBC News*, 11 novembre 2006 *in* site web de BBC News, [http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle\\_east/6139968.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/6139968.stm), consulté le 4 avril 2018
- BBC NEWS, « Russia and China veto resolution on Syria at UN », *BBC News*, 4 février 2012, *in* site web de BBC News, <http://www.bbc.com/news/world-16890107>, consulté le 9 avril 2018
- BBC NEWS, « Russia and China veto UN move to refer Syria to ICC », *BBC News*, 22 mai 2014, *in* site web de BBC News, <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-27514256>, consulté le 10 avril 2018
- BBC NEWS, « Russia joins war in Syria : Five key points », *BBC*, 1 octobre 2015, *in* <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-34416519>, consulté le 22 mars 2018
- BBC NEWS, « Syria war : Russia and China veto sanctions », *BBC News*, 28 février 2017, *in* site web de BBC News, <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-39116854>, consulté le 11 avril 2018
- BBC NEWS, « Aleppo battle : Russia and China veto UN truce resolution », *BBC News*, 5 décembre 2016, *in* site web de BBC News, <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-38216969>, consulté le 11 avril 2018

- BEAUCHAMP, Zack, « Why are the US and Israel so friendly ? », *Vox News*, 6 décembre 2017 in site web de Vox News, <https://www.vox.com/cards/israel-palestine/united-states>, consulté le 17 mars 2018
- BEAUMONT, Peter, « US abstention allows UN to demand end to Israeli settlements », *The Guardian*, 23 décembre 2016, in site web du Guardian, <https://www.theguardian.com/world/2016/dec/23/us-abstention-allows-un-to-demand-end-to-israeli-settlements>, consulté le 7 septembre 2017
- BELGA, « La Russie établit une deuxième base aérienne en Syrie », *7sur7*, 3 décembre 2015 in site web de 7sur7, <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1505/Monde/article/detail/2545542/2015/12/03/La-Russie-etablit-une-deuxieme-base-aerienne-en-Syrie.dhtml>, consulté le 23 février 2018
- BLACK, Ian, « Russia and China veto UN move to refer Syria to International criminal court », *The Guardian*, 22 mai 2014, in site web du Guardian, <https://www.theguardian.com/world/2014/may/22/russia-china-veto-un-draft-resolution-refer-syria-international-criminal-court>, consulté le 10 avril 2018
- BLANCHARD, Ben, « China says seeks closer military ties with Syria », *Reuters*, 16 août 2016, en ligne : <http://www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-syria-china/china-says-seeks-closer-military-ties-with-syria-idUSKCN10R10R>, consulté le 16 octobre 2017
- BORGER, Julian, « Russia vetoes UN resolution to stop bombing of Aleppo », *The Guardian*, 8 octobre 2016, in site web du Guardian, <https://www.theguardian.com/world/2016/oct/08/russia-vetoes-un-resolution-syria-bombing-aleppo>, consulté le 11 avril 2018
- CHAKRAVERY, Cléa, « le retrait de Gaza en dates », *Le Monde Diplomatique*, août 2005 in site web du Monde Diplomatique, <https://www.monde-diplomatique.fr/2005/08/CHAKRAVERTY/12528>, consulté le 3 avril 2018
- CHANCE, Matthew, « What does Russia want in Syria ? 5 reasons Putin backs Assad », *CNN*, 8 février 2016 in <http://edition.cnn.com/2016/02/08/middleeast/syria-aleppo-russia-strategy/index.html>, consulté le 8 janvier 2018
- CNN, « U.S. vetoes U.N. condemnation of Israel's Gaza strikes », *CNN International*, 13 novembre 2006, in site web de CNN, <http://edition.cnn.com/2006/WORLD/meast/11/11/un.israel/index.html>, consulté le 4 avril 2018
- DAOUDI, Mounia, « Condamnations unanimes en dehors d'Israël et des Etats-Unis », *RFI*, 22 mars 2004, site web d'RFI in [http://www1.rfi.fr/actufr/articles/051/article\\_27011.asp](http://www1.rfi.fr/actufr/articles/051/article_27011.asp), consulté le 3 avril 2018
- DE MARESCHAL, Edouard, « Terrorisme : de 2012 à 2016, la France durement éprouvée », *Le Figaro*, 15 juillet 2016, in le site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/07/15/01016-20160715ARTFIG00002-terrorisme-de-2012-a-2016-la-france-durement-eprouvee.php>, consulté le 11 avril 2018

- DEFRANOUX, Laurence, « Dix questions pour comprendre le conflit en mer de Chine méridionale », 12 juillet 2016 in site web de Libération, [http://www.liberation.fr/planete/2016/07/12/dix-questions-pour-comprendre-le-conflit-en-mer-de-chine-meridionale\\_1465463](http://www.liberation.fr/planete/2016/07/12/dix-questions-pour-comprendre-le-conflit-en-mer-de-chine-meridionale_1465463), consulté le 25 mars 2018
- DEYOUNG, Karen, « Russia, China veto at U.N. on Syria chemical weapons is ‘outrageous’, U.S. says », *The Washington Post*, 28 février 2017, in site web du Washington Post, [https://www.washingtonpost.com/world/national-security/russia-china-veto-at-un-on-syria-chemical-weapons-is-outrageous-us-says/2017/02/28/c69adcf4-fdeb-11e6-99b4-9e613afeb09f\\_story.html?utm\\_term=.e4bbf116b75c](https://www.washingtonpost.com/world/national-security/russia-china-veto-at-un-on-syria-chemical-weapons-is-outrageous-us-says/2017/02/28/c69adcf4-fdeb-11e6-99b4-9e613afeb09f_story.html?utm_term=.e4bbf116b75c), consulté le 11 avril 2018
- FARLEY, Maggie, « U.S. veto defeats U.N. condemnation of Israel », *Los Angeles Times*, 12 novembre 2006, in site web du Los Angeles Times, <http://articles.latimes.com/2006/nov/12/world/fg-gaza12>, consulté le 4 avril 2018
- FRANCE24, « Syrie : à Lattaquié, l’armée russe prend ses quartiers », *France 24*, 22 octobre 2015 in site web de France 24, <http://www.france24.com/fr/20151022-exclusif-video-lattaquie-armee-russe-prend-quartiers-syrie-poutine-frappes-assad>, consulté le 23 février 2018
- GAUDU, Agnès, « Avec sa nouvelle route de la soie, la Chine lance des projets par millions », 18 mai 2017, in site web du Courrier international, <https://www.courrierinternational.com/article/mondialisation-avec-sa-nouvelle-route-de-la-soie-la-chine-lance-des-projets-par-millions>, consulté le 25 mars 2018
- GENESTE, Alexandra, « Syrie : la saisine de la CPI bloquée par Pékin et Moscou », *Le Monde*, 23 mai 2014, in site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/international/article/2014/05/23/syrie-la-saisine-de-la-cpi-bloquee-par-pek-in-et-moscou\\_4424410\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2014/05/23/syrie-la-saisine-de-la-cpi-bloquee-par-pek-in-et-moscou_4424410_3210.html), consulté le 10 avril 2018
- GRAMMATICAS, Damian, « China’s stake in the Syria stand-off », BBC News, 24 février 2012, in <http://www.bbc.com/news/world-asia-china-17158889>, consulté le 7 janvier 2018
- HARRIS, Shane, « China looks Syria, Sees \$\$\$ », *The Daily Beast*, 27 octobre 2015, in site web du Daily Beast, <https://www.thedailybeast.com/china-looks-at-syria-sees-dollar-dollar-dollar?ref=scroll>, consulté le 7 janvier 2018
- HELLER, Jeffrey, « Netanyahu draws « red line » on Iran’s nuclear program », *Reuters*, 28 septembre 2012, in site web de Reuters, <https://www.reuters.com/article/us-un-assembly-israel-iran/netanyahu-draws-red-line-on-irans-nuclear-program-idUSBRE88Q0GI20120928>, consulté le 20 mars 2018
- HENRY, Marc, « Israël : ambigu soutien américain à l’ONU », *Le Figaro*, 20 février 2011, in site web du Figaro <http://www.lefigaro.fr/international/2011/02/20/01003-20110220ARTFIG00191-israel-ambigue-soutien-america-in-a-l-onu.php>, consulté le 7 septembre 2017
- HOLLY, Yan, « Syria allies: Why Russia, Iran and China are standing by the regime ? », CNN, 30 août 2017, in <http://edition.cnn.com/2013/08/29/world/meast/syria-iran-china-russia-supporters/index.html>, consulté le 9 janvier 2018

- HUFFPOST & AFP, « Syrie : la Russie et la Chine mettent leur veto à la résolution des occidentaux à l'ONU », *Huffington Post*, 19 juillet 2012, *in* site web du Huffington Post, [https://www.huffingtonpost.fr/2012/07/19/syrie-russie-chine-veto-resolution-onu\\_n\\_1686112.html](https://www.huffingtonpost.fr/2012/07/19/syrie-russie-chine-veto-resolution-onu_n_1686112.html), consulté le 10 avril 2018
- HUMANITE, « Chronologie de mai 1995 », l'Humanité, 27 juillet 1995 *in* site web de l'Humanité, <https://www.humanite.fr/node/109648>, consulté le 4 avril 2018
- JINGLIE, Wang, « Beijing's Middle East policy justified », *China Daily*, 15 février 2012, *in* site web de China Daily, [http://www.chinadaily.com.cn/opinion/2012-02/15/content\\_14609564.htm](http://www.chinadaily.com.cn/opinion/2012-02/15/content_14609564.htm), consulté le 9 avril 2018
- KHAZAN, Olga, « Israel conflict : What is Iron Dome? », *The Washington Post*, le 16 novembre 2012, *in* site web du Washington Post, [https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2012/11/16/israel-conflict-what-is-the-iron-dome/?utm\\_term=.465ead57fbaa](https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2012/11/16/israel-conflict-what-is-the-iron-dome/?utm_term=.465ead57fbaa), consulté le 20 mars 2018
- KOZHANOV, Nikolay, « What's at stake for Russia in Syria ? », BBC, 21 septembre 2015, *in* <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-34290965>, consulté le 9 janvier 2018
- L'EXPRESS et AFP, « La crise de l'avion russe abattu par la Turquie en 10 phrases choc », 27 novembre 2015 *in* site web de L'Express [https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/la-crise-de-l-avion-russe-abattu-par-la-turquie-en-10-phrases-choc\\_1740336.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/la-crise-de-l-avion-russe-abattu-par-la-turquie-en-10-phrases-choc_1740336.html), consulté le 22 mars 2018
- L'OBS, « L'assassinat de Cheikh Yassine suscite un tollé mondial », l'*Observateur*, 24 mars 2004, site web de l'Obs *in* <https://www.nouvelobs.com/monde/20040322.OBS6299/l-assassinat-de-cheikh-yassine-suscite-un-tolle-mondial.html>, consulté le 3 avril 2018
- L'OBSERVATEUR, « Offensive à Gaza : veto américain à l'ONU », *L'Obs*, 13 novembre 2006 *in* site web de l'Obs, <https://www.nouvelobs.com/monde/20061112.OBS9017/offensive-a-gaza-veto-americain-a-l-onu.html>, consulté le 4 avril 2018
- LAHRICHI, Kamila, « Découverte de gisements gaziers entre Israël et le Liban : que dit le droit international ? », le 16 août 2013, *in* site web de The Huffington Post Magreb, [https://www.huffpostmaghreb.com/kamilia-lahrichi/decouverte-de-gisements-g\\_b\\_3767921.html](https://www.huffpostmaghreb.com/kamilia-lahrichi/decouverte-de-gisements-g_b_3767921.html), consulté le 29 mars 2018
- LANDAU, Noa, « U.S. vetoes UN resolution rejecting Trumps's Jerusalem Declaration ; 14 States back Motion », Haaretz, 19 décembre 2017 *in* site web de Haaretz, <https://www.haaretz.com/israel-news/u-s-vetoes-un-security-council-vote-on-trump-s-jerusalem-move-1.5629001>, consulté le 2 avril 2018
- LE GAC, Julie « La guerre de 34 jours entre Israël et le Hezbollah », *INA*, s.d. *in* site web de l'INA, <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu04615/la-guerre-de-34-jours-entre-israel-et-le-hezbollah.html>, consulté le 3 avril 2018

- LECOMPTE, Patricia, « Chine, un forum à Pékin pour la nouvelle route de la soie », s.d. *in* dite web de RFI, <http://www.rfi.fr/emission/20170512-chine-forum-pek-in-nouvelle-route-soie>, consulté le 25 mars 2018
- LEFIGARO.FR, « Syrie : la Russie oppose son veto à la résolution de la France à l'ONU », *Le Figaro*, 9 octobre 2016, *in* site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/10/08/01003-20161008ARTFIG00170-syrie-la-russie-oppose-son-veto-a-la-resolution-de-la-france-a-l-onu.php>, consulté le 11 avril 2018
- LEMONDE, « Que faut-il retenir de l'actualité de 2016 ? », *Le Monde*, 30 décembre 2016, *in* site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/12/30/que-faut-il-retenir-de-l-actualite-de-2016\\_5055902\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/12/30/que-faut-il-retenir-de-l-actualite-de-2016_5055902_4355770.html), consulté le 11 avril 2018
- LEMONDE.FR & AFP, « La Russie complète l'annexion de la Crimée », *Le Monde*, 21 mars 2014, *in* site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/03/21/l-annexion-definitive-de-la-crimee-au-bout-du-stylo-de-poutine\\_4387210\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/03/21/l-annexion-definitive-de-la-crimee-au-bout-du-stylo-de-poutine_4387210_3214.html), consulté le 10 avril 2018
- LEMONDE.FR, AFP, REUTERS, « Armes chimiques : veto russe et chinois à des sanctions contre la Syrie », *Le Monde*, 28 février 2017, *in* site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/international/article/2017/02/28/veto-russe-et-chinois-a-des-sanctions-contre-la-syrie\\_5087094\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2017/02/28/veto-russe-et-chinois-a-des-sanctions-contre-la-syrie_5087094_3210.html), consulté le 11 avril 2018
- LEMONDE.FR, AFT, REUTERS, « Moscou et Pékin mettent leur veto à une résolution de l'ONU sur une trêve à Alep », *Le Monde*, 5 décembre 2016, *in* site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/12/05/syrie-veto-de-moscou-et-pek-in-a-une-resolution-de-l-onu-demandant-une-treuve-a-alep\\_5043852\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/12/05/syrie-veto-de-moscou-et-pek-in-a-une-resolution-de-l-onu-demandant-une-treuve-a-alep_5043852_3218.html), consulté le 11 avril 2018
- LES ECHOS, « Mahmoud Abbas élu président de l'Autorité palestinienne », *Les Echos*, 10 janvier 2005 *in* site web Des Echos, [https://www.lesechos.fr/10/01/2005/LesEchos/19325-190-ECH\\_mahmoud-abbas-elu-president-de-l-autorite-palestinienne.htm](https://www.lesechos.fr/10/01/2005/LesEchos/19325-190-ECH_mahmoud-abbas-elu-president-de-l-autorite-palestinienne.htm), consulté le 4 avril 2018
- LOVELUCK, Louisa, « Russia vetoes U.N. Security Council resolution to end Aleppo bombing », *The Washington Post*, 8 octobre 2016, *in* site web du Washington Post, [https://www.washingtonpost.com/world/russia-vetoes-unsecurity-council-resolution-to-end-aleppo-bombing/2016/10/08/bfc67d32-8d72-11e6-8cdc-4fbb1973b506\\_story.html?utm\\_term=.f62151c2598a](https://www.washingtonpost.com/world/russia-vetoes-unsecurity-council-resolution-to-end-aleppo-bombing/2016/10/08/bfc67d32-8d72-11e6-8cdc-4fbb1973b506_story.html?utm_term=.f62151c2598a), consulté le 11 avril 2018
- LYNCH Colum, « U.S. vetoes Security Council resolution denouncing Israeli settlements », *The Washington Post*, 18 février 2011 *in* site web du Washington Post, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2011/02/18/AR2011021805442.html>, consulté le 2 avril 2018
- LYNCH, Colum, « Russia, China block Syria resolution at U.N. » *The Washington Post*, 4 octobre 2011, *in* site web du Washington Post, [https://www.washingtonpost.com/world/national-security/2011/10/04/gIQArCFBML\\_story.html?utm\\_term=.ddebea3c59f1](https://www.washingtonpost.com/world/national-security/2011/10/04/gIQArCFBML_story.html?utm_term=.ddebea3c59f1), consulté le 9 avril 2018

- LYNCH, Colum, « Russia, China veto third Security Council Syria resolution », *Foreign Policy*, 19 juillet 2012, *in* site web de Foreign Policy, <http://foreignpolicy.com/2012/07/19/russia-china-veto-third-security-council-syria-resolution/>, consulté le 10 avril 2018
- LYNCH, Colum, « U.N. Security Council Takes Aim at U.S. Recognition of Jerusalem », *Foreign Policy*, 18 décembre 2017 *in* site web de Foreign Policy, <http://foreignpolicy.com/2017/12/18/u-n-security-council-takes-aim-at-u-s-recognition-of-jerusalem/>, consulté le 2 avril 2018
- MACFARQUHAR, Neil, « U.S. Blocks Security Council Censure of Israeli Settlements », *The New York Times*, 18 février 2011 *in* site web du New York Times, <https://www.nytimes.com/2011/02/19/world/middleeast/19nations.html>, consulté le 2 avril 2018
- MALBRUNOT, George, « Yasser Arafat a été empoisonné, selon les experts suisses », *Le Figaro*, 7 novembre 2013 *in* site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2013/11/06/01003-20131106ARTFIG00666-yasser-arafat-a-ete-empoisonne-selon-les-experts-suisses.php>, consulté le 3 avril 2018
- MALBRUNOT, George, « Le départ des forces russes de Syrie change la donne pour Assad », 15 mars 2016 *in* site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/03/15/01003-20160315ARTFIG00306-en-syrie-le-jeu-de-poutine-bouscule-assad.php>, consulté le 27 mars 2018
- MCCARTHY, Niall, « The Countries Set to Receive the Most U.S. Foreign Aid In 2016 », *Forbes*, le 10 mars 2016, *in* site web de Forbes, <https://www.forbes.com/sites/niallmccarthy/2016/03/10/the-countries-set-to-receive-the-most-us-foreign-aid-in-2016-infographic/#58db983e5269>, consulté le 20 mars 2018
- MCCARTHY, Niall, « Where U.S. Troops Are In The Middle East », *Forbes*, le 7 juin 2017, *in* site web de Forbes, <https://www.forbes.com/sites/niallmccarthy/2017/06/07/qatar-hosts-largest-u-s-base-in-the-middle-east-despite-allegedly-funding-extremism-infographic/#6fe682e3dc7e>, consulté le 21 mars 2018
- MCKIRDY, Euan, « 8 times Russia blocked a UN Security Council resolution on Syria », *CNN*, 13 avril 2017, *in* site web de CNN, <http://www.cnn.com/2017/04/13/middleeast/russia-unsc-syria-resolutions/index.html>, consulté le 16 octobre 2017
- MEVEL, Jean-Jacques, « L'Europe de la défense veut s'émanciper des Etats-Unis », 13 novembre 2017 *in* site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2017/11/13/01003-20171113ARTFIG00274-23-pays-europeens-se-lancent-dans-une-cooperation-militaire-inedite.php>, consulté le 7 mars 2018
- MICHAELS, Jim, « Drones : The Face of the war on terror », *USA Today*, le 20 mars 2015, *in* site web de USA Today, <https://www.usatoday.com/story/news/world/2015/03/19/drones-pakistan-iraq/25033955/>, consulté le 20 mars 2018

- MOZGOVAYA, Natacha, « U.S. Congress gives Obama okay to fund Israel Rocket Defense », *Haaretz*, le 21 mai 2010, *in* site web du quotidien Haaretz <https://www.haaretz.com/1.5122846>, consulté le 17 mars 2018
- OLANDER, Eric, « China, Africa and the Indian Ocean : A new balance of Power », *in* site web de The Chinafrica Project, <http://www.chinaafricaproject.com/podcast-indian-ocean-china-africa-saiaa/>, consulté le 25 mars 2018
- PLUMMER, William, « Face à Daech, qui fait quoi dans la coalition et pour quels résultats ? » *Le Figaro*, 8 janvier 2016, *in* site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/01/08/01003-20160108ARTFIG00011-face-a-daech-qui-fait-quoi-pour-quels-resultats.php>, consulté le 11 avril 2018
- PLUYETTE, Cyrille, « La croissance chinoise a rebondi en 2017, pour la première fois depuis 2010 », 18 janvier 2018 *in* site web du Figaro, <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/18/20002-20180118ARTFIG00126-la-croissance-chinoise-a-rebondi-en-2017-pour-la-premiere-fois-depuis-2010.php>, consulté le 25 mars 2018
- RADIO CANADA, « Opposition américaine », *Radio Canada*, 11 novembre 2006 *in* site web de Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/329141/onu-veto-americain>, consulté le 4 avril 2018
- RADIO-CANADA & AFP, « Résolution sur la Syrie : 3<sup>e</sup> veto russo-chinois », *Radio Canada*, 19 juillet 2012, *in* site web de Radio Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/570713/veto-russie-chine-syrie>, consulté le 10 avril 2018
- RAMANI, Samuel, « China's Syria Agenda », *The Diplomat*, 22 septembre 2016 *in* <https://thediplomat.com/2016/09/chinas-syria-agenda/>, consulté le 7 janvier 2018
- RAMONET, Ignacio, « Chine contre Chine », avril 2005, *in* site web du Monde Diplomatique, <https://www.monde-diplomatique.fr/2005/04/RAMONET/12058>, consulté le 25 mars 2018
- REDACTION I24 NEWS, « Première base de l'armée de l'air américaine en Israël », 18 septembre 2017, *in* site web d'i24 News, <https://www.i24news.tv/fr/actu/international/moyen-orient/155788-170918-une-base-americaine-incorporee-au-sein-d-une-base-de-l-armee-israelienne>, consulté le 10 mars 2018
- REUTERS, « Vague d'indignation après le double veto à l'Onu sur la Syrie », *France Inter*, 4 février 2012, *in* site web de France Inter, <https://www.franceinter.fr/monde/vague-d-indignation-apres-le-double-veto-a-l-onu-sur-la-syrie>, consulté le 9 avril 2018
- REUTERS, « Russia and China veto UN resolution to impose sanction on Syria », *The Guardian*, 1 mars 2017, *in* site web du Guardian, <https://www.theguardian.com/world/2017/mar/01/russia-and-china-veto-un-resolution-to-impose-sanctions-on-syria>, consulté le 11 avril 2018
- REUTERS, « US vetoes 'insulting' UN vote over status of Jerusalem – video », *The Guardian*, *in* site web du Guardian,

<https://www.theguardian.com/world/video/2017/dec/18/us-vetos-insulting-un-vote-over-status-of-jerusalem-video>, 18 décembre 2017, consultée le 2 avril 2018

- RIBADEAU DUMAS Laurent, « Israël : comment Shimon Peres a obtenu de la France l'arme nucléaire », *France Info*, 28 septembre 2016 in site web de *franceinfo*, <http://geopolis.francetvinfo.fr/israel-comment-shimon-peres-a-obtenu-de-la-france-l-arme-nucleaire-120045>, consulté le 20 mars 2018
- ROSENBERG, MJ, « Bullying the Palestinians », Al Jazeera, 18 février 2011 in site web d'Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2011/02/201121815137386765.html>, consulté le 2 avril 2018
- ROSSIGNOL, Aurélie, « Chronologie. Guerre en Syrie : les étapes d'un conflit sans fin », 7 avril 2017 in site web du Parisien, <http://www.leparisien.fr/international/chronologie-guerre-en-syrie-les-etapes-d-un-conflit-sans-fin-07-04-2017-6833715.php>, consulté le 4 mars 2018
- ROTHWELL, James, « US warns it may 'take our own action' of UN fails to act on Syria chemical weapons attack », *The Telegraph*, 6 avril 2017 in site web du Telegraph, <http://www.telegraph.co.uk/news/2017/04/05/un-security-council-holds-emergency-meeting-syria-chemical-attack/>, consulté le 9 janvier 2018
- RUSSIA TODAY, « Russia and China veto UN resolution on Syria », *Russia Today*, 5 octobre 2011, in site web de Russia Today, <https://www.rt.com/news/russia-resolution-syria-members-081/>, consulté le 9 avril 2018
- RUSSIA TODAY, « Russia, China veto western-backed Syria resolution at UN Security Council », *Russia Today*, 20 juillet 2012, in site web de Russia Today, <https://www.rt.com/news/russia-china-uns-c-veto-syria-584/>, consulté le 10 avril 2018
- RUSSIA TODAY, « Russia's statement at UNSC : French resolution 'betrayal of Syrian people' », *Russia Today*, 22 mai 2014, in site web de Russia Today, <https://www.rt.com/politics/official-word/160860-syria-russia-veto-churkin/>, consulté le 10 avril 2018
- RUSSIA TODAY, « La Russie oppose son veto au projet de résolution français sur la Syrie », *Russia Today*, 8 octobre 2016, in site web de Russia Today, <https://français.rt.com/international/27357-conseil-securite-onu-resolution-syrie>, consulté le 11 avril 2018
- RUSSIA TODAY, « Négociations sur la Syrie : Poutine accuse la France d'avoir cherché à « envenimer la situation » », *Russia Today*, 12 octobre 2016, in site web de Russia Today, <https://français.rt.com/international/27492-poutine-accuse-france-davoir-cherche>, consulté le 11 avril 2018
- RUSSIA TODAY, « La Chine et le Russie opposent leur veto à l'ONU contre une proposition de cessez-le-feu à Alep », *Russia Today*, 5 décembre 2016, in site web de Russia Today, <https://français.rt.com/international/30207-chine-russie-posent-leur-veto-proposition-reve-onu-alep>, consulté le 11 avril 2018
- RUSSIA TODAY, « Russia, China veto 'counterproductive' UNSC resolution on Aleppo ceasefire », *Russia Today*, 6 décembre 2016, in site web de Russia Today,

- <https://www.rt.com/news/369274-russia-china-unsc-aleppo-resolution/>, consulté le 11 avril 2018
- RUSSIA TODAY, « Syrie : le Conseil de sécurité rejette le texte présenté par Moscou », *Russia Today*, 8 octobre 2016, in site web de Russia Today, <https://francais.rt.com/international/27351-alternative-russe-projet-resolution-francais>, consulté le 11 avril 2018
  - RUSSIA TODAY, « Russia, China block bid by Western powers to impose UN sanctions on Syria », *Russia Today*, 1 mars 2017, in site web de Russia Today, <https://www.rt.com/news/378930-russia-china-un-veto-syria/>, consulté le 11 avril 2018
  - SALLON, Hélène, « Retour sur l'attaque chimique du 21 août à Damas », *Le Monde*, 28 août 2013, in site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/08/28/retour-sur-l-attaque-chimique-du-21-aout-a-damas\\_3467538\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/08/28/retour-sur-l-attaque-chimique-du-21-aout-a-damas_3467538_3218.html), consulté le 10 avril 2018
  - SCHWIRTZ Michael & GLADSTONE Rick, « U.S. Vetoes U.N. Resolution Condemning Move on Jerusalem », *The New York Times*, 18 décembre 2017 in site web du New York Times, <https://www.nytimes.com/2017/12/18/world/middleeast/jerusalem-un-security-council.html>, consulté le 2 avril 2018
  - SHEFTALOVICH, Zoya, ZAVRSNIK, Gasper, « Moscow calls for urgent UN Security Council meeting over US air strikes in Syria », *Politico.eu* in <https://www.politico.eu/article/putin-us-strikes-on-syria-violate-international-law-harm-us-russia-ties/>, consulté le 7 janvier 2018
  - SHUBBHAM, Ghosh, « China's Djibouti base has a message for India and US », 12 juillet 2017, in site web de International Business Times, <https://www.ibtimes.co.in/china-opens-first-overseas-base-djibouti-message-clear-both-india-us-734327>, consulté le 26 mars 2018
  - THE ECONOMIST, « Absentee America », *The Economist*, le 11 juin 2015, in site web de The Economist, <https://www.economist.com/blogs/graphicdetail/2015/06/daily-chart-8>, consulté le 21 mars 2018
  - THE WASHINGTON TIMES, « China builds up strategic sea lanes », *The Washington Times*, 17 janvier 2005 in site web du Washington Times, <https://www.washingtontimes.com/news/2005/jan/17/20050117-115550-1929r/>, consulté le 26 mars 2018
  - WILSON, Megan R., « Taiwan lobby scores victory with Trump call », *The Hill*, 12 juillet 2016 in site web de The Hill, <http://thehill.com/business-a-lobbying/business-a-lobbying/309120-taiwan-lobby-scores-victory-with-trump-call>, consulté le 5 avril 2018
  - ZERROUKY, Madjid, « La Nakba palestinienne : enjeu politique et bataille mémorielle », site web du Monde, 19 mai 2015, [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/19/la-nakba-palestinienne-enjeu-politique-et-bataille-memorielle\\_4636240\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/19/la-nakba-palestinienne-enjeu-politique-et-bataille-memorielle_4636240_4355770.html), consulté le 5 mars 2018

#### d. Sites web

- GLOBAL POLICY FORUM, « Changing Patterns in the Use of the Veto in the Security Council », *in* site web de Global Policy Forum, s.d. *in* <https://www.globalpolicy.org/component/content/article/102/32810.html>, consulté le 9 mars 2018
- HOBBS, Thomas, *Leviathan ou la Matière, la Forme et la puissance d'un Etat ecclésiastique et civil*. Tome n°I, Paris, Marcel Giard & Cie., 1921, 286 pages *in* Gallica Bibliothèque Numérique, [https://electrodes.files.wordpress.com/2013/11/leviathan\\_tome\\_i\\_hobbes\\_trad\\_fr\\_r\\_ant\\_hony.pdf](https://electrodes.files.wordpress.com/2013/11/leviathan_tome_i_hobbes_trad_fr_r_ant_hony.pdf), consulté le 28 février 2018
- ISRAEL MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS, « Declaration of Establishment of the State of Israel », site web du Ministère des Affaires Etrangères de l'Etat d'Israël, 2013, <http://www.mfa.gov.il/mfa/foreignpolicy/peace/guide/pages/declaration%20of%20establishment%20of%20state%20of%20israel.aspx>, consulté le 5 mars 2018
- KREMLIN, « Press statement and answers to journalists' questions », site web de la Présidence russe, 30 novembre 2015, <http://en.kremlin.ru/events/president/news/50850>, consulté le 6 mars 2018
- NATIONS UNIES, « 1944-1945 : Conférences du Dumbarton Oaks et de Yalta », site web de l'Organisation des Nations Unies, s.d., <http://www.un.org/fr/sections/history-united-nations-charter/1944-1945-dumbarton-oaks-and-yalta/index.html>, consulté le 5 mars 2018
- NATIONS UNIES, « Progression du nombre des Etats Membres de 1945 à nos jours », site web de l'Organisation des Nations Unies, s.d., <http://www.un.org/fr/sections/member-states/growth-united-nations-membership-1945-present/index.html>, consulté le 7 mars 2018
- OTAN, « L'OTAN cartographiées. Pays Membres. Turquie », site web de l'OTAN, s.d., *in* <https://www.nato.int/nato-on-the-map/#lat=51.72673918960763&lon=4.849117014409103&zoom=0&lang=fr&layer-1&infoBox=Turkey>, consulté le 22 mars 2018
- PARLEMENT EUROPEEN, « Les questions juridiques de l'élargissement (1) », site web du parlement européen, 19 mai 1998, *in* [http://www.europarl.europa.eu/enlargement/briefings/23a2\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/enlargement/briefings/23a2_fr.htm), consulté le 22 mars 2018
- SECURITY COUNCIL Quick Links, « Veto List », *in* Dag Hammarskjöld Library, site web des Nations Unies, <http://research.un.org/en/docs/sc/quick>, consulté le 28 mars 2018
- WONG, Nicholas, « China's veto on Syria : what interests are at play ? », site web de openDemocracy, free thinking of the world, 25 juillet 2012, *in* <https://www.opendemocracy.net/nicholas-wong/china's-veto-on-syria-what-interests-are-at-play>, consulté le 7 janvier 2018

**e. Bases de données**

- WORLDOMETERS, « China Population (2018) – Live », site web de Worldometers, <http://www.worldometers.info/world-population/china-population/>, consulté le 26 mars 2018

**f. Documents officiels**

- A WASHINGTON INSTITUTE STRATEGIC REPORT, *How the United States Benefits from its Alliance with Israel*, Washington D.C., septembre 2012, Strategic Report N°7, 80 pages.
- CENTER FOR SECURITY STUDIES- CSS (Zürich), « One Belt, One Road, la nouvelle route de la soie », Politique de sécurité, Analyse du CSS, Zürich, n°195, septembre 2016, pp. 1-4
- CENTER FOR TRANSATLANTIC RELATIONS, *China's Interest in Syria and the Middle East*, Washington D.C., novembre 2016, in <https://transatlanticrelations.org/publication/chinas-interests-syria-middle-east-dr-christina-lin/>, consulté le 7 janvier 2018
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Charte des Nations Unies*, San Francisco, 26 juin 1945
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Botswana, Honduras, Indonesia, Nigeria, Oman and Rwanda draft resolution, New York, 17 mai 1995, S/1995/394, 2 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Fiftieth year, 3538th Meeting, New York, 17 mai 1995, S/PV. 3538, 11 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Qatar and Egypt : draft resolution, New York, 21 mars 1997, S/1997/241, 1 page
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Fifty-second year, 3756th Meeting, New York, 21 mars 1997, S/PV. 3756, 11 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Algeria and Libyan Arab Jamahiriya: draft resolution, New York, 24 mars 2004, S/2004/240, 1 page
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Fifty-ninth year, 4934th Meeting, New York, 25 mars 2004, S/PV. 4934, 8 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Qatar: draft resolution, New York, 10 novembre 2006, S/2006/878, 2 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-first year, 5565th Meeting, New York, 11 novembre 2006, S/PV. 5565, 6 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Afghanistan, Algeria *et. al.* : draft resolution, New York, 18 février 2011, S/2011/24, 2 pages

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-Sixth year, 6484th Meeting, New York, 18 février 2011, S/PV. 6484, 11 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, France, Portugal and United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland: draft resolution, New York, 4 octobre 2011, S/2011/612, 3 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-Sixth year, 6627th Meeting, New York, 4 octobre 2011, S/PV. 6627, 15 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Bahrain, Colombia, Egypt *et al.* : draft resolution, New York, 4 février 2012, S/2012/77, 3 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-seventh year, 6711th Meeting, New York, 4 février 2012, S/PV. 6711, 15 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-seventh year, 6810th Meeting, New York, 19 juillet 2012, S/PV. 6810, 17 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, France, Germany, Portugal *et al.*: draft resolution, New York, 18 décembre 2012, S/2012/538, 8 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Albania, Andorra, Australia *et al.*: draft resolution, New York, 22 mai 2014, S/2014/348, 3 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Sixty-ninth year, 7180th Meeting, New York, 22 mai 2014, S/PV. 7180, 18 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Résolution 2249 (2015), New York, 20 novembre 2015, S/RES/2249, 3 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Andorra, Australia, Austria *et al.*: draft resolution, New York, 8 octobre 2016, S/2016/846, 4 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Seventy-first-Sixth year, 7785th Meeting, New York, 8 octobre 2016, S/PV. 7785, 21 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Egypt, New Zealand, Spain: draft resolution, New York, 5 décembre 2016, S/2016/1026, 3 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Seventy-first year, 7825th Meeting, New York, 5 décembre 2016, S/PV. 7825, 16 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Albania, Australia, Austria *et al.*: draft resolution, New York, 28 février 2017, S/2017/172, 22 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Seventy-second year, 7893th Meeting, New York, 28 février 2017, S/PV. 7893, 17 pages
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Egypt: draft resolution, New York, 18 décembre 2017, S/2017/1060, 1 page

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Security Council Seventy-second year, 8139th Meeting, New York, 18 décembre 2017, S/PV. 8139, 15 pages

#### **g. Films et vidéos**

- FATTORI F., PAPIN D., HOLZINGER F., GRANDIN J., CLAIROUIN O., « Comprendre les origines de la guerre à Gaza en 5 minutes » *Le Monde*, le 31 juillet 2014 *in* site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2014/07/31/comprendre-la-situation-a-gaza-en-5-minutes\\_4465307\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2014/07/31/comprendre-la-situation-a-gaza-en-5-minutes_4465307_3218.html), consulté le 20 mars 2018
- FELDMAN, Yotam, « The Lab », RTBF/France TV/Makor film fund/Channel 8/CBC – Radio Canada, New York, Etats-Unis, 2013
- FRANCE TELEVISIONS, « Tunisie, Egypte, Libye : quel bilan post-révolution ? », JT de France 2, 14 janvier 2018, *in* site web de France Télévisions, [https://www.francetvinfo.fr/monde/libye/tunisie-egypte-libye-quel-bilan-post-revolution\\_2561603.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/libye/tunisie-egypte-libye-quel-bilan-post-revolution_2561603.html), consulté le 9 avril 2018
- KIRK Michael, WISER Mike, GILMORE Jim, « Netanyahu at War : An inside look at Israeli Prime Minister Benjamin Netanyahu’s political rise and his relationship with the U.S. », Frontline (saison 34, épisode 4), s.d. *in* <https://www.pbs.org/wgbh/frontline/film/netanyahu-at-war/>, consulté le 29 mars 2018
- LE JOURNAL DE FRANCE 2, « Prix Nobel : Oslo », INA, 10 décembre 1994, *in* <http://www.ina.fr/video/CAB94107016>, consulté le 3 avril 2018
- PAPIN, Delphine, « Comprendre la situation en Syrie en 6 minutes », *Le Monde*, 27 octobre 2015, *in* site web du Monde, [http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2015/10/27/comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes\\_4798012\\_3218.html](http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2015/10/27/comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes_4798012_3218.html), consulté le 9 avril 2018

#### **h. Discours**

- WILSON, Woodrow, *Fourteen Points Speech*, Congrès fédéral des Etats-Unis d’Amérique, Washington D.C., Etats-Unis d’Amérique, 18 janvier 1918

#### **i. Cours**

- KELLNER, Thierry (2016). *POLI-D539 : La Chine et le monde : la politique étrangère chinoise depuis 1949*. Recueil inédit, Université Libre de Bruxelles.
- REYNDERS, Didier (2018). *POLI-D504 : Problèmes actuels de politique internationale*. Recueil inédit, Université Libre de Bruxelles.

## VII. Règlement sur le plagiat

### **Règlement sur le plagiat Jury du Département de science politique Adopté le 6 septembre 2016**

*Considérant* que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel ;

*Conscient* que tolérer le plagiat porterait atteinte à l'ensemble des corps étudiants, scientifiques et académiques en minant la réputation de l'institution et en mettant en péril le maintien de certaines approches pédagogiques ;

*Notant* que les étudiants sont sensibilisés aux questions d'intégrité intellectuelle dès leur première année d'étude universitaire et que le site web des Bibliothèques de l'ULB indique clairement comment éviter le plagiat : ([www.bib.ulb.ac.be/fr/aide/eviter-le-plagiat/index.html](http://www.bib.ulb.ac.be/fr/aide/eviter-le-plagiat/index.html))

*Rappelant* que le plagiat ne se limite pas à l'emprunt d'un texte dans son intégralité sans emploi des guillemets ou sans mention de la référence bibliographique complète, mais se rapporte également à l'emprunt de données brutes, de texte traduit librement, ou d'idées paraphrasées sans que la référence complète ne soit clairement indiquée ;

*Convenant* qu'aucune justification, telle que des considérations médicales, l'absence d'antécédents disciplinaires ou le niveau d'étude, ne peut constituer un facteur atténuant.

*Prenant* note de l'article XI.165 du Code de droit économique, de l'article 66 du *Règlement général des études* du 3 juillet 2006, du *Règlement de discipline relatif aux étudiants* du 5 octobre 1970, et de l'article 54 du *Règlement facultaire relatif à l'organisation des examens* du 9 décembre 2004 ;

Le Jury du Département de science politique recommande formellement d'attribuer au minimum aux étudiants qui commettent une faute de plagiat avérée la note de 0 pour l'ensemble du cours en question, sans possibilité de reprise en seconde session. Cette recommandation ne présage pas de la sanction finalement proposée au jury par le Doyen en fonction des détails relatifs au cas de plagiat qui lui a été transmis.

Moi \_\_\_\_\_, confirme avoir pris connaissance de ce règlement et atteste sur l'honneur ne pas avoir plagié.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature de l'étudiant : \_\_\_\_\_





UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES  
Département de science politique

A dark blue square containing the text 'SciencePo' in white, with 'ULB' in white below it.

SciencePo  
ULB

**Mémoire de Master (MM)**  
Programme de Master 120 ECTS

**Blocages et instrumentalisations du Conseil de sécurité des  
Nations Unies.  
Etude des cas syrien et israélo-palestinien.**

Défense orale  
20 juin 2018

présenté par  
**BERGMAN, Eitan (000387097)**

Sous la direction du Professeur Christophe WASINSKI  
Assesseur : Professeur Sébastien BOUSSOIS

En vue de l'obtention du grade de  
**Master en Sciences politiques, Orientation Relations  
internationales – Finalité Sécurité, paix, conflits**

Année académique 2017-2018

## *Erratum*

### A. Fautes de français et fautes de frappe

- Page 1, second paragraphe : « (...) notre question de recherche est la suivantee (...) ».
- Page 3, note de bas de page n°17 : « (...) la ligne verte est reconnue (...) ».
- Page 5, second paragraphe : « opposer » > « apposer »
- Page 5, dernier paragraphe « (...) la Guerre froide (~~structure~~) serait la structure (...) »
- Page 7, milieu de page : « (...) mais il peut (...) ».
- Page 14, fin du premier paragraphe : « (...) la paix et la sécurité internationales (...) ».
- Page 14, première ligne « (...) ils sont responsables (...) »
- Page 14, second paragraphe : « (...) qu'ils ont apposés ».
- Page 16, début second paragraphe « (...) basées **en** Irak et en Afghanistan (...) ».
- Page 17, fin du second paragraphe de « *Les intérêts stratégiques* » : « (...) Israël maintient (...) ».
- Page 20, « ii. Etude de cas, véto américains dans le conflit (...) ».
- Page 54, dernier paragraphe : « (...) dans lequel (...) » > « (...) dans **lesquels** (...) ».
- Page 55, avant dernière ligne : « La Chine possède quant à elle **a** des intérêts (...) ».

### B. Remarques sur le fond

- Sous-estimation de l'indissociabilité de l'intérêt de la Fédération de Russie avec l'intérêt personnel de son Président, Vladimir Poutine.
- Page 7 : il est affirmé que les dépenses militaires ne baissent pas depuis 1945 alors qu'il s'agit du contraire (selon le site web de la Banque Mondiale, consulté le 13 juin 2018).
- Page 47 : mention de la Résolution 2249 CSNU (20/11/2015). Dans ce mémoire elle est interprétée de manière *extensive*. Pourtant le débat subsiste chez les juristes. Pour beaucoup, cette résolution ne fait pas clairement office d'autorisation de recours à la force de la part du Conseil de sécurité. Il s'agirait davantage d'un positionnement politique une semaine après les attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

## *Plan de la défense orale*

1. Présentation du sujet
  - a. Introduction
  - b. Pertinence et motivations
2. Présentation de la recherche
  - a. Question de recherche
  - b. Hypothèse
  - c. Cas d'études et des acteurs
  - d. Défense et justification du choix de l'approche théorique – le réalisme
  - e. Matériel empirique
3. Limites et difficultés
4. Résultats principaux
  - a. Etats-Unis d'Amérique (maintenir la puissance)
  - b. Fédération de Russie (affirmer sa puissance)
  - c. République populaire de Chine (créer, annoncer et affirmer sa puissance)
  - d. Nuances
5. Comment aller plus loin ?
6. Apport à la littérature